

**Actes du colloque**

**Le financement  
du développement régional**

Organisé par

le Groupe de recherche interdisciplinaire en  
développement de l'Est du Québec  
et  
l'Office de planification et de développement  
du Québec

Université du Québec à Rimouski, Rimouski

Les 27 et 28 octobre 1987

Les Actes du Colloque "Le financement du développement régional" sont publiés par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec à Rimouski

**DACTYLOGRAPHIE**

Lise BLANCHETTE

**CONCEPTION GRAPHIQUE**

Richard FOURNIER

**DISTRIBUTION**

GRIDEQ

300 allée des Ursulines

Rimouski G5L 3A1

**INFORMATION**

Secrétariat du GRIDEQ, (418) 724-1440

**RÉVISION ET ÉDITION**

Marièle CANTIN

ISBN: 2-920270-40-0

Tous droits réservés

Copyright 1988,

Université du Québec à Rimouski

Dépôt légal, 1<sup>er</sup> trimestre 1988

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>THÉMATIQUE DU COLLOQUE</b>	
Le Comité du contenu .....	1
<b>ALLOCUTION D'OUVERTURE</b>	
M. Marc-Yvan Côté .....	13
<b>LES BESOINS LOCAUX ET RÉGIONAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</b>	
Présentation de l'atelier	
M. Denis Cassista .....	27
Allocutions de	
M. Pierre Ménard .....	31
M. Claude Piché .....	41
M. Roger Nicolet .....	55
M. Réal Patry .....	63
M. Marcel Lafrance .....	73
<b>LE POINT DE VUE D'ENTREPRISES PRIVÉES RELIÉES AU FINANCEMENT DU DÉVE- LOPPEMENT RÉGIONAL</b>	
Présentation de l'atelier	
Mme Caroline Pestieau .....	85
Allocutions de	
M. Claude Blanchet .....	89
M. Adam Lapointe .....	97
M. Claude Pichette .....	105
M. Yvon Sauvageau .....	111
M. Henri-Paul Rousseau .....	121
M. Claude Béland .....	133

**LE POINT DE VUE DES ORGANISMES  
GOUVERNEMENTAUX ET PARAGOUVERNEMENT SUR LES BESOINS DE  
FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT  
RÉGIONAL**

Présentation de l'atelier	
M. Jacques Gagnon .....	143
Allocutions de	
M. Jean Campeau .....	149
M. Yves Milette .....	161
M. Gérald Tremblay .....	167
M. Pierre Delisle .....	173
M. Normand Plante .....	187
<b>DIALOGUE AVEC LES RÉGIONS DU QUÉBEC</b>	<b>195</b>

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1	Est de Montréal Comparaison avec d'autres régions	54
Tableau 2	Identification des entrepreneurs	78

# **Thématique du colloque**

## **COMITÉ DU CONTENU**

### **INTRODUCTION**

Le développement social et économique des régions du Québec est conditionné par l'implication de plusieurs intervenants publics et privés. Les projets de développement qui concernent l'entreprise ou encore les infrastructures et les services exigent des formes de financement appropriées. Certains sont pris en charge par les promoteurs eux-mêmes mais un grand nombre demande une assistance financière venant des instances publiques et/ou des institutions financières. Alors que le développement régional résulte d'un partenariat entre les milieux régionaux et le gouvernement, il apparaît approprié de s'interroger sur les fondements du développement des régions et surtout sur les instruments financiers qui sont porteurs d'avenir. Le colloque sur le financement du développement régional vise donc à mettre en lumière la problématique actuelle du financement des régions, à identifier le rôle des principaux acteurs de ce financement et à

réfléchir sur l'organisation de ce financement dans l'optique d'une réponse plus adéquate aux besoins régionaux.

## 1. LES GRANDES TENDANCES DES DERNIÈRES DÉCENNIES

Les premières communautés régionales ont d'abord vécu dans un régime autarcique, avec un fort degré d'autosuffisance. Les activités exportatrices ou d'échanges vers l'extérieur étaient à cette époque très limitées. Au tournant de ce siècle est apparu un acteur dont le rôle devait devenir majeur dans le développement de nombreuses collectivités régionales au Québec. Ainsi l'arrivée des grandes entreprises exploitant les ressources naturelles du territoire (bois, mines, hydro-électricité...) est venue modifier le profil social et économique de l'époque, par la création d'emplois, le déplacement de populations, l'occupation plus accentuée et l'ouverture de nouveaux territoires. Le développement d'activités motrices devenait le trait majeur de certaines régions. Depuis, un large réseau de grandes entreprises s'est constitué et représente toujours un élément socio-économique primordial dans un contexte de développement régional.

L'État a toujours été présent sur le territoire québécois par ses politiques et ses programmes agricoles, routiers, forestiers. C'est toutefois avec l'arrivée du gouvernement Lesage en 1960 que l'on constate une nouvelle compréhension du rôle de l'État dans le développement régional. Tout en dotant les régions d'un réseau d'infrastructures et de services publics de base en santé, éducation et services sociaux, l'État s'est voulu le grand responsable et le principal intervenant dans le développement du Québec. Les grandes réformes sociales et économiques sont apparues et les premiers plans de développement régional, avec comme objectif la réduction des disparités entre les régions, ont été lancés. Cette approche de lutte aux disparités, faite en collaboration avec le

gouvernement fédéral, avait pour but de stopper l'exode des populations rurales, de réduire l'écart entre les régions et d'améliorer l'accès aux services publics. Le gouvernement s'est d'abord intéressé aux régions périphériques (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Saguenay - Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord) pour ensuite s'ouvrir aux autres régions dans la seconde moitié des années '70. On constatait alors qu'aucune région du Québec n'avait exploité son plein potentiel de développement et qu'il était possible à la fois de miser sur les régions fortes tout en assistant celles qui étaient en moins bonne posture.

Pendant les décennies '60 et '70, différents outils financiers ont été utilisés pour supporter l'action gouvernementale. Il y avait les programmes réguliers des ministères qui fournissaient l'essentiel des fonds nécessaires. Il y eut aussi les premières ententes Canada-Québec qui ont impliqué de 1962 à 1984 des investissements conjoints considérables sur des projets spécifiques au développement régional. Il y eut bien sûr les programmes de lutte aux disparités, surtout fédéraux, qui portaient sur l'aide aux infrastructures, au développement rural et à l'établissement d'industries en zone défavorisée. Il y eut enfin le Fonds de développement régional (FDR), créé en 1974 et géré par l'OPDQ. Il s'agit d'un outil d'intervention souple en mesure de combler une partie des besoins régionaux qui ne pouvaient pas toujours être pris en compte par les programmes réguliers des ministères. Le FDR a donc financé une multitude de projets qui constituaient souvent des priorités pour les milieux concernés.

Il faut toutefois préciser que l'intervention gouvernementale, combinée à celle de ses sociétés d'État, n'a jamais été exclusive et que le secteur privé, en particulier par les institutions financières, a toujours continué à fournir des fonds essentiels au développement des régions. Ainsi, la consolidation du réseau des caisses populaires Desjardins et des autres institutions coopératives a permis

l'accès à du financement pour un grand nombre de projets. La création des Sociétés d'entraide économique avait pour premier objectif de faire servir l'épargne régionale au profit des régions.

Les années '70 ont fait voir une très forte progression des corporations de développement économique qui ont pour mandat de stimuler l'essor d'entreprises locales par l'offre d'un soutien direct aux entrepreneurs. Étant à peine une dizaine en 1970, elles sont près d'une centaine en 1987, réparties sur tout le territoire et impliquant les gens d'affaires, les représentants municipaux et les corps intermédiaires.

Bien que le rôle de l'État soit toujours majeur, l'on constate depuis une dizaine d'années un bouillonnement dans les régions, un dynamisme nouveau qui amène les leaders régionaux à vouloir prendre une plus large place dans le choix de leur développement. Ce constat se traduit par l'émergence d'un entrepreneurship local et régional plus mordant, par la mise sur pied de structures régionales de développement plus fortes, par une réorientation des interventions des institutions régionales, par la mise sur pied d'expériences nouvelles de développement, par des formes inédites d'assistance technique et financière aux projets, par une volonté plus marquée de prendre sa place au Québec et même sur les marchés extérieurs.

## **2. L'ÉCLOSION DES IDÉES ET DES PROJETS**

Cette tendance québécoise à une prise en charge plus marquée des intervenants locaux et régionaux dans leur développement s'est faite au moment où les gouvernements ont commencé à modifier leur rôle en ce domaine. L'État, qui pendant longtemps se voulait promoteur du développement, est passé à celui de partenaire des entrepreneurs du milieu. Les économies occidentales ont compris dès la fin des années '70 l'importance de l'entrepreneur privé, qu'il soit

individuel ou collectif, qu'il oeuvre au plan économique, culturel ou social. A ce titre, la place qu'occupent les PME du Québec dans l'économie est indéniable: près de 40% des emplois totaux, plus de 80% des nouveaux emplois créés et au-delà de 10 000 entreprises dans le seul secteur manufacturier. La grande entreprise joue encore un rôle majeur dans l'économie des régions et elle fournit toujours des activités motrices dans les régions où elle est établie.

L'émergence de la volonté de prise en charge des milieux par eux-mêmes se traduit dans tous les secteurs. Cette implication se retrouve en particulier dans la promotion économique où les organismes de développement se sont lancés dans de nouveaux projets de soutien aux entreprises. Ainsi, plusieurs municipalités et MRC se sont données des instruments pour stimuler l'entrepreneursip et encadrer l'entreprise naissante. Des projets de motels industriels, d'incubateurs d'entreprises ou encore de sociétés à capital de risque sont nés dans diverses collectivités sur le territoire du Québec. Et l'exemple se répand. Il a toutefois fallu que les bailleurs de fonds traditionnels adaptent leurs instruments financiers à cette nouvelle demande.

Le gouvernement du Québec s'est impliqué dans l'aide aux entreprises par divers programmes. La Société de développement industriel a constamment adapté ses programmes pour offrir en 1987 des prêts aux entreprises en phase d'expansion, que ce soit pour l'adaptation technologique ou l'exportation. Elle a de plus promu les Sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ) qui offrent du capital de risque et qui sont présentement au nombre d'environ 150 au Québec. L'OPDQ, avec le Fonds de développement régional, a poursuivi ses interventions dans l'aide aux infrastructures industrielles (motels, incubateurs...) et avec le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), a continué à donner le coup de pouce aux entreprises qui en avaient besoin pour démarrer ou encore pour entreprendre une

phase d'expansion. Ces différentes approches, qui sont loin d'être exhaustives, se sont faites en parallèle avec le régime d'épargne action (REA) qui a permis à la fois à des entreprises d'avoir accès à du nouveau capital et aux Québécois de s'initier en plus grand nombre au monde de la finance et de la bourse. Par contre, pour les entreprises coopératives, ces avantages fiscaux ne leur sont toujours pas accessibles.

Le gouvernement fédéral n'est pas en reste en ce domaine et a lui aussi poursuivi ses efforts de soutien aux initiatives régionales. Le Programme de développement industriel et régional (PDIR) du MEIR est bien adapté aux besoins des entreprises et s'applique en complémentarité avec les programmes québécois. Le programme "Création locale d'emploi" (CLE) et le nouveau programme d'aide aux collectivités sont d'autres instruments d'intervention du gouvernement fédéral. Ils sont parfois associés aux Corporations de développement économique qui oeuvrent sur les mêmes territoires.

Un autre type de collaboration intergouvernementale très important pour les régions est celui de l'entente de développement économique et régional (EDER) signée en 1984 et qui prévoit des dépenses d'environ 1,6 milliard de dollars d'ici à 1989. Constituées en plusieurs volets, des ententes sectorielles sont signées dans les domaines de la forêt, des transports, des communications, des mines, etc. Elles veulent favoriser le développement économique par une coopération des gouvernements en fournissant un cadre général pour coordonner et harmoniser les interventions retenues.

Les institutions privées ne sont pas restées à l'écart de ce nouveau dynamisme et quelques exemples viendront le démontrer. Avec l'aide des deux gouvernements, le milieu syndical a pu créer le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec qui a constitué jusqu'à maintenant une cagnotte d'environ 100 millions

de dollars afin d'offrir du capital de risque aux entreprises. En plus de contribuer au financement des entreprises, cette initiative amène un changement d'attitude des travailleurs face au développement économique. De grandes sociétés du Saguenay - Lac-Saint-Jean, de concert avec la population, ont constitué un fonds de près de 10 millions de dollars pour stimuler et encadrer l'entrepreneuriat dans cette région. Certaines fédérations régionales des caisses populaires ont constitué des fonds de développement régional afin d'assister financièrement des entreprises de leur territoire. Les municipalités et les MRC ont continué à s'impliquer dans la promotion économique de leur territoire en supportant des corporations de développement et en participant directement à des projets- moteurs.

Les dernières années ont même vu une concertation organisée s'établir entre le gouvernement et les régions. Lors de la tournée de consultation sur "Le choix des régions", document gouvernemental qui se voulait une réflexion sur le développement régional, les milieux régionaux ont clairement fait savoir leur intention d'être présents et actifs dans le développement de leur territoire. Ainsi, dans le cadre des conférences socio-économiques régionales, les acteurs régionaux jouent un rôle de premier plan dans la définition des objectifs et des projets de développement de leur territoire et dans la négociation de leurs réalisations avec les élus gouvernementaux. Ce mécanisme de concertation régionale et de concertation région/gouvernement a fait ses preuves et vient modifier considérablement les rôles et responsabilités de l'État et des divers intervenants impliqués dans le développement régional.

### **3. L'ÉTAT DE SITUATION ACTUEL DES RÉGIONS**

Bien que le dynamisme régional soit en forte progression, que les relations État/région se modifient et que les institutions privées prennent une

place grandissante dans le financement du développement des régions, il reste encore beaucoup à faire.

Dans une étude récente portant sur l'évaluation des politiques et programmes fédéraux de développement régional, on concluait que malgré les efforts énormes déployés depuis 20 ans, les inégalités de développement entre les régions canadiennes n'avaient presque pas changé. La politique canadienne visait au départ à assurer la prestation de services comparables partout au Canada, à mieux répartir les revenus et les emplois parmi les régions en somme, à réduire les disparités socio-économiques. Les mesures utilisées furent de favoriser les transferts fiscaux vers les provinces et les transferts aux individus sous forme de prestations. Ces mesures, avec le recul, sont jugées inefficaces et insuffisantes parce qu'elles s'attaquent aux effets des disparités plutôt qu'aux causes, parce qu'elles sont souvent de courtes durées alors qu'elles devraient porter sur de longues périodes et qu'elles augmentent artificiellement le niveau des revenus. Il est donc suggéré pour obtenir de meilleurs résultats de consacrer plus d'efforts au développement et moins aux transferts qui se répercutent par un état de dépendance.

Au Québec, cet état de fait est relativement le même car malgré les politiques, les programmes et les institutions en place, la situation a très peu changé depuis une dizaine d'années. Pour s'en rendre compte, il suffit d'utiliser cinq indices que sont les revenus personnels per capita, les taux de chômage, les taux d'activité, le rapport emploi/population et le poids des populations.

### **3.1 Les revenus personnels per capita**

En 1971, seule la région de Montréal se situait au-dessus de la moyenne québécoise. La situation était la même en 1983 bien que des améliorations étaient perceptibles dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, au Saguenay - Lac-Saint-Jean, en Mauricie -

Bois-Francis, dans l'Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue. Les autres régions étaient en recul.

### **3.2 Les taux de chômage**

En 1976, la région de Montréal était la seule à se situer sous la moyenne québécoise. En 1985 s'ajoutent celles de Québec, de l'Estrie et de l'Outaouais alors que toutes les autres ont toujours des taux plus élevés.

### **3.3 Les taux d'activités**

En 1976 et 1985, trois régions seulement avaient un taux d'activité supérieur à la moyenne québécoise. Il s'agissait de l'Estrie - Montréal - l'Outaouais, en 1976 et Montréal, l'Outaouais et la Côte-Nord en 1985.

### **3.4 Rapport emploi/population**

En 1976, l'Estrie, Montréal et l'Outaouais se situaient au-dessus de la moyenne du Québec et la région de Québec venait de joindre à elles en 1985. Les autres demeuraient en-dessous de la moyenne pour la période de référence.

### **3.5 Le poids démographique**

De 1976 à 1985, les régions du Saguenay - Lac-Saint-Jean, de Québec et de la Côte-Nord ont accru leur poids démographique dans l'ensemble du Québec alors que l'Estrie et l'Outaouais sont demeurées relativement stables. Les autres régions ont connu une diminution de leur poids démographique respectif.

Les indices considérés indiquent très peu de changements dans la situation des régions par rapport à l'ensemble du Québec. Les régions qui se situaient sous la moyenne québécoise continuent de l'être et rares sont celles qui ont pu améliorer leurs conditions pendant la période de référence.

L'implication des gouvernements, des institutions privées et des intervenants régionaux est en mutation et bien que les changements apportés soient considérables, il reste encore de nombreux besoins à combler. A titre d'exemple, il pourrait être possible d'envisager de nouvelles formes de financement pour :

- les projets d'infrastructures et d'équipements publics;
- le fonctionnement des structures de développement économique, social, culturel et communautaire;
- l'aide au démarrage et à la gestion des entreprises;
- la régionalisation des services gouvernementaux;
- l'offre de services de qualité aux régions éloignées;
- les problèmes spécifiques aux entreprises en zones périphériques;
- les relations entre Montréal et les régions;
- les problèmes spécifiques au développement des quartiers urbains défavorisés;
- l'adaptation au libre-échange.

#### **4. LE QUESTIONNEMENT**

Comme le financement du développement des régions exige des différents partenaires de nouvelles formes de collaboration, de multiples modèles peuvent être élaborés. Il s'agit alors pour les premiers intéressés de répondre eux-mêmes aux questions cruciales qui se posent dans un nouveau contexte de développement régional.

- Comment concilier le financement du développement régional quand la majorité des institutions sont fortement centralisées? Quels pourraient être les modèles de régionalisation ou de déconcentration à envisager?

- Quel est le rôle qui revient aux gouvernements et aux milieux régionaux dans le cadre d'un partenariat en matière de développement régional?
- Dans quelle mesure devrait-on tenir compte en développement régional de l'ensemble des programmes gouvernementaux plutôt que seulement des programmes spécifiques au développement régional?
- Quel est le rôle particulier que pourraient jouer les institutions privées (banques, caisses, compagnies d'assurance...) dans le financement de projets antérieurement financés par l'État?
- Comment devraient être financés les organismes dont le mandat principal est de promouvoir le développement, qu'il soit économique ou autre?
- Qui doit financer les projets d'ordre communautaire, social et culturel? Quelle place doit occuper le financement venant des institutions privées?
- Dans l'aide fournie aux entreprises, faut-il faire une distinction entre les entreprises qui existent déjà et celles qui sont en phase de démarrage?
- Quelles approches de financement pourraient être envisagées pour les infrastructures et équipements?
- Est-ce que les programmes gouvernementaux et les modes de financement privés devraient être modulés en fonction des collectivités où ils sont appliqués?
- Est-ce que les Sociétés d'État ont un rôle précis à jouer en matière de développement des régions?

- Qui devrait et comment devrait-on évaluer les nouvelles initiatives de développement (SOCCRENT, incubateur, etc.)?
- Est-ce que le soutien à la gestion et le suivi des entreprises devraient obtenir un financement particulier et de quelles provenances?

La réponse à ces quelques questions permet de faire le point sur les grands enjeux du développement prévisible des régions, qu'il s'agisse des projets publics et privés, des entreprises, des structures ou encore des nouvelles initiatives.

## **Allocution d'ouverture**

### **M. Marc-Yvan Côté**

ministre des Transports  
responsable du Développement régional  
président du colloque

Dans l'édition du Soleil du 20 septembre dernier, monsieur Guy Massicotte signait un article sur les besoins des régions. Cet article positionnait dans les grandes lignes la problématique du financement du développement régional.

J'ai retenu principalement de ce propos un appel sans équivoque aux leaders économiques des régions et une invitation à l'entreprise financière à prendre sa part de risques et à apporter son savoir-faire. A l'État, il lui était demandé d'assumer sa responsabilité, qu'il suscite cette mise en commun et ces moyens de développement.

Nous aurons l'occasion au cours des ateliers de discuter plus à fond des divers aspects que pourrait prendre cette mise en commun.

Je ne voudrais pas ici reprendre d'une façon ou d'une autre l'excellente problématique du financement

du développement régional définie par le Comité du contenu de ce colloque.

J'exposerai plutôt certains éléments qui me paraissent pouvoir conditionner une vision d'avenir et plus près de nous, les discussions qui auront lieu dans les ateliers.

## **1. UN FINANCEMENT AXÉ SUR LE PARTAGE DES RISQUES ET DES RESPONSABILITÉS**

J'entends par le partage des responsabilités, une implication réelle des divers partenaires, au delà du discours et des règles traditionnelles de leur organisation. Le développement ne peut se réaliser adéquatement si tous et chacun refusent ou esquivent ses responsabilités.

Par le partage des risques, ce sont les partenaires qui traduisent concrètement, financièrement leur sens des responsabilités en matière de développement régional.

Le financement du développement régional, son concept et sa façon d'être ont évolué rapidement; d'une époque où les interventions massives de l'État dans tous les champs d'activités étaient pratique courante, nous passons résolument à une autre, beaucoup plus concertée et nuancée.

Ce changement est accompagné d'une émergence de forces et de dynamismes régionaux capables et désireux d'assumer une partie plus grande de leur développement.

La question du financement se pose donc moins en terme étatique; la dimension privée et régionale dans son sens le plus large assurera dans l'avenir une place encore plus grande que celle occupée aujourd'hui.

Conséquemment, les instruments étatiques traditionnels de financement devront se modifier, se moderniser. La différence et l'innovation guideront la conception et la mise en oeuvre des nouveaux moyens de financement. L'incidence sur le développement régional devra être certaine. Cela vaut aussi pour les politiques sectorielles préconisées par le gouvernement.

Ils devront faire une plus grande place et reconnaître à leur juste valeur les instruments conçus, développés et soutenus par le secteur privé et les régions. Ils leur seront complémentaires, occuperont des créneaux d'intervention spécifiques en amont des actions de développement et conditionneront le climat d'investissement.

Les choix des modèles et moyens de financement doivent indiquer un état d'esprit et une philosophie en matière de développement régional.

Continuer à assurer le financement du développement des régions sur des bases traditionnelles, c'est ignorer dans une certaine mesure l'ingéniosité des régions et l'évolution de nos institutions financières.

C'est ignorer la volonté et surtout la capacité des régions de se prendre en main et de définir ce qu'elles veulent comme développement.

Ne pas se questionner sur nos façons de faire, comme gouvernement, c'est nier la montée du sentiment d'entrepreneurship, de la volonté d'entreprendre de notre population.

Ne pas favoriser, par des mesures concrètes, l'émergence d'entrepreneurs responsables, bâtisseurs d'entreprises dynamiques, serait ne pas respecter notre programme politique "Maîtrisons l'avenir".

Les règles du jeu en matière de financement se sont modifiées sous la poussée du secteur privé et des régions: l'État est satisfait. Non pas parce qu'il économise mais parce que la société lui signifie sa capacité et sa confiance de faire son développement et conséquemment de s'y engager financièrement.

Que ce mouvement s'inscrive dans une logique normale de développement ou qu'il soit à la fois la cause et la conséquence d'une contestation du rôle de l'État, il est manifestement empreint d'une volonté de faire reculer davantage les frontières de l'État.

Par ailleurs cette volonté se traduira nécessairement par un appel à un nouveau partage des risques et responsabilités en matière de financement du développement régional entre les partenaires privés et publics.

Sachez qu'on ne peut à la fois exiger de l'État qu'il se retire et lui demander qu'il soit présent. Les deux extrêmes ne peuvent être acceptables. C'est plutôt une nouvelle conjonction entre l'État, les institutions privées et les régions qu'il faut définir et accepter.

Ce partage entre partenaires doit être une occasion pour les régions d'accélérer la prise en charge de leur développement et se positionner avec beaucoup plus d'autonomie par rapport à ses partenaires. C'est aussi un moyen de diversifier ses possibilités: gouvernements fédéral, provincial et municipal, institutions financières privées, publiques, parapubliques et entreprises privées.

Pour les institutions privées, elles seront interpellées publiquement dans leur responsabilité en matière de développement régional. Leur intervention sectorielle devra intégrer la dimension régionale. Pour certaines, une flexibilité additionnelle devra être introduite dans les conditions de prêt, par exemple. Les institutions à fort capitaux devront

démontrer davantage leur sensibilité à la question régionale.

En situation de risques de développement pourquoi interpellier l'État et refuser aux régions des opportunités de développement? Nous devons tous cautionner les risques de développement. C'est une responsabilité globale.

Cette responsabilité globale devrait se partager avec plus de conviction pour les projets à risques modérément élevés et élevés, de façon à ce que nous retrouvions des participations financières plus importantes des entreprises et institutions financières privées pour ce genre de projets.

Les institutions privées ne consacrent-elles pas des sommes importantes à des projets davantage risqués dans des pays en voie de développement où très souvent le climat politique est instable et fragile?

Je crois que nous devons aider les pays en voie de développement et cette mission cadre dans la dynamique des relations et des échanges internationaux que nous devons entretenir avec ces pays. Par ailleurs, on est en droit de se demander si ces institutions privées sont conscientes des opportunités de développement offertes par nos régions?

Des régions fortes dont les potentiels de développement sont bien exploités, sont nécessaires à un Québec plus concurrentiel et plus performant.

Nous sommes donc à l'aube d'un nouveau sens des responsabilités de l'État. L'État pourvoyeur unique déresponsabilise les régions, les institutions privées et l'État lui-même.

Certains qualifieront ce nouveau sens des responsabilités comme un désengagement de l'État. Partager des responsabilités n'est pas désengager. Le désengagement est plutôt la conservation d'une

attitude de surprotection et d'omniprésence. C'est dans ce comportement que l'État se désengage vraiment de ses responsabilités.

Par ailleurs, l'État continuera à intervenir sous une forme ou une autre lorsqu'il s'agira de favoriser un meilleur équilibre régional.

Les gouvernements supérieurs - fédéral et provincial - devront intervenir de façon plus cohérente dans des projets identifiés par les régions. A cet effet, l'entente fédérale/provinciale sur le développement régional qui est présentement à l'étude au sein des divers comités ministériels est d'une importance capitale.

Cette entente fédérale/provinciale permettra aux gouvernements supérieurs de s'associer harmonieusement au secteur privé dans le financement du développement régional.

Tout en reconnaissant sur le plan gouvernemental, la responsabilité première du gouvernement du Québec en matière de développement régional, les gouvernements fédéral et provincial doivent s'unir dans cette question fort importante.

Le partage des risques fera porter l'effort de financement là où il doit porter. C'est une garantie que chaque dollar investi sur le terrain aura un rendement plus élevé, un effet multiplicateur plus grand.

Le partage des risques veut dire que pour un budget constant, il y aura plus d'occasions de s'associer avec les régions pour la réalisation de projets structurants de développement.

Dans la même logique, l'effort conjoint des institutions publiques et privées, doit miser sur l'aide à l'immobilisation. Le financement d'activités récurrentes diminue considérablement la marge de

manoeuvre et souvent empêche d'intervenir ultérieurement dans des projets intéressants.

Cette approche exigera un ciblage plus précis des objectifs recherchés par les projets de développement. Ils seront mieux structurés, priorisés et offriront des possibilités d'auto-financement réelles.

Plus les risques seront partagés, plus les régions seront en mesure de négocier les conditions de leur propre développement avec les partenaires privés et publics.

Négocier des conditions de développement est un pas significatif dans la direction qui vise à reconnaître la région comme partenaire de plein droit. Seuls des partenaires négocient!

Et négocier les conditions de développement, c'est prendre nos responsabilités respectives. Encaisser un échec sans blâmer l'autre et reconnaître que la cause de cet échec peut être vous, comme nous.

Beaucoup plus qu'un concept, une vision ou une valeur, la dimension financière viendra ajouter à la réalité socio-économique d'une région.

Le partage des risques et des responsabilités ne doit pas être perçu négativement ni provoquer une attitude défensive ou de recul. C'est un signal offensif, un effet stimulant.

Je suis convaincu qu'une augmentation de la prise en compte des risques de développement, traduit dans ses aspects financiers, activera l'existence même de la région. Nous assisterons à la création de nouvelles solidarités.

C'est une condition essentielle au renforcement du partenariat région-gouvernement-institution privée. Des partenaires qui partagent des risques

créent un meilleur équilibre des forces autour de la table lorsque les enjeux et projets de développement y sont discutés.

## 2. UN FINANCEMENT RÉGIONALISÉ ET MODULÉ

Il s'agit de viser une meilleure compréhension des conditions particulières de développement régional et leur inscription à l'intérieur d'actions, décisions et moyens.

Un seul objectif: une efficacité accrue des efforts d'investissement.

Un financement régionalisé exige des assouplissements et un arrimage aux réalités des régions. C'est aussi des moyens initiés et soutenus par les régionaux: les sociétés d'entraide économique, les caisses d'établissement en sont des exemples éloquents.

Un financement régionalisé ne doit pas être l'apanage exclusif des mouvements régionaux et du gouvernement; les banques, les fiducies et les fonds mutuels devront explorer cette dimension dans leur stratégie d'investissement.

Le financement régionalisé, localisé du développement, c'est des fonds de développement mis sur pied par différentes caisses populaires comme celle de Saint-Jean-Port-Joli qui vient de créer un fonds de développement économique dans lequel elle met un capital initial de 100 000\$.

C'est la mise sur pied de la Société de placement dans l'entreprise (S.P.E.Q.) investissement local à l'exemple de la Société de développement industriel de la Guadeloupe. Ce fonds d'investissement a permis de recueillir 100 000\$ dans une municipalité de 1 800 habitants. Soixante et sept milles dollars (67 000\$) furent engagés dans 3 entreprises locales qui ont

généralisé 400 000\$ d'investissement.

Les S.P.E.Q. comme abri fiscal ayant une fonction de levier en matière de développement est une voie à intensifier pour les organisations locales impliquées dans le développement de leur milieu.

Le Fonds de solidarité de la F.T.Q., dont le remarquable succès déborde le Québec, semble vouloir amorcer un mouvement de régionalisation de ses investissements. D'intéressantes associations avec des entreprises régionales ont été conclues et d'autres ne sauront tarder. Leur investissement de 3 millions de dollars dans "Tourbière Premier" de Rivière-du-Loup témoigne de l'amorce de ce mouvement.

Cette façon de faire est tout à l'honneur de la FTQ et du monde syndical en général qui, traditionnellement, se présentait davantage en demandeur qu'en partenaire.

Sous l'impulsion de mon collègue, le député de Vimont, monsieur Jean-Paul Théorêt, une bourse régionale de développement a été créée à Laval, une première en Amérique du Nord. Ce nouveau centre financier de la P.M.E. assure un trait d'union entre les P.M.E. qui sont à la recherche de financement et les investisseurs; le gouvernement s'y est associé en fournissant une aide de lancement de 75 000\$.

La régionalisation du financement doit être poussée encore plus. C'est manifestement un indice concret de volonté à vouloir partager plus de responsabilités et plus de risques en matière de développement.

Le principe de la modulation est davantage lié aux modalités, niveaux et types d'aide financière issue des programmes ou organismes gouvernementaux. Déjà, ce financement modulé a commencé à poindre.

Le nouveau programme d'aide à la mise en marché du M.A.P.A.Q. indique un effort de modulation de ses interventions ajustées à la problématique des régions périphériques.

Les actions accréditives pour l'exploration minière ont permis à l'Abitibi-Témiscamingue de connaître un essor sans précédent. Une mesure fiscale sectorielle dont l'incidence est en majeure partie concentrée dans une région. Faudrait-il étendre ce type d'actions à d'autres secteurs de l'activité économique régionale, tel la forêt?

Lors du dernier discours du budget, le ministre des Finances, monsieur Gérard D. Lévesque, a annoncé que la Caisse de dépôt et placement du Québec devra s'impliquer plus activement dans le développement industriel et commercial des régions accentuant son rôle de support à l'essor économique.

Peut-on penser :

- à la création d'une Caisse de dépôt et placement au niveau régional ou à l'imposition d'un seuil minimal de ses investissements en région?
- à profiter d'importants contrats de l'État pour financer le développement régional et augmenter les effets de leurs retombées en région?
- à ce que les régions aient une juste part des contrats qu'Hydro-Québec pourrait consentir lors de la réalisation de la Baie James II?

La Société de développement industriel (S.D.I.), afin de soutenir adéquatement des projets en région, a prévu des assouplissements quant à leur qualification. Ainsi, le seuil de l'investissement admissible est abaissé à l'extérieur de la région de Montréal et le critère marché est assoupli pour les régions périphériques.

De même que trois des quatre nouveaux programmes des pêcheries prévoient un plein taux d'aide financière pour les projets se réalisant à l'extérieur des régions de Montréal et Québec.

Le décret ministériel de novembre 1986 rend les corporations à capital de risques à vocation régionale admissibles au REA pour une déduction de 125%. Ainsi, la corporation régionale d'investissement AMISK (Saguenay - Lac-Saint-Jean) a été la première à bénéficier de cette mesure et a permis une prise d'action dans SOCCRENT.

La modulation et l'intervention régionalisée doivent indiquer aux partenaires que tout ne se passe pas de la même façon partout au Québec. Le gouvernement comprend et fait sienne la volonté régionale de voir disparaître l'application standardisée des normes en matière de financement.

## CONCLUSION

La réflexion qui se fait actuellement au sein du gouvernement débouchera sur une politique majeure en matière de développement régional.

Les travaux de ce colloque alimenteront cette réflexion.

Le gouvernement met tout en oeuvre pour améliorer la situation économique. Déjà, ses efforts portent fruit:

- 98 000 emplois créés pour les 7 premiers mois de cette année
- 4 815 nouvelles PME ont vu le jour en 1986-1987, une augmentation de 3,1%.

Certes notre économie se porte bien. Il faut justement en profiter pour se donner encore davantage d'outils.

L'enjeu du financement régional n'est pas le désengagement de l'État mais plutôt un nouveau partage des risques et responsabilités entre les partenaires.

Nous devons faire en sorte que les moyens sectoriels de financement aient des incidences plus grandes et significatives sur le développement régional.

Que les conditions et modalités qui sont imposées en matière de financement introduisent des éléments de flexibilité pouvant répondre aux réalités régionales.

Que le financement du développement des régions soit décentralisé dans sa prise de décision, régionalisé dans ses objectifs et modulé dans ses conditions.

**Les besoins locaux et régionaux  
en matière de financement  
du développement régional**



## PRÉSENTATION DE L'ATELIER

PAR

**M. Denis Cassista**

directeur général

Purdel Coopérative agro- alimentaire

J'ai l'agréable plaisir de présider l'atelier de cet après-midi.

Vous me permettrez de faire le lien avec l'allocation que le ministre, Monsieur Côté, a faite ce midi. Nous avons eu l'occasion d'entendre la vision d'avenir qu'entretient notre actuel gouvernement. Nous avons entendu parler du sens des responsabilités, nous avons entendu parler d'approches régionales plus grandes, d'un financement axé sur le partage des risques et des responsabilités, d'un financement régionalisé et modulé. A travers ces deux grandes orientations, on a parlé de partenaires réels, d'émergence de forces, d'entrepreneurs responsables, d'ingéniosité, d'un nouveau partage des risques et d'un nouveau sens de la responsabilité de l'État, de la cohérence des gouvernements dans les projets identifiés par les régions. Voilà une kyrielle d'observations intéressantes à entendre mais ce qui est surtout intéressant pour nous, qui pensons à

l'avenir, c'est d'avoir entendu le mot "changement" et de ne pas avoir entendu le mot "délaissement".

Alors, à nous qui représentons les régions de profiter abondamment de cette journée et demie d'échanges et de dialogue entre nous tous, le ministre et ses représentants, pour tenter d'identifier vraiment nos cibles et tenter de découvrir aussi quels seraient les moyens d'action les plus pertinents au développement de nos régions. Rappelons-nous qu'on a parlé aussi de spécificité régionale, je pense que c'est là un mot à retenir car essayer de tout faire, c'est peut-être risquer de ne rien faire.

Ce colloque se veut l'occasion d'une réflexion efficace et stimulante autour de trois thèmes: les besoins locaux et régionaux en matière de financement du développement régional, la réponse des entreprises privées sur les besoins de ce financement et le point de vue des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux sur la même question. Cet après-midi, le premier mot qui prend la place est le mot "besoin". J'ai réfléchi sur la signification du mot besoin. En se référant au dictionnaire on en trouve une première définition: ... sentiment de manque, une deuxième définition: ... ce qui est nécessaire, une troisième définition: ... état de pauvreté et finalement une quatrième définition: expression d'un désir chez l'homme ou la femme. Alors, ... sentiment de manque? Cela a toujours existé et cela existera toujours, à nous de faire des choix entre ce qui est nécessaire. Sur ce, il faut se définir, il faut essayer de voir en les appliquant au contexte régional, quelles seraient les spécificités régionales les mieux appropriées pour chacune des régions, que l'on parle du Bas-Saint-Laurent, de l'Ouest, de l'Abitibi, etc. État de pauvreté...? Je refuse complètement de discuter de cette question. Finalement, ... forme d'expression d'un désir chez l'homme et chez la femme? C'est peut-être ce qu'il nous faut utiliser pour voir ce que l'on peut faire avec les trois premières définitions.

Ceci étant dit, j'ai toujours cru que des entreprises pouvaient exister, que des activités économiques pouvaient prendre place mais que cela ne se faisait pas seul. Il faut au moins deux associations: l'association des ressources physiques et des ressources financières et l'association d'hommes ou de femmes qui peuvent, eux, faire toute la différence entre l'échec ou la réussite.

Inspiré de tout cela, j'ai le goût de lancer le débat de cet atelier par les questions suivantes. Est-ce que ce sont les dollars qui manquent ou le savoir-faire et l'environnement propice à la réalisation d'un projet, à la réalisation de notre région? Le savoir-faire, en lui donnant le sens décrit au dictionnaire, serait l'habileté à réussir ce que l'on entreprend, à résoudre les problèmes pratiques, la compétence et l'expérience dans l'exercice d'une activité. Cela étant dit, on peut continuer à s'interroger sur ceci: est-ce que le manque d'entrepreneurship est plus grand en région qu'il ne l'est dans les grands centres? Est-ce un manque de capacité de gestion? Est-ce un manque de formation de nos ressources? Est-ce l'absence d'universités en région qui pourraient faire la différence? Est-ce l'attirance des entrepreneurs vers les grands centres de consommation? Et si oui, pourquoi cela? Est-ce à cause des institutions financières plutôt centralisées dans les grands centres? En terme de financement du développement régional, est-ce qu'on a suffisamment de support à la gestion? Avons-nous toujours en région des politiques gouvernementales visant à minimiser les disparités? Songeons à la question des routes, du coût de l'essence, des moyens de transport, de fiscalité spécifique, etc., etc.

Voilà autant de sujets de réflexion intéressants à aborder au cours des prochaines heures. Ils seront certainement enrichis des autres interrogations soulevées par les "panelistes". Possiblement, pourrions-nous également entendre des éléments de solution, des éléments de réponse?



## ALLOCUTION DE

**M. Pierre Ménard**

vice-président

Association québécoise des organismes régionaux  
de concertation et de développement

Vous comprendrez aisément qu'à titre de vice-président de l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement (A.Q.O.R.C.D.), j'éprouve un vif intérêt à participer, en compagnie de mes collègues "panelistes", au déroulement du présent atelier.

Confrontés quotidiennement depuis des années aux réalités du développement des régions, les organismes de concertation que je représente souscrivent d'emblée à l'exercice qui nous regroupe aujourd'hui à Rimouski, car ils sont conscients des enjeux majeurs qui découlent du thème développé par ce colloque. C'est pourquoi d'ailleurs ils ont participé activement à la réalisation de celui-ci par le biais, entre autre, de leur contribution dans l'organisation des nombreux séminaires qui se sont déroulés récemment à ce sujet dans la majorité des régions du Québec. Les résultats de ces travaux en région alimenteront sans doute les discussions des différents ateliers et plus

particulièrement celui qui clôturera ce colloque et qui s'intitule "Dialogue avec les régions".

Dans le cadre plus spécifique de notre démarche de cet après-midi et afin de permettre que la communication s'installe le plus rapidement possible entre tous les intervenants ici présents, le but de mon intervention vise en tout premier lieu à introduire la problématique du financement du développement régional par l'énoncé d'un certain nombre d'éléments de base s'y référant et susceptibles d'être développés davantage et enrichis, lors des échanges entre les "panelistes" et les participants.

Pour ce faire, j'ai jugé important d'aborder les modalités concrètes du financement régional seulement après avoir dégagé au préalable les prémices que ce financement devrait logiquement sous-entendre, ainsi que le type de développement qu'à notre avis, il présuppose.

## **1. LES PRÉMICES DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

Aborder la question du financement du développement régional c'est par le fait même, identifier les assises sur lesquelles doivent reposer les orientations qui prévalent dans la stratégies de développement économique du Québec.

Parler de diversité et de disparité pour qualifier les différentes régions qui composent le Québec, est aujourd'hui un truisme.

Malgré toutes les politiques de développement mises de l'avant jusqu'à tout récemment par les divers gouvernements, force nous est d'admettre qu'il existe encore des déséquilibres dans les niveaux de développement des régions. Certaines ont prospéré, d'autres se sont appauvries.

Depuis la fin des années "60", au Québec, l'approche du développement régional s'est appuyée fortement sur le concept dit des pôles de croissance. Selon celui-ci, il suffit de promouvoir la croissance économique dans certains centres ou pôles de croissance pour que ces derniers entraînent leurs périphéries respectives dans leur sillage.

Inspirés ou soutenus par le rapport Higgins-Martin-Raynauld, les tenants de cette théorie ont fait leur l'une des affirmations contenues dans ce document à l'effet que, et je cite: "En attendant, une sagesse élémentaire pourrait être de reconnaître et d'admettre franchement qu'il n'y a pas d'autre pôle de développement au Québec que Montréal".

La logique de cette orientation donnerait donc naissance à un nouvel adage "Hors des grands centres point de salut" et excluerait des principales orientations de développement économique tout le territoire du Québec qui s'étale au delà de l'horizon visible du haut du mât du stade olympique.

Dans cette foulée et tout récemment, une étude publiée sous les auspices du Conseil de la science et de la technologie du Québec, suggérait d'arrêter carrément tout effort pour décentraliser les activités de recherche et de développement dans les régions du Québec.

Aujourd'hui, l'efficacité de cette stratégie du développement polarisé est mise en doute non seulement à cause de la faiblesse de ses résultats concrets mais surtout parce qu'elle n'est plus partagée dans ses fondements mêmes par les principaux intéressés.

Du simple fait que la population québécoise se répartit dans les différentes régions du Québec et que dans tous ces endroits elle y a développé des assises multiples, celle-ci a droit de continuer de s'y épanouir tant sur le plan social qu'économique et de posséder les moyens nécessaires pour y arriver, en

toute équité d'une région à l'autre.

La tendance des régions à prendre en main leur développement est plus qu'un phénomène passager et accidentel. C'est un mouvement qui a des causes profondes comme par exemple: la recherche d'une qualité de vie, une certaine fierté de vivre chez-soi de ses propres ressources, un échec de la planification centralisée et du développement télécommandée et un accroissement de la compétence sociale et du nombre des leaders proprement régionaux.

Ce qui nous apparaît également essentiel de reconnaître, c'est que le développement économique du Québec doit se faire à partir du développement de l'ensemble des régions qui le composent. Le développement régional se situe dans un objectif de pleine utilisation des ressources humaines et économiques du Québec. Il importe de comprendre que, plus souvent qu'autrement, les objectifs régionaux et nationaux n'entrent pas en conflit mais sont complémentaires. Il nous faut donc considérer que les efforts pour utiliser les ressources inemployées et exploiter les possibilités de croissance dans toutes les régions, répondent à la fois aux objectifs de développement à l'échelle régionale mais aussi à l'échelle provinciale et nationale.

## **2. QUEL TYPE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL FINANCER?**

Si nous reconnaissons que les régions sont des partenaires actifs et essentiels au développement et à la croissance du Québec, nous devons également par le fait même reconnaître que celles-ci ont le droit d'orienter leur développement.

Or, si l'on considère maintenant que le développement régional doit être mieux adapté aux particularités des régions et aux besoins réels du milieu, il faut que ces régions, avant de parler de modalités de

financement, soient en mesure d'identifier clairement quels sont leurs besoins spécifiques et les orientations de développement à privilégier à l'échelle régionale et sous-régionale.

Pour y arriver il nous faut, d'une part, reconnaître que les régions administratives actuelles, même si en plusieurs endroits elles sont devenues des entités socio-économiques significatives, répondaient à l'origine à des préoccupations de l'administration gouvernementale plutôt qu'à des facteurs d'homogénéité sociale et culturelle et que de ce fait, celles-ci ne doivent pas être perçues individuellement comme un tout uniforme mais possédant en plus de leurs diversités interrégionales, des disparités sous-régionales.

D'autre part, ceci exige pour la communauté régionale d'entreprendre le laborieux exercice de la concertation. Le développement régional est un phénomène complexe et demeure le fruit des actions d'un nombre croissant d'intervenants. Personne en particulier ne peut prétendre en détenir le monopole et l'exclusivité. Par contre, il est essentiel que les actions individuelles des différents acteurs socio-économiques puissent être amplifiées ou renforcées par l'apport de l'ensemble. La concertation vise donc à trouver un lieu où se rassemblent des agents sociaux, économiques et politiques mandatés pour parler au nom d'organismes qui exercent une influence déterminante et constante sur le devenir de leur milieu. Il s'agit alors de solutionner des problèmes, de faire des choix et d'arriver à des décisions plus éclairées.

L'une des visées essentielles de cet exercice est donc de s'assurer que les choix socio-économiques d'une région, soient le plus profitable possible au plus grand nombre, en lien étroit avec sa réalité propre et ne conduisent pas à des affrontements inutiles.

### 3. LES BESOINS LOCAUX ET RÉGIONAUX EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Considérant les propos qui précèdent comme une espèce de nécessaire entrée en matière par rapport au sujet principal qui nous intéresse, je désire maintenant vous faire part des orientations susceptibles de concrétiser réellement les efforts et les démarches qui émergent du dynamisme régional.

Je désire tout d'abord rappeler que le développement des régions est global et qu'il doit être le reflet des préoccupations économiques, sociales, éducatives et culturelles.

Si le volet économique fera davantage l'objet des discussions du présent colloque, cela ne doit pas nous faire perdre de vue que les principaux secteurs de l'activité humaine que je viens d'énumérer sont fortement liés entre eux et ont une incidence directe sur l'évolution de l'économie des régions et sur la qualité de vie de leurs citoyens.

Le développement économique d'une région résulte foncièrement de l'ajout d'activités économiques nouvelles à celles déjà en place.

On distingue habituellement deux types d'activités économiques principales: premièrement celles de base, qui ont un effet "moteur" sur le développement. Elles sont caractérisées par des activités dont les retombées débordent le cadre régional et on les retrouve principalement au niveau des secteurs manufacturiers et primaires et parfois au niveau du tertiaire, notamment dans le cas du tourisme. Deuxièmement les activités qui s'alimentent à la demande locale, c'est-à-dire les commerces et services.

Sans marché local, ces activités n'ont pas de raison d'être et il va de soi que la vigueur de ce marché local est étroitement liée à la vigueur des activités de base.

Le développement économique d'une région dépend de l'expansion et de la diversification des activités dites "motrices".

Les orientations de développement doivent donc viser à favoriser cet essor.

A cette réalité s'en ajoute une seconde. Il est maintenant acquis, d'une part, que la création de nouveaux emplois origine davantage du secteur de la PME et qu'en revanche, dans l'ensemble, la grande entreprise, pour sa part, en crée relativement peu. D'autre part, les investissements des grandes entreprises sont dirigés essentiellement vers les régions où il y a déjà de l'action, celles qui sont déjà en croissance rapide à cause du dynamisme de leurs entrepreneurs locaux.

Dans la mesure où, comme nous l'avons précisé il y a quelques instants, ce colloque tente d'analyser le développement régional par le biais de sa dimension plus spécifiquement économique, la problématique consiste donc à identifier les façons d'activer et d'appuyer ce type de développement ainsi que ceux qui en sont à l'origine.

Puisque nous parlons des acteurs du développement économique précisons dès le départ qu'il nous faut se méfier du danger que représente le mythe ou l'exploitation abusive du concept de "l'entrepreneur" individuel qui, par son action spontanée et volontariste, peut seul assurer le développement économique. Si nous pouvons glorifier à juste titre les exemples d'individus qui, à force d'archarnement, ont réussi à mettre sur pied et à développer des entreprises, il nous faut aussi s'attarder sur le sort moins heureux de tous ces illustres inconnus qui, tout aussi imprégnés de ce désir d'entreprendre, n'ont pu bien souvent arriver à leur fin faute d'un environnement financier adéquat.

Partant du principe que le capital financier est disponible à l'échelle du Québec et dans la plupart des régions, il faut s'interroger si toutes les conditions sont en place pour qu'il puisse servir concrètement au développement des régions.

A ce sujet, l'orientation actuelle des actions ou décisions de ceux ou celles qui détiennent le pouvoir d'utiliser ce capital, c'est-à-dire les institutions financières, est-elle adéquate?

Certains affirment que la solution au problème de capitalisation de l'entreprise québécoise doit venir du milieu des affaires mais que c'est au gouvernement d'assainir l'environnement financier.

Cette orientation, partagée par plusieurs, a le défaut cependant de toujours faire en sorte que la solution à ce type de problèmes doit presque essentiellement dépendre des gouvernements alors qu'à ce chapitre, les institutions financières semblent intouchables.

Or, les institutions financières peuvent faire beaucoup pour alléger cet environnement financier.

Combien de projets fort valables demeurent sur les tablettes faute de capital adéquat pour en assurer le développement?

Si les institutions financières sont en droit d'exiger des garanties ou bien d'établir certains critères pour l'accès à ce capital,

- est-ce que leur "rationnel" à cet égard tient compte des particularités régionales ou bien est déterminé selon des barèmes très uniformes?
- les entreprises régionales font-elles l'objet de préjugés défavorables face aux institutions financières?

- sommes-nous plus exigeants à leur égard sur le plan des garanties?
- exigeons-nous des mises de fonds exagérées?
- ne décourage-t-on pas l'emprunteur en lui donnant l'impression que l'on veut obtenir le maximum de contrôle sur son entreprise?
- les capitalistes de risque ne sont-ils pas perçus comme étant trop envahissants?
- les succursales régionales des institutions financières, lorsqu'elles existent, sont-elles vraiment décisionnelles ou bien doivent-elles constamment se référer à leur structure centrale, dans les grands centres, pour toutes autorisations de prêts et ceci à partir de critères inadaptés à la région?

A nos yeux les institutions financières ont un rôle important à jouer dans l'assainissement de la structure financière de la PME au Québec. Elles doivent exercer un leadership dans la constitution d'un réseau de sociétés de capital de risque qui soit adapté à la réalité des régions.

A cet égard il est extrêmement intéressant et encourageant de constater les démarches de certaines institutions qui sont à l'origine entre autres du Fonds de développement régional des caisses populaires, du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, l'Entraide économique, etc...

En ce qui concerne maintenant les responsabilités gouvernementales, nous constatons que de plus en plus la mode est aux louanges adressées au dynamisme des régions. Le "Fédéralisme coopératif" et "L'État animateur" ne doivent pas être le leitmotiv du désengagement graduel des deux niveaux de gouvernement au chapitre de leurs responsabilités d'assurer à chacune des régions, les conditions minimales à leur

développement.

Comme orientations à privilégier nous mentionnons :

- l'harmonisation des politiques du développement régional entre le gouvernement fédéral et provincial;
- la coordination de l'action des différents ministères dans leurs interventions au niveau régional;
- l'orientation de la programmation des ministères sectoriels en fonction des priorités identifiées par les régions;
- l'actualisation des normes et programmes de subvention en fonction des réalités régionales;
- la contribution de la Caisse de dépôt et placement et de la Société de développement industriel dans la création d'un capital de risque axé sur le développement régional.

Afin de favoriser la canalisation de l'épargne vers des entreprises de taille petite et moyenne il nous apparaît pertinent d'amplifier l'utilisation de mesures fiscales particulières. Cette orientation pourrait donner lieu à des formules originales comme la création d'un fonds spécial régional. Le régime d'épargne-actions a profondément modifié des mentalités depuis le début de sa jeune existence et il n'est pas exclu qu'il pourrait en être de même pour d'autres formules du même genre mais à incidence plus directement régionale.

Je désire arrêter ici mon propos, lequel comme je l'ai indiqué au départ n'avait pas la prétention d'être exhaustif mais plutôt de donner des pistes pour l'échange qui suivra dans quelques instants.

## ALLOCUTION DE

**M. Claude Piché**

directeur et commissaire général

Commission d'initiative

et de développement économiques de Montréal

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté l'invitation des organisateurs du présent colloque sur le financement du développement régional. Je les remercie de me fournir l'occasion de vous entretenir particulièrement de la perspective montréalaise en matière des besoins locaux et régionaux de développement et d'élaborer également sur la reconnaissance, à priori, de l'incidence de la dynamique régionale montréalaise sur la dynamique des régions, de même que du rôle de Montréal dans le développement régional du Québec.

Ce thème "les besoins locaux et régionaux" est celui du premier atelier du colloque et c'est évidemment à dessein que l'on a ainsi dressé l'agenda, étant donné l'importance de situer d'abord la problématique des besoins locaux ou régionaux dans ce forum de réflexion.

Pour ma part, j'y vois l'opportunité d'engager la réflexion non pas à un niveau macro-régional soit

métropolitain, mais plutôt micro-régional, c'est-à-dire au niveau municipal et même à celui des quartiers urbains. Car c'est d'abord là que le bât blesse quand on examine les problèmes de croissance économique d'une région, et c'est aussi là où se révèlent dans toute leur réalité les besoins socio-économiques de la population. Toute planification du développement régional qui passerait outre à cette réalité et qui viserait alternativement de plus grands ensembles régionaux pour ne considérer qu'une problématique de concurrence inter-régionale serait stérile et, à mon sens, sans objet.

Le développement régional doit être compris et conçu comme un processus par lequel les régions ne sont pas mises en situation de rivalité mais plutôt de complémentarité. Chaque région doit se développer selon ses potentiels et selon son rôle régional au sein de la croissance globale de la province ou du pays.

Un grand centre urbain dynamique et fort en termes de synergie, de services intermédiaires spécialisés en finance, en commerce ou en communication, en termes d'infrastructure, de recherche gouvernementale, universitaire et privée, etc., ne peut être que bénéfique à l'économie des régions. En retour, la croissance des pôles régionaux est intimement liée à la dynamique de grands centres urbains vigoureux offrant tous ces services.

Il faut donc retenir l'idée non pas de compétition interrégionale mais plutôt, et c'est là le véritable défi, de rivalité entre l'économie québécoise et les économies non québécoises, entre les plus grands centres urbains du Québec et les autres grands centres urbains internationaux.

Ces propos de complémentarité des régions ne sont d'ailleurs pas nouveaux chez moi. Déjà, le 20 mars 1985 à l'occasion du colloque "Avenir économique de la région métropolitaine de Montréal" de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du

Québec, j'exposais ma vision des choses en ces termes, que vous me permettrez de reprendre ici et je cite: "... Chacun peut apprécier le fait que la prospérité de Montréal contribue au progrès de sa région et de l'ensemble du Québec. Il est évident qu'une partie des bénéfices économiques induits par les investissements réalisés à Montréal se manifeste à Saint-Hyacinthe. Il est raisonnable de prétendre que certains emplois créés à Montréal seront occupés par des travailleurs de Valleyfield. Des avocats et des comptables de toute la région apporteront leur expertise aux projets et aux réalisations des entreprises de Montréal.

Bien sûr, la réciproque est vraie et Montréal se réjouit des succès remportés par les collectivités de sa région économique car ils rehaussent les perspectives de prospérité de l'ensemble. Cette symbiose économique est essentielle à la force de la région métropolitaine de Montréal face à ses concurrentes nationales et internationales; elle conditionne nos succès sur les marchés extérieurs et est garante de notre prospérité future". Fin de la citation.

Cette dynamique, vaut également pour l'essentiel, en ce qui concerne les rapports économiques entre Montréal et les autres régions et villes du Québec.

Cette perspective est partagée par l'administration politique de Montréal qui en manifeste la conviction à chaque occasion. Dans sa compréhension de cette complémentarité, le maire de Montréal a même tenu un discours semblable devant la communauté torontoise et cette conviction de la complémentarité des économies régionales motive, par exemple, nos positions à l'égard du dossier de l'agence spatiale.

Cette brève mise en contexte de mon allocution m'amène à vous faire part d'une de mes préoccupations en matière de développement régional, plus proche des problèmes locaux, c'est celle de l'existence à

Montréal de ce que j'appellerai, pour emprunter le vocabulaire météorologique, des micro-climats distincts de croissance économique, c'est-à-dire des zones favorisées et des zones défavorisées. Le développement régional prend économiquement et socialement son sens véritable en fonction de telles préoccupations.

Au sein d'une région comme celle de Montréal ou de n'importe quelle autre au Québec, la croissance n'est pas homogène sur toute l'étendue du territoire. Des quartiers, quand ce n'est pas des groupes de quartiers, affichent des retards considérables par rapport à d'autres.

Un exemple éloquent à Montréal est celui de l'Est de l'Île de Montréal. Sa situation vient d'être tout récemment mise en lumière et bien documentée par les bons offices de l'OPDQ, qui a fourni au CREEEM, le comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal, une expertise de haute qualité dont j'aimerais ici personnellement souligner les mérites.

Permettez-moi, pour illustrer mes propos, d'emprunter quelques éléments de la problématique telle que précisée dans le rapport de l'OPDQ faisant un portrait socio-économique de l'Est de Montréal.

En guise de rappel, le territoire couvert dans la problématique en question comprend la partie est de la Communauté urbaine de Montréal. Sont concernées les municipalités d'Anjou et de Montréal-Est ainsi qu'une partie de la Ville de Montréal.

Dans cette dernière, il s'agit des quartiers situés au sud-est de la Ville, soit Nouveau-Rosemont, Rosemont, Hochelaga, Maisonneuve et Tête-aux-Trembles de même que les territoires des anciennes municipalités de Rivières-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles, annexés respectivement à Montréal en 1964 et 1982. Pour les fins de l'exposé, j'emploierai, la terminologie "Est de Montréal" pour désigner le territoire de l'Est de l'Île de Montréal.

Voyons brièvement comment se compare l'Est de Montréal avec d'autres entités géographiques.

Ce territoire subit 12,5% de chômage en 1985-86, avec plus de 20 000 personnes inoccupées et à la recherche d'un emploi. Cela représente un écart défavorable du taux de chômage d'environ 2,5% par rapport à la région métropolitaine. Les chiffres du recensement de 1981 révèlent que le chômage dans le quartier Hochelaga était le plus élevé avec 13%, la moyenne régionale étant de 8,7% cette année-là. Un certain rattrapage a été réalisé mais la problématique, pour être moins aiguë, n'en demeure pas moins très présente.

Du côté des revenus, la situation est parfois peu reluisante. Parmi les territoires de l'Est de Montréal, les quartiers de Maisonneuve, d'Hochelaga et de Rosemont sont les plus défavorisés. Dans le cas d'Hochelaga, par exemple, les revenus étaient en 1984 inférieurs de 28% aux autres quartiers de l'Est de Montréal. Par ailleurs, on constate que dans l'Est de Montréal, 65 000 personnes vivaient en 1981 sous le seuil de pauvreté. Les quartiers d'Hochelaga, de Maisonneuve et de Rosemont sont particulièrement affectés par ce fléau social.

Si nous étendons la comparaison à d'autres régions, comme celle par exemple de la Gaspésie - Bas-Saint-Laurent, nous entrevoyons, dans une perspective inter-régionale, le portrait suivant, selon les statistiques disponibles :

- Le nombre de chômeurs, en 1986 :  
21 100 dans l'Est de Montréal,  
27 300 en Gaspésie - Bas-Saint-Laurent;
- Le taux de chômage, neuf premiers mois de 1987:  
12,9% dans l'Est de Montréal  
13,9% en Gaspésie - Bas-Saint-Laurent.

Ces données se rapportent à des populations, en 1986, de 318 000 dans l'Est de Montréal et de 231 000 en Gaspésie - Bas-Saint-Laurent.

Malgré toute la prudence qu'il faut y mettre quand on compare deux régions dont les économies sont différentes, ce que je veux faire voir ici, c'est qu'à plusieurs égards les problématiques de développement des aires défavorisées sont sensiblement du même ordre, bien que le milieu très urbanisé de Montréal en rende parfois le diagnostic et le traitement plus difficiles à réaliser.

Cet état de fait est donc préoccupant. De telles disparités régionales, que ce soit en termes de chômage, de revenus et de pauvreté, d'investissements, etc., si elles se maintiennent ou s'élargissent au cours des années, ne sont cependant que les symptômes. Il faut s'attaquer aux causes plus profondes de ce sous-développement régional. Le CREEEM a mis en évidence les besoins flagrants de relance locale. Quant au coût total de cette relance de l'Est de Montréal, une hypothèse retenue est à l'effet qu'il serait nécessaire pour réaliser l'ensemble des recommandations du CREEEM, d'effectuer des investissements publics pour un montant allant de 70 à 140 millions de dollars sur une période de cinq ans afin de redresser la situation économique et stimuler la création d'emplois. "Ce qui est bien peu, de préciser le président du CREEEM, monsieur Claude Pichette, si l'on considère le coût phénoménal des prestations de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale qui dépasse les 160 millions de dollars annuellement". Je rappelle que ce coût est associé au cas de l'Est de Montréal seulement.

Je me surprends parfois à essayer d'imaginer ce qu'il serait nécessaire d'injecter dans l'économie montréalaise pour redresser la situation économique d'autres quartiers ou zones également défavorisés comme, par exemple, le sud-ouest, ou pour renforcer

des secteurs d'activités industrielles comme celui du vêtement, ou encore, dans un autre ordre d'idée, pour stimuler davantage des types d'activités économiques ayant des effets d'entraînement considérables sur le reste de l'économie, comme par exemple la recherche et le développement. Faudrait-il doubler, tripler ou accroître plus encore la somme estimée dans le cas de l'Est de Montréal?

Je ne peux préciser de chiffre pour le moment. Ce que je sais cependant, c'est qu'un effort financier considérable est nécessaire pour tenter de satisfaire les besoins socio-économiques locaux et régionaux, et que cet effort nécessite l'implication de tous les intervenants concernés pour réussir à atteindre les objectifs fixés.

J'ai tenté, dans un premier temps, d'évoquer la nature et l'ampleur des besoins et des efforts à consentir pour relancer les secteurs géographiques défavorisés de notre région. Les chiffres avancés ne documentent qu'une partie de nos responsabilités. Or, dans le contexte de la complémentarité interrégionale, Montréal se doit d'assumer un leadership de développement des secteurs d'avenir de l'économie du Québec et ce, parce qu'elle est mieux en mesure de concurrencer les autres grands centres économiques qui se disputent au Québec, pour le bénéfice de leurs régions, les secteurs prometteurs de l'économie. Dans une éventualité de libre-échange avec les États-Unis et dans un contexte de mondialisation de l'économie, que les événements boursiers de la semaine dernière ont trop bien illustré, la capacité concurrentielle de Montréal doit être accentuée. Ceci est possible, non pas au détriment mais bien au bénéfice des autres régions du Québec. Cet aspect est mentionné pour indiquer des besoins d'un autre ordre pour le financement du développement régional de Montréal. Je suis par ailleurs convaincu de la pertinence et du bien-fondé de cette position mais cet aspect de la question n'est pas le propos essentiel du présent colloque.

Le développement régional n'est pas la responsabilité des seuls pouvoirs publics. Par le passé, le gouvernement et ses sociétés d'État jouaient un rôle dominant et souvent exclusif dans le développement et l'aménagement régional. Il ne s'agit plus de s'en remettre à l'État-providence, tendance qui apparaît maintenant révolue. Il s'agit de tirer davantage parti du dynamisme, de la créativité, de l'entrepreneurship et de la vision souvent originale du développement régional et local que démontrent les ressources du milieu.

Il faut bien voir en fait qu'historiquement, avant les années '60, l'État n'avait pas encore véritablement défini son rôle dans le développement régional. Ce rôle s'est précisé, particulièrement au Québec, avec les années de la Révolution tranquille lorsque les populations régionales ont commencé à réclamer de l'État qu'il assume une responsabilité et une part croissante des coûts liés à une gamme complète de services, de politiques et de programmes socio-économiques. Le développement des régions devenait une responsabilité gouvernementale et ultimement collective. Les grandes orientations économiques sectorielles et régionales autant que collectives comme l'éducation, la santé, les programmes sociaux, etc., suivaient une volonté politique gouvernementale de prendre l'initiative et de s'impliquer dans la mise en place de stratégies susceptibles de procéder à un meilleur aménagement du territoire et de réduire les disparités régionales.

Cette évaluation s'est réalisée tant au plan provincial que fédéral. Si bien que les gouvernements ont fini par prendre toute la place en matière d'intervention à caractère global et régional. Avec les années, une part de plus importante des budgets gouvernementaux était allouée aux missions sociales, économiques et aussi administratives.

Aujourd'hui, suite à l'évolution des coûts de ces services, à l'augmentation des déficits et à la

saturation des champs fiscaux et aussi avec les changements de mentalité et d'orientation un peu partout dans les pays industrialisés en matière de développement économique et de financement, les gouvernements souhaitent changer de rôle et voir les intervenants locaux s'impliquer davantage dans leurs propres régions.

Ainsi, plusieurs véhicules se prêtent à l'expression de ces besoins par les premiers intéressés. Parmi les principaux véhicules, j'aimerais mentionner le conseil consultatif de la CIDEM qui s'intéresse de près au développement économique et qui traduit les intérêts du milieu montréalais dans le cadre d'une consultation méthodique et efficace; le Sommet économique de juin 1986 à l'occasion duquel le mécanisme de concertation a pu permettre l'atteinte de consensus sur nombre de dossiers importants ou encore la mobilisation des intervenants concernés, publics et privés, se regroupant en comités pour diagnostiquer l'état de la situation économique de la région montréalaise ou celui de l'Est de Montréal, et qui a donné lieu respectivement, à la préparation du rapport Picard ou du rapport Pichette, assortis de recommandations précises.

Ce dernier rapport Pichette, celui associé au CREEEM, pour pousser un peu plus loin l'exemple, a été l'oeuvre d'un regroupement d'interlocuteurs intéressés composés de représentants des gouvernements du Québec et du Canada, des villes impliquées dans la démarche de développement de leur territoire, des syndicats, des corporations de développement économique communautaire, d'employeurs, etc., et qui a permis de faciliter la réflexion sur une telle problématique régionale et de proposer des mesures originales et applicables concrètement en fonction des besoins pressentis à court et à long terme.

Cet exemple pourrait être repris et adapté pour d'autres zones défavorisées comme celles du centre-sud ou encore du sud-ouest de Montréal.

Les pouvoirs publics voient également beaucoup d'avantages à faire plus de place à l'entreprise privée et ce, non seulement au niveau du secteur manufacturier mais aussi des autres secteurs. Ils voient l'entreprise privée s'impliquer davantage, et bien sûr en fonction de ses capacités et de sa vocation, au financement du développement régional.

C'est ainsi que l'on doit considérer maintenant et de plus en plus une responsabilité partagée, souvent sous forme de partenariat, entre les gouvernements, les agents économiques comme les institutions financières, les universités, les syndicats, les organismes locaux de développement et aussi les entreprises privées.

Dans le cas de ces dernières, leur rôle et leur action en matière de financement régional peut prendre plusieurs facettes. Bien sûr, l'entreprise privée peut supporter financièrement des organismes à vocation de développement économique, culturelle, sociale ou sportive. L'entreprise privée peut aussi mettre de l'avant des projets innovateurs servant à faciliter le maintien ou la création d'emplois. Je pense par exemple à des projets privés d'incubateurs pouvant stimuler l'entrepreneursip local. Je pense aussi à des initiatives de grandes entreprises qui favorisent l'émergence de l'entrepreneursip, cette pratique qui permet par exemple de détacher de sa structure corporative un segment d'activités de production, y incluant le personnel impliqué et de supporter financièrement et techniquement le démarrage de cette nouvelle activité en entreprise autonome, avec ou sans protocole d'entente au plan des approvisionnements ou d'autres services requis par l'entreprise-mère. Cette façon de stimuler le développement économique est également garante de création accrue d'emploi.

L'initiative privée, en matière de développement économique local, se manifeste d'autant plus efficacement que les pouvoirs publics ont pourvu aux conditions préalables de ce développement. La qualité des

infrastructures urbaines, l'aptitude et l'adéquation des compétences de la main-d'oeuvre, le contexte fiscal et financier sont autant de facteurs essentiels au succès de l'initiative privée mais dont la responsabilité première incombe au secteur public.

A cet égard, j'aimerais terminer mon exposé en rappelant quelques-unes des principales modalités d'interventions de la Ville de Montréal, en regard, encore une fois, de la relance de l'Est de Montréal évoquée il y a quelques minutes.

Ainsi, permettez-moi de rappeler que le vice-président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, monsieur Robert Perreault, amorçait le 13 octobre dernier la première d'une série de mesures visant le redéploiement économique et la relance de l'emploi dans cette zone défavorisée, supportée par l'engagement financier de réaliser des investissements publics de 90 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Cette implication de la Ville viendra soutenir ou entraînera des investissements privés de 350 millions de dollars de même que le maintien de 11 000 emplois et la création de 4 000 autres emplois.

Les interventions prévues prendront les formes suivantes:

- l'extension du réseau de parcs industriels de l'Est de Montréal par la création de quatre nouveaux parcs et l'agrandissement d'un cinquième;
- la rénovation des infrastructures de deux vieilles zones industrielles par la réalisation de PRAIMONT de Rouen dans Hochelaga-Maisonneuve et Duplessis dans Rivière-des-Prairies;

- une aide financière pour inciter les entreprises à améliorer ou agrandir des édifices industriels existants via le Programme de coopération industrielle de Montréal;
- un nouveau programme "Montréal Industrie 2000" administré par la Société de développement industriel de Montréal, visant à soutenir l'entreprise dans la construction de locaux industriels de petites surfaces sous forme de condominiums industriels;
- la SODIM agira également directement à titre de promoteur immobilier en investissant 25 millions de dollars dans des projets de construction ou de rénovation d'édifices industriels pour fins de location et ce, afin de créer un effet d'entraînement auprès des promoteurs privés.

Par ailleurs, il devient essentiel aussi de partager la responsabilité du développement régional de l'Est de Montréal, en engageant la concertation avec les autres instances gouvernementales pour harmoniser leurs efforts respectifs.

Au plan municipal, la Ville de Montréal propose la mise sur pied, conjointement avec Ville d'Anjou et Montréal-Est, d'une Société de promotion du développement économique de l'Est de Montréal, chargée d'élaborer une stratégie commune de prospection auprès des grandes entreprises et d'actions en vue de susciter toute autre initiative concertée susceptible de promouvoir la relance économique de ce territoire.

En perspective, on peut déjà voir poindre sur la scène du développement régional de nouveaux partenaires, qu'il s'agisse d'entreprises individuelles comme l'Alcan, le Groupe Desjardins, etc., ou qu'il s'agisse d'intervenants du milieu comme les corporations de développement économique communautaire avec lesquelles s'articulent par exemple des démarches de développement en collaboration avec la Ville et l'OPDQ, région de Montréal.

Ces nouveaux partenaires, de concert avec les autres partenaires déjà à l'oeuvre, font corps ensemble pour favoriser une action commune susceptible de promouvoir le développement régional par des solutions toujours mieux adaptées aux besoins du milieu.

Il s'agit donc d'une démarche de complémentarité autant des compétences des secteurs privés et publics que des moyens respectifs déployés par chacun d'eux.

A ceci, la Ville de Montréal et son organisme de développement, la CIDEM, sont des plus heureuses d'assurer leur appui à la concrétisation de toute initiative destinée au redéploiement économique et au mieux-être des populations des régions en cause.

Voilà, les quelques jalons en matière de développement régional que je désirais soumettre à votre réflexion.

**TABEAU 1**  
**EST DE MONTRÉAL**  
**COMPARAISON AVEC D'AUTRES RÉGIONS**

Indicateurs	Est de Montréal	Gaspésie Bas-St-Laurent	Abitibi Témiscamingue
Population totale (000)      1986	318,0	231,6	154,4
Main-d'œuvre (000)      1986*	163,0	142,0	68,7
1987*		141,8	66,1
Personnes occupées (000)      1986*		114,7	60,1
1987*	141,9	122,1	59,7
Nombre de chômeurs (000)      1986*	21,1	27,3	8,6
1987*		19,7	6,4
Taux de chômage (%) 1986		19,2	12,5
1987	12,9	13,9	9,7
Bénéficiaires de aide sociale (apt. & disp.) (000)      1986	11,1	21,2***	13,4**
Personnes vivant sous le seuil de pauvreté (000)      1981	65,1		

\* Moyenne des neuf premiers mois de l'année

\*\* Juillet 1986

\*\*\* 2e trimestre 1986

SOURCE: Compilation d'après des données non publiées  
du BSQ, du MMRS et de la CEIC. Voir aussi:  
MMSR, l'Emploi au Québec, septembre 1987.

## ALLOCUTION DE

**M. Roger Nicolet**

président

Union des municipalités régionales  
de comté du Québec

La présentation d'un colloque sur le thème du financement du développement régional regroupant les principaux intervenants tant du secteur public que du secteur privé concernés par cette problématique constitue, à mon avis, une occasion unique pour aborder de la façon la plus concrète qui soit, la délicate question du développement régional.

J'aimerais féliciter les responsables de cette initiative dont la réalisation, dans le contexte actuel, ne pouvait qu'être plus opportune. J'aimerais aussi les remercier d'avoir convié l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, soit l'U.M.R.C.Q., qui se veut le porte-parole du monde municipal du Québec des régions et que je représente ici aujourd'hui, à venir réfléchir et discuter de cette question avec vous, intervenants majeurs dans le développement régional.

Je suis d'ores et déjà assuré que cet événement nous rapprochera et favorisera plus de cohérence dans nos actions afin que celles-ci correspondent mieux aux attentes des populations des diverses régions du Québec...

Les municipalités ont été mises sur pied pour mettre en place et assurer un cadre de vie sain et cohérent aux collectivités locales. Dans ce contexte, un de leurs mandats est d'encourager et de stimuler l'économie de leur milieu. Les municipalités assument ce mandat de façon non équivoque par les masses monétaires qu'elles affectent chaque année sur leur territoire. A titre d'exemple, en 1986, les dépenses budgétaires des municipalités du Québec étaient de près de 5 milliards de dollars tandis que leurs dépenses d'immobilisation atteignaient les 1,6 milliard de dollars. A la lumière de ces chiffres, on constate rapidement que les municipalités ont un impact très important dans l'économie du Québec et qu'elles constituent un partenaire indispensable au développement économique des régions.

Cela dit, c'est le gouvernement qui est véritablement à l'origine de l'implication municipale dans le rôle du développement régional. Rôle que la Loi 125, de 1980, après quinze années de réflexion, vient confirmer. Cette présence des instances municipales fut instituée dans le cadre d'une vaste opération de l'État québécois dont le but principal était, de toute évidence, une harmonisation des interventions des secteurs privés et publics par le biais du cadre de l'aménagement.

Avant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il faut admettre que les municipalités étaient, sauf si l'on considère quelques initiatives particulières, peu présentes en matière de développement économique. L'adoption de la loi 125, tout en créant les municipalités régionales de comté (les M.R.C.) remettait aux instances municipales et, incidemment par la démarche prescrite dans cette législation à la population du

Québec, un rôle essentiel en matière d'aménagement.

Par cette initiative, Québec lançait alors un vaste processus de confection de schémas d'aménagement à l'échelle de l'espace québécois. Cette démarche de réalisation des schémas que l'on peut considérer aujourd'hui quasi complétée, 91 des 95 schémas d'aménagement sont adoptés, s'est traduite par un vaste apprentissage de collaboration et de concertation entre la population et les élus municipaux.

En ce moment, nous pouvons affirmer parce que nous avons été intimement liés à la démarche, que le premier objectif de la loi 125, soit celui de faire de l'aménagement non pas une simple opération technique mais bien une démarche politique, est désormais chose faite.

En effet, les schémas d'aménagement par les orientations qui y sont privilégiées, représentent l'affirmation des volontés d'une population qui s'est assumée par le biais d'une collaboration étroite avec ses plus proches mandataires, les élus municipaux. Cela constitue, vous en conviendrez, l'expression d'une pratique démocratique d'une pureté de forme rarement atteinte dans la gestion des affaires publiques.

On constate cependant qu'après cinq années d'évolution, la démarche initiée par le législateur en matière d'aménagement n'a pas de véritable contrepartie au niveau d'une politique concertée de développement économique des régions. Bien que Québec ait doté les M.R.C. de responsabilités importantes en matière d'aménagement, l'État s'est toujours réservé le domaine des orientations du développement économique. Pourtant, l'exercice de mise en forme des schémas d'aménagement a mis en relief la dimension importante de la relation qui existe entre l'aspect développement et l'aspect aménagement. Et, la mise en oeuvre des plans d'aménagement ne correspond à rien d'autre que de faire du développement.

Si définir l'aménagement d'un espace n'implique pas nécessairement orienter le développement économique de ce même espace, les débats régionaux sur les enjeux de l'aménagement ont permis d'établir qu'un critère prépondérant dans les choix d'orientations d'aménagement porte essentiellement sur les incidences économiques de ces choix.

Aujourd'hui, nous pouvons donc poser le constat suivant: les schémas d'aménagement sont souvent à la fois la base d'un encadrement réglementaire du domaine bâti et un outil pour façonner et orienter le développement régional.

L'aménagement du territoire tel que conçu actuellement, permet d'établir les bases d'une meilleure planification des interventions. De plus, le processus trouve sa pertinence du fait que la loi, par les nécessités qu'elle impose de reprendre les schémas sur une base quinquennale, en garantit la cohérence.

Ce qui confirme que toute planification pour être valable doit s'adapter au dynamisme et à l'évolution des milieux.

## **1. PREMIÈRE CONCLUSION DE L'ÉVOLUTION DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

Par le biais d'un texte législatif d'une loi communément qualifiée de "structurante", les instances municipales sont devenues des acteurs prépondérants en matière de développement régional. Je reconnais avec vous que la présence accrue des élus municipaux dans divers dossiers qui touchent le développement économique n'est pas sans créer beaucoup d'embarras pour certains intervenants. Mais la notion de planification dans sa pratique, implique la dimension développement.

Pour nous, mandataires municipaux, il s'agit de concevoir un développement intégré. Par opposition à une démarche fragmentée ou anarchique qui serait le produit d'une initiative ponctuelle d'un acteur ou l'aboutissement d'une intervention, plus souvent qu'autrement, étroite, initiée par une action d'un ministère sectoriel.

Des actions, je vous l'accorde non dénuées d'une certaine logique mais malgré tout, bien souvent inadéquate sur le terrain car issues d'une structure politique tentaculaire qui a de la difficulté à maintenir sa cohérence dans chacun de ses mouvements.

Dans le contexte actuel, il s'agit au contraire de réaliser une forme de développement qui trouve des racines profondes dans un milieu, en l'occurrence la communauté, la M.R.C. Le développement doit s'intégrer dans une dynamique régionale inscrite dans une convergence de valeurs collectives qui s'expriment et s'exprimeront par le biais du schéma d'aménagement.

Il est donc essentiel et primordial qu'avant toute démarche de financement de développement régional, on s'assure de la conservation des notions de concertation, de planification et d'action, mises en corrélation étroite dans l'atteinte de ces finalités.

## **2. CONSÉQUENCES PRATIQUES DE LA SITUATION ESQUISSE**

Pour le Québec des régions, c'est-à-dire le grand territoire québécois, partiellement urbanisé ou rural, en périphérie de nos principaux centres urbains, le contexte institué par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou plus directement par les M.R.C., en est un qui est fondamentalement nouveau en matière de développement régional.

Dans un premier temps, les liens étroits entre les éléments les plus dynamiques de la société régionale et les élus municipaux, ont radicalement modifié le contexte social de ces milieux. Parce qu'ils mériteraient d'être qualifiés "d'incubateurs" de la dynamique du milieu, les initiatives les plus méritoires trouvent un appui à la fois technique et politique. Et, j'insiste sur cet aspect de vecteur politique puisque dans leur essence même, les conseils régionaux sont des instances fort présentes sur la scène politique (et ceci, sans devoir avoir recours aux astuces des battages publicitaires ou des "medias events").

Symbiose donc, mais aussi contexte particulièrement favorable à une croissance ancrée et bâtie sur les bases d'une volonté collective.

Dans un deuxième temps, la démarche actuelle se veut une association des instances publiques à toutes les étapes de mise en oeuvre des projets avancés par l'entreprise privée. D'une manière ou d'une autre, les municipalités doivent s'impliquer dans toute initiative de développement, que ce soit par une réglementation appropriée, par de nouvelles politiques de gestion de services ou par la mise en oeuvre d'équipements collectifs. Il est essentiel que la coordination soit des plus étroite: condition asservie par la continuité établie par la loi, de la conceptualisation (les schémas) à la concrétisation (les projets).

Cette véritable révolution n'est toujours que partielle, par conséquent, imparfaite. En effet, elle ne pourra être complètement efficace et de ce fait, rentable, que dans la mesure où les élus municipaux pourront y associer leurs principaux partenaires:

- soit les institutions financières;
- soit le gouvernement (ou plutôt les gouvernements puisque je désire m'adresser tant au fédéral qu'au provincial).

Pour ce qui est du milieu financier privé largement représenté ici, le message qu'il vous livre est direct et je l'espère, clair.

Nous vous proposons une vision du développement régional bâti en pyramide mais, nuance fondamentale, à partir de la base. Vous opérez, à quelques notoires exceptions près, selon des structures inverses. Trop souvent le dialogue est compliqué par le rôle subalterne de vos représentants régionaux dans la hiérarchie corporative. Comment pouvons-nous vous sensibiliser à la dynamique, au grand courant de nos milieux régionaux, pour vous permettre de mieux doser vos interventions? Par quels moyens collaborer afin de vous permettre d'axer vos investissements vers les réalisations les plus susceptibles d'être à la fois portées par un contexte propice et rentable dans une perspective à moyen terme de l'évolution régionale?

Au gouvernement du Québec, nous voulons rappeler que le dialogue n'est encore qu'ébauche.

La seule instance qui a véritablement tenté de répondre à la situation nouvelle esquissée s'est révélée jusqu'à présent être l'OPDQ. Il nous faut, à ce titre, souligner les ressources humaines et financières associées au Fonds de développement régional que gère l'organisme dans le but de promouvoir des projets auxquels s'associe le milieu. De la même façon, les projets mis en oeuvre par le biais du concept des contrats de développement en sont un exemple plus probant. Cependant, malgré l'originalité de la formule, ce concept est malheureusement mis en veilleuse pour une période indéterminée. Pourtant, cela se voulait une proposition qui permettait de fournir aux municipalités, des sources de financement pour la réalisation d'ouvrages qui s'inscrivaient dans une perspective de développement régional respectueuse des notions de concertation et de planification précédemment identifiées.

Il nous apparaît donc urgent dans un premier temps, que soit confirmé l'engagement gouvernemental en cette matière.

Mais il y a plus. Nous demandons au gouvernement:

- d'entreprendre une évaluation en profondeur des mécanismes de coordination à mettre en oeuvre entre les deux paliers, municipal et provincial;
- d'amorcer une réforme du choix des priorités d'intervention des ministères sectoriels en fonction des besoins identifiés par les milieux régionaux donc, par conséquent, reconnaissant les choix exprimés dans les schémas d'aménagement;
- d'accompagner le tout, d'une négociation gouvernement-municipalités qui permettrait d'arrêter les paramètres à respecter pour assurer un développement harmonieux de nos régions.

Quant au gouvernement fédéral, nous lui demandons à lui aussi, de reconnaître la réalité nouvelle que constitue la mise en place de structures municipales que représentent les M.R.C. Ainsi de respecter le milieu, non pas en fonction d'expédients politiques mais dans une reconnaissance, à la fois, de la fragilité de certaines initiatives et de l'importance de moduler les interventions structurantes dans une continuité que seule la planification peut assurer.

Finalement, j'aimerais insister une fois de plus sur le fait qu'une démarche concertée des instances gouvernementales et des intérêts privés en région n'est, selon nous, valable que dans la mesure où les actions posées seront largement inspirées et respectueuses des travaux réalisés en aménagement par les instances municipales.

## ALLOCUTION DE

**M. Réal Patry**

président

Association des commissaires industriels  
du Québec

Je ne vous cacherai pas que je me sens un peu nostalgique quand je reviens dans l'Est du Québec car c'est vraiment ici, plus précisément à Matane, que ma carrière a pris son envol en tant que commissaire industriel.

C'est également ici que j'ai appris ce que c'était la concertation régionale, mais plus encore, la complicité quotidienne que les agents de développement économique doivent entretenir avec les politiciens autant locaux que ceux des deux niveaux supérieurs.

Si je dis cela, c'est que voyez-vous, il est utopique de croire que le développement régional puisse se faire sans intervention politique, sans l'implication des gens d'affaires du milieu et sans les compétences des intervenants régionaux dont les commissaires industriels que nous sommes.

Il est également utopique de croire qu'un seul palier de gouvernement puisse orchestrer le développement économique des sous-régions sans discussions préalables avec les autres niveaux, les personnalités d'affaires de chaque milieu et les intervenants professionnels que sont les commissaires industriels.

Ce n'est pas par hasard si certaines régions géographiques ont connu ou connaissent plus de succès que d'autres. Il y a des commissaires industriels en Ontario depuis 60 ans, au Québec depuis 25 ans et c'est vraiment en 1972 que notre profession s'est implantée grâce au programme d'aide à la création des commissariats industriels du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Il y a quinze ans, une cinquantaine de localités profitaient du programme pour embaucher un spécialiste de la promotion industrielle et du développement économique. Aujourd'hui, notre Association compte 163 membres professionnels oeuvrant pour 99 organismes, lesquels ont des protocoles de services signés avec 785 municipalités locales et régionales.

La prospection, la promotion et le développement économique d'une petite région donnée se font d'abord à partir de la volonté des gens du milieu des affaires (industriel, commercial, touristique, agricole, financier, professionnel, etc.). Le rôle des élus, c'est de supporter cette volonté, de l'encourager et de la stimuler dans le plus grand respect de la personnalité même de chacun des territoires.

C'est pour cela que les corporations de développement économique du Québec sont devenues des entités autonomes dirigées par des conseils d'administration issus de cette volonté du milieu des affaires et auquel les élus s'associent.

Ainsi, dans certaines régions, c'est le pôle économique principal qui devient l'unique intervenant (ex.: Montréal ou Sherbrooke) et dans d'autres, c'est

la M.R.C. (ex.: Lotbinière ou Bécancour) qui joue ce rôle.

D'être attiré par l'idée d'une formule unique pour tout le monde risquerait de créer beaucoup de malaises dans les sous-régions.

Aussi, l'Association des commissaires industriels du Québec recommande au gouvernement provincial de créer une Commission parlementaire itinérante au sujet de toute modification au rôle des structures économiques et municipales existantes.

Il ne faudrait pas reculer d'une quinzaine d'années comme l'Ontario l'a vécu dans les années '70 quand elle a cru que seules les "regional municipalities" devaient s'attribuer les responsabilités de développement économique. Aujourd'hui, les principales villes ontariennes ont créé leur propre service de promotion industrielle, car voyez-vous, une région sans âme, c'est impossible à promouvoir.

C'est d'ailleurs indicatif de constater que Montréal, Laval, Québec et plusieurs autres villes de notre province ont créé depuis peu leur propre service de développement économique. Ramer à contre-courant serait suicidaire pour le Québec.

Le support technique et financier que les villes et les M.R.C. du Québec peuvent fournir à une corporation de développement économique a une valeur inestimable, et il est de même en ce qui concerne l'autonomie d'action de nos commissariats industriels à l'égard de ces mêmes pourvoyeurs de services, car les villes et/ou les M.R.C. qui participent dans tous les cas, contribuent aux orientations stratégiques.

En passant, bien que nous comprenions qu'il s'agit d'une première au Québec, l'A.C.I.Q. croit qu'il serait souhaitable qu'à l'avenir, Ottawa soit invité à s'associer davantage à un colloque comme celui-ci, de même que l'Union des municipalités du Québec.

Personnellement et vous l'aurez donc deviné, je n'ai pas l'intention de questionner uniquement les instruments financiers porteurs de l'avenir des régions mais, également, d'interroger la motivation de certains acteurs dont la raison d'être n'est pas toujours aussi souhaitable qu'ils veulent bien nous le laisser croire.

La preuve, c'est qu'une première tendance vécue dans les années '80 est celle du clivage des clientèles cibles, résultat de la complaisance socio-politique des gouvernements supérieurs envers différents groupes, avec le résultat qu'aujourd'hui plusieurs pensent que les jeunes doivent conseiller les jeunes, les femmes doivent stimuler l'entrepreneuriat féminin, les autochtones doivent seuls protéger les droits de leurs pairs, etc...

L'Association des commissaires industriels du Québec croit qu'il est légitime et sain pour les gouvernements d'écouter les préoccupations des divers groupes, mais à notre point de vue, il n'est pas nécessaire d'implanter à tout coup un réseau à travers le Québec pour administrer les programmes de support à chacun de ces groupes. D'une part, ça coûte beaucoup d'argent et d'autre part, ce n'est pas terrible au plan de la concertation locale.

Le plus bel exemple qui pourrait illustrer ma pensée c'est celui des syndicats. A priori, un syndicat défend ses syndiqués, le patron ses profits et un banquier, ses garanties. En ne se parlant pas trop vous allez admettre que la situation devient parfois conflictuelle entre patron-employés, patron-banquier et entre le monde ouvrier et le monde de la finance.

Mais l'objectif fondamental d'une entreprise n'est-il pas d'assurer un revenu équitable aux ouvriers, un profit intéressant au patron et un intérêt raisonnable au banquier?

Tout cela est encore généralement vrai, mais le sera de moins en moins au cours des années '90; voilà la seconde tendance.

En effet, l'expérience du Fonds de solidarité de la FTQ risque de changer bien des choses car le même individu peut être maintenant à la fois ouvrier, patron et financier, ce qui devient intéressant quand, comme moi, on pense d'abord concertation. Récemment, je dînais avec M. Louis Laberge et il me racontait qu'un jour un homme d'affaires lui a demandé: "Monsieur Laberge, si votre fonds investit dans mon entreprise, est-ce que vous allez syndiquer mes employés?" et Monsieur Laberge lui a répondu: "Très bonne question" et il a continué: "Si un chameau traverse le Sahara dans sa distance la plus longue, puis qu'il arrive à un endroit où se trouve une belle cascade avec de l'eau fraîche, est-ce que, monsieur, vous allez empêcher votre chameau de s'abreuver?" de demander Monsieur Laberge.

Voyez-vous, la création de ce fonds risque d'avoir l'effet d'une bombe auprès des entrepreneurs traditionalistes mais c'est une trouvaille extraordinaire, dans une certaine mesure, car les représentants syndicaux ne pourront plus douter des états financiers déposés et les grèves de principe ou philosophiques risquent d'être évitées.

Si cet esprit de collaboration, d'échanges d'informations et d'entraide est vrai dans le monde des entreprises, pourquoi en serait-il autrement dans celui qui conseille ces mêmes entreprises, c'est-à-dire celui des agents de développement économique?

Je ne dis pas ici qu'il faut qu'un commissariat s'occupe obligatoirement des programmes orientés vers toutes les clientèles, mais au moins laissons lui l'opportunité de décider oui ou non, afin de respecter la personnalité de chacune des stratégies de développement local. L'ACIQ félicite l'entente OPDQ-MIC en ce qui concerne l'embauche d'un professionnel en

milieu rural et le rapatriement récent du PSIJ (Programme de soutien aux initiatives-jeunesses); par contre, la création des CADC (Comités d'aide au développement des collectivités) par la Commission d'emploi et d'immigration du Canada est un véritable cauchemar pour nous, car il s'agit carrément de la création par le fédéral de commissariats locaux administrés par des individus choisis par le député fédéral afin que d'autres leaders locaux recommandent une stratégie d'intervention au coût annuel de 100 000 à 200 000 \$, c'est-à-dire potentiellement une douzaine de millions de dollars pour le Québec.

C'est frustrant parce qu'il y a des commissariats partout au Québec, que les milieux s'y impliquent et qu'une stratégie décidée par un même milieu est à mon point de vue aussi bonne pour le fédéral que pour le provincial. De plus, Ottawa peut par son Programme de développement des collectivités intervenir unilatéralement dans des champs de compétence provinciale, ce qui est excellent, vous le devinez, pour la concertation locale et je m'arrête là-dessus.

La troisième tendance est celle qu'ont Ottawa et Québec de se retirer du développement industriel et régional sous prétexte de ne pas aider les canards boiteux et qu'un "free trade agreement" avec les Etats-Unis interdirait les subventions directes. C'est une farce car les états américains ont leurs propres programmes du genre via l'émission de "Municipal Bonds" selon lesquels des industries peuvent se financer jusqu'à 10 millions de dollars, à un taux aussi bas que 3%, tout en dépréciant à 100% les actifs du projet.

De plus, le budget de la défense américaine qui dépassait l'an dernier mille milliards est en soi une politique de développement régional. Où sont les bases militaires? Combien d'entreprises canadiennes fournissent ou exportent, ou participent, à ces divers programmes?

Au Canada, on semble jouer le jeu, de sorte que le PDIR (Programme de développement industriel et régional) est en révision et que la SDI (Société de développement industriel du Québec) a déjà modifié son champ d'action.

Les prêts participatifs sont en soi une excellente idée, mais la mentalité de nos PME à Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Laurier ou Asbestos, par exemple, n'est pas encore rendue là, il ne faut pas se le cacher. Ce programme est actuellement mal reçu et nous pensons qu'il est du rôle de nos professionnels de le promouvoir, mais il faudra bien que quelqu'un joue ce rôle de supporter le développement local, car les poches de pauvreté s'agrandissent et se détériorent, même à Montréal, mais vouloir refiler cette responsabilité au milieu local, c'est équivalent à croire qu'un apprenti nageur puisse battre un champion olympien.

J'ai entendu dire que si on révisait en profondeur ces types de programmes, c'est que les résultats depuis 15-20 ans n'étaient pas évidents et que les écarts de richesse ne s'étaient pas amenuisés. Mais qu'en serait-il en Gaspésie, au Lac Saint-Jean et en Estrie s'il n'y avait pas eu de ces programmes?

Une quatrième grande tendance est celle pour les grandes entreprises de faire produire certains biens et services en sous-traitance et ça, les syndicats n'y peuvent rien. C'est bon pour l'entreprise, c'est bon pour la recherche appliquée en général, c'est bon pour l'emploi régional, et... bien plus, ces mêmes grandes entreprises participent à des expériences d'incubateurs industriels, de parrainage d'entreprises et même de financement de projets particuliers.

L'ACIQ pense que ces expériences d'incubation doivent être encouragées par le Québec surtout là où il y a une volonté d'implication des grandes sociétés et du milieu.

Une cinquième tendance est celle de soutenir prioritairement la recherche-développement. Les chercheurs universitaires s'en réjouissent, mais en passant, combien d'entreprises annuellement sont créées par ces chercheurs? A 50, 70, 100 000 \$ par année c'est pas très motivant de sauter dans le bain de l'entrepreneursip. De plus, elles sont où les universités?

L'Association des commissaires industriels du Québec pense qu'une politique de développement technologique n'est pas incompatible avec une stratégie de développement industriel et régional.

De façon générale, les experts prétendent que le niveau de la recherche-développement au Canada laisse à désirer par rapport aux autres sociétés occidentales. C'est peut-être vrai mais la bonne stratégie est-elle de faire à tout prix le rattrapage? Peut-être serait-il préférable de concentrer nos efforts là où nous sommes déjà les meilleurs, en hydro-électricité et en télécommunication, par exemple.

Et si nous sommes là, les meilleurs dans le monde, ne pensez-vous pas que c'est fondamentalement à cause de la nature même de notre pays, c'est-à-dire nordique, immense et peu peuplé?

Ne pensez-vous pas qu'il serait équitable de supporter pleinement nos entreprises à acquérir des technologies nouvelles, de les aider à les adapter à nos marchés, à procéder à des accords sous licence un peu comme le Japon le fait depuis la Seconde Guerre mondiale? Pourquoi, par exemple, une petite usine de Matane ne pourrait-elle pas se voir accorder une subvention allant jusqu'à 75 et même 90% du coût d'acquisition d'un brevet?

Une sixième et dernière tendance à laquelle je m'attarderai est celle de voir Montréal se considérer maintenant comme une région du Québec et non comme une métropole située quelque part sur la planète Terre,

laquelle représente un grain de sable dans l'univers.

Je trouve intéressant d'entendre en même temps Péladeau et Landry dire que Montréal c'est spatial mais dans l'optique que Montréal c'est spécial au Canada. Le nouveau maire de Montréal, M. Jean Doré disait récemment devant ses amis de l'UMQ que "sans le Québec, Montréal serait privée de son assise la plus solide, risquerait d'être en manque de talents, d'énergies, de capacités créatrices. Finalement, le Québec a besoin de Montréal, d'une métropole qui puisse servir de tremplin à ses meilleurs intérêts. Nous avons besoin les uns des autres". Voilà un message non publicitaire qu'il fait bon entendre.

Si je parle de cette tendance c'est que trop souvent on a voulu au Québec développer les régions au détriment de Montréal, puis Montréal au détriment des régions. Je regrette, Montréal c'est une région québécoise caractérisée par le fait que c'est la plus petite géographiquement, mais la plus populeuse démographiquement, comptant ses quartiers riches et ses quartiers pauvres, comme tous les autres coins du Québec.

Cette nouvelle compréhension des dirigeants montréalais ne fera que mieux servir les autres régions du Québec, tout en permettant à ces dernières de mieux desservir notre métropole.

L'ACIQ désire féliciter les organisateurs de ce colloque et le ministre Marc-Yvan Côté plus spécialement pour lui avoir permis de s'exprimer, car voyez-vous, l'avenir du Québec m'apparaît fort prometteur.

La preuve, c'est qu'au début des années '70, les universitaires du Québec s'orientaient fortement vers les professions libérales et les sciences humaines; quinze ans plus tard, le Québec compte 32 étudiants en administration par 10 000 habitants alors que l'Ontario n'en a que 23.

Voilà le Québec que nous voulons, voilà le Québec des années '90, voilà les entrepreneurs de demain.

## ALLOCUTION DE

**M. Marcel Lafrance**  
vice-président  
Fondation de l'entrepreneurship

### 1. LA FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP

La Fondation de l'entrepreneurship existe depuis février 1980 et regroupe des gens du monde des affaires, de la finance, de l'éducation et de la fonction publique qui se donnent comme mission et objectifs:

- identifier et libérer le potentiel entrepreneurial des personnes et contribuer à créer les conditions favorables et propices à leur plein épanouissement.

Les moyens retenus pour atteindre ces objectifs sont:

- interpellier des individus et des groupes plus susceptibles d'entreprendre.
- réunir, créer et diffuser des connaissances sur l'entrepreneurship.

- animer le milieu dans le sens d'une société plus entrepreneuriale.
- travailler à créer les conditions d'un Québec plus entrepreneurial et, à cette fin, faire les représentations qui s'imposent aux divers instances décisionnelles.

## 2. OBJECTIFS ADAPTÉS

Ce qui rassure les dirigeants de la Fondation, c'est que leur message colle sur la pensée des dirigeants politiques. Monsieur le ministre Marc-Yvan Côté est venu, en février dernier, au colloque sur "L'entrepreneurship au Québec plus que jamais une force", exprimer sa foi et sa croyance dans des objectifs qui s'apparentent avec ceux décrits plus avant. Nos régions regorgent de gens d'idée, a-t-il exprimé; les institutions financières et les fonds nécessaires pour constituer leur capital de risque sont-là, a-t-il enchaîné, et chaque région possède ses maisons d'enseignement et son université: tout cela formant du potentiel.

Ce qu'il faut, toujours selon Monsieur Côté, c'est d'adapter tout cela par la concertation des gens du milieu, des élus, des agents socio-économiques avec l'aide d'un gouvernement partenaire qui mettra tout en oeuvre pour resserrer leurs rangs. De tels propos semblent bien coller à notre vision.

## 3. INQUIÉTUDE

Par contre, de telles idées ne réussissent pas à dissiper notre inquiétude. Le constat que nous faisons très souvent, c'est la "non-multidisciplinarité" des intervenants ou, pour le moins, le déséquilibre dans la représentation autour de tables de concertation comme aujourd'hui ou lors de rencontres semblables. Ceux qui entreprennent, ceux qui créent

l'entreprise, ceux qui ont un besoin de créer des choses (need of achievement, selon Mc Lillard), sont trop souvent au nombre des absents dans ces discussions. Je ne blâme pas personne, mais force nous est de constater que ça ne fait pas naturellement partie de leur culture. Il faut donc que ceux qui se concertent et étudient, dépassent leurs préoccupations habituelles et mettent tout en oeuvre pour rejoindre les entrepreneurs sur leur terrain. Il ne faut pas faire de la concertation pour de la concertation, se parler entre convertis, dépenser de l'argent pour transmettre des connaissances déjà acquises par l'auditoire.

Profitons de la lancée actuelle car nous avons maintenant nos compagnies vedettes: Canam Manac, Videotron, Lavalin, Normick Perron, Shermag, Cossette et bien d'autres. Bien plus nous avons réussi à créer nos idoles: les Lemaire, Dutil, Pomerleau... contactons-les, écoutons-les, mais aussi greffons autour d'eux le plus possible ces jeunes entrepreneurs sans nom, mais qui bâtissent notre société.

#### 4. IDENTIFICATION

Alors identifions-les. La fondation croit qu'il faut identifier les entrepreneurs potentiels car ce sont eux qui créent l'entreprise et c'est l'entreprise qui crée l'emploi et partant, la richesse. Un consensus entre les spécialistes dans le monde établit à 10% de la population active les personnes qui possèdent les habiletés pour entreprendre. Selon des chiffres obtenus d'études faites par l'équipe du ministre Vallerand, les entrepreneurs au Québec représentent environ 8% de la population active. Donc, un bon 2% reste à être identifié - je devrais dire aider à s'identifier: 2% de la population active, peut-être 40 000 nouvelles entreprises, peut-être 900 000 emplois, peut-être 40 000 fois un million de dollars de chiffre d'affaires par année. Un rêve, oui bien sûr, mais réalisable.

Pour réussir à les dénicher, il faut comprendre où ils se trouvent pour travailler sur les vrais problèmes. Nous avons bâti le petit tableau suivant:

**TABEAU 2**  
**IDENTIFICATION DES EN REPRENEURS**

	ont une volonté bien arrêtée mais .....	ne savent pas quoi ni comment
Les inconditionnels...	ont une idée mais .....	doutent d'eux-mêmes ni ne savent comment
Les potentiels.....	savent comment mais .....	doutent d'eux-mêmes et ne savent pas quoi

## 5. LIBÉRER LE POTENTIEL

L'école, le collègue, l'Université doivent penser à des moyens pour libérer ce potentiel: beaucoup d'animation à créer par des cours, des conférences, des structures comme les "Jeunes Entreprises" au secondaire, les "Clubs d'Investisseurs" dans les Universités et bien d'autres.

L'entrepreneur découvert doit être formé, éduqué en gestion et dans les grandes lignes d'expertise; il doit être supporté, parrainé. Là encore, le monde de l'éducation doit aller au devant de lui.

Le milieu aussi doit se concerter pour trouver des moyens pour libérer ce potentiel en le valorisant, en structurant le dynamisme qui existe et en harnachant les multiples énergies qui se dépensent avec beaucoup d'enthousiasme mais des fois, les unes contre les autres. Il y a tellement de mouvements aujourd'hui que moi, qui pourtant s'intéresse à la

chose, je me perds entre les Sociétés de..., les programmes de support à..., les Organismes de développement de..., etc.

## 6. UNE CHAIRE EN ENTREPRENEURSHIP ET EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Mais revenons de nouveau au monde de l'éducation. Ce milieu qui prône l'excellence est trop souvent conservateur, lent à réagir. En 1960, lorsque j'ai gradué à Polytechnique, jamais on ne m'avait parlé de pollution de l'air et de l'eau alors qu'on était en train de parfaire la mise en place des pires moyens destructeurs de notre environnement et tous savent ce qu'il en coûtera pour réparer tout cela dans le futur. Jamais aussi, on ne m'a parlé de santé et de sécurité au travail, encore moins d'entrepreneurship. C'est longtemps après qu'on a commencé à s'intéresser à certains de ces sujets.

Inertie symptomatique d'une époque? Bien non. En 1987, les étudiants se plaignent que trop de sujets d'actualité ne sont qu'effleurés. Un étudiant finissant en génie mécanique n'aura reçu aucune notion des techniques de planification (Pert, CPM), pourtant se sont des clés de la gestion moderne. La gestion de la qualité reste un sujet presque ignoré, alors que demain, pour survivre dans le contexte du libre-échange, nos entreprises devront se surpasser sur les trois plans: coûts, livraison et qualité. L'entrepreneurship, hors des facultés d'administration, ça reste un sujet de conférence-midi.

De la recherche appliquée à un type d'industrie donné, tout y est, sauf l'élément d'urgence.

Par contre, on doit noter l'effort magistral fait par les CÉGEPS en région pour développer des techniques utiles aux industries de leurs secteurs.

Toutes les initiatives pour mousser l'agressivité du milieu de l'éducation dans le domaine de l'entrepreneurship devront être supportées pour que les retombées lancent le développement. La Fondation que je représente aujourd'hui, entend prendre une initiative très positive en ce sens, en engageant le processus de création d'une chaire en entrepreneurship et en développement régional.

Par ce moyen, la Fondation souhaite soutenir financièrement dans le plus de régions possibles, tant au niveau collégial qu'universitaire, des initiatives qui favoriseront la naissance et/ou le développement d'entreprises dans les milieux. L'idée est de financer des projets de recherche ou d'expérimentation qui porteront sur:

- l'évaluation d'entrepreneurs (res);
- le processus d'entrepreneurship;
- le développement de contenus pédagogiques sur le démarrage d'entreprises;
- les processus de gestion et de transformation;
- les nouvelles applications de produits existants;
- ou tout autre sujet pertinent axé sur la création d'emplois par de nouveaux entrepreneurs.

La Fondation veut réserver certains fonds propres (50 000.00\$), pour bientôt démarrer ce projet et elle organisera une campagne pour recueillir au moins un million de dollars sur cinq ans. Mais il y a urgence et pour contrer cette obligation d'agir vite, en vrai entrepreneur, nous présenterons à l'OPDQ notre plan d'affaires en sollicitant certaines avances de fonds sur une base annuelle.

Nous nous sommes permis d'apporter un document explicatif de cette idée; vous pourrez en trouver une copie sur les tables à la sortie de cette salle. J'aimerais ajouter que la Fondation verrait à ce que tous les projets soient bien étoffés, avec cahier de charges précis et échéanciers spécifiés tout en

appliquant un contrôle très rigoureux du déroulement de chacun des dossiers.

## 7. UN AUTRE MONDE A IDENTIFIER ET AIDER

Tout aussi important sont l'identification, la formation et le support des parrains pour la gestion et le financement des entreprises en pré-démarrage, en démarrage ou en expansion.

D'abord, un nombre effarant de nouvelles entreprises ne dépasse pas cinq ans d'existence. Il faut donc organiser des systèmes de "tuteurage", si vous me permettez cette expression prise dans le jargon des horticulteurs. Ces tuteurs seront là pour aider au niveau des idées et de la gestion. Mais cette assistance ne viendra pas toute seule, il faut la provoquer. Posez cette question à des gens qui réussissent: "Pourquoi ne donnes-tu pas quelques heures de consultation gratuite à telle ou telle entreprise partie par des gens n'ayant pas toutes les connaissances, mais tellement désireux de réussir?" Très peu souvent, la réponse est de tendance négative, c'est même quelquefois avec un air surpris que votre interlocuteur reçoit votre interrogation. Le tuteur a donc besoin de se faire découvrir, d'être motivé, d'être interpellé.

La réaction des gens d'affaires est souvent plate, amorphe, très peu tournée vers les autres. Il faudra les réveiller à la sous-traitance, à l'inter-assistance. Personnellement c'est un jeune journaliste dans un petit journal (Le Peuple Tribune) d'une petite ville (Lauzon) qui m'a réveillé, en 1976, quand il est venu me voir pour me demander ce que j'entendais faire, comme nouveau propriétaire de Davie, pour aider les petites entreprises de la région à se développer en parallèle. Il prit bien soin de me faire remarquer qu'à côté de chez-moi quelqu'un fabriquait des meubles commerciaux, mais que Davie n'en achetait jamais; que telle autre firme manufacturait des

produits que j'achetais ailleurs, souvent à l'étranger, etc. Ce jour-là, j'en ai pris pour mon rhume: c'est aussi ça l'identification par le milieu, c'est aussi ça, la formation.

Mais le plus difficile demeure ce qui touche au portefeuille. Par la même approche, demandez à quelqu'un qui a de la liquidité, pourquoi il n'investit pas 50 000,00\$ ou 60 000,00 \$ dans une entreprise en démarrage? Là, la réponse est plus directe, plus rapide: "Le risque". L'entrepreneur en démarrage n'a pas de passé ou son passé est peu reluisant. Le présent n'est pas toujours très lourd en terme de connaissances. Le futur donc est incertain. La réaction est plus positive lorsqu'il s'agit de donner un coup de pouce à une entreprise en pleine activité depuis quatre, cinq, six ans: c'est plus sécurisant (c'est-là qu'on retrouve les grands du capital de risque). De même, aller sur le marché public comme investisseur, c'est moins stressant (à cause de ce qui s'est passé depuis 10 jours à la bourse, peut-être devrions-nous dire: c'était moins stressant), surtout avec les abris fiscaux qui accompagnent certaines activités comme les REA, les actions accréditives, certains montants de gains en capitaux non-imposables ou en d'autres circonstances, des pertes en capital déductibles.

## 8. **ABRI FISCAL DÉSINSTITUTIONNALISÉ ET RÉGIONALISÉ**

Il faut donc rejoindre l'investisseur potentiel dans son attente en le compensant un peu pour son risque.

Pourquoi notre ministre des finances n'attacherait-il pas son nom à une oeuvre spéciale, comme l'a fait Monsieur Parizeau avec les REA, cette fois en initiant un abri fiscal désinstitutionnalisé et régionalisé? En fait, un système qui rapprocherait l'investisseur identifié par le milieu des entrepre-

neurs potentiels formés par le milieu. On m'incite à aider les CFCF, les Bombardier, les FCA International, les Soconav à devenir de plus grandes forces, ce qui est bien. Mais pour la création d'entreprises nouvelles qui pourraient créer de véritables emplois nouveaux, on me dit: "Vas-y, bonhomme, mais on ne t'aidera pas, c'est ton risque".

Mais si le prêteur investisseur, dans une entente de gré à gré sans complexité, ce qui ne signifie pas sans contrôle, pouvait aider tout en recevant une compensation assez intéressante du côté fiscal, ça permettrait sûrement de lancer le mouvement de création d'entreprises, de création d'emplois, de création de richesse.

Les actions accréditives ont permis d'amener le chômage à 5% dans certaines régions de l'Abitibi en relançant les mines, et cette désinstitutionnalisation pourrait faire de même pour plusieurs régions.

Mais poussons la logique jusqu'au bout en demandant que ces abris fiscaux soient modulés suivant les besoins des régions. Il en coûte souvent plus cher en région et l'équité d'une entreprise en région est moindre parce que le financement traditionnel est moins généreux. Une concertation entre le gouvernement et le milieu pourrait établir la hiérarchie des besoins. En favorisant certaines régions avec des abris plus importants, ça ne serait pas lui donner des chances indues, ça serait lui donner des chances égales. En décentralisant et en modulant selon les régions, on injecterait de la souplesse, on amènerait la logique gouvernementale si souvent implacable à s'adapter au dynamisme des entrepreneurs.

## **CONCLUSION**

En résumé, notre message est simple: en terme de financement régional, il y a des voies à privilégier, soit:

- d'abord de favoriser l'identification des entrepreneurs (artisans de la création d'emplois) et les intervenants investisseurs (supports nécessaires aux premiers);
- ensuite de favoriser la formation des entrepreneurs et des investisseurs par tous les moyens, et à ce sujet, à la Fondation, nous avons décrit brièvement notre rêve de créer une chaire en entrepreneurship et en développement régional;
- enfin, de sécuriser l'investisseur prêt à aider au démarrage d'entreprises ou à l'expansion (si celle-ci se présente très tôt dans le processus d'évolution) en permettant un abri fiscal proportionnel aux risques inhérents ou adaptés à une région spécifique.

En d'autres mots, nous croyons que le financement régional aura un succès égal aux efforts déployés pour développer l'entrepreneurship:

Vive l'entrepreneurship

**Le point de vue  
d'entreprises privées reliées  
au financement  
du développement régional**



## PRÉSENTATION DE L'ATELIER

PAR

**Mme Caroline Pestieau**  
directrice  
Conseil économique du Canada

C'est un privilège d'être invitée à présider cette session mais aussi une occasion rêvée d'approfondir une problématique qui est fondamentale pour l'avenir de l'économie canadienne: comment répondre aux besoins financiers des régions?

Il y a quelques semaines, le Conseil économique a publié ses perspectives pour les cinq prochaines années. Si nous mettons entre parenthèses les récentes fluctuations boursières, nos perspectives sont assez optimistes avec une réduction significative du chômage dans l'ensemble du pays en 1991.

Mais les moyennes cachent des déséquilibres régionaux très sérieux sur lesquels je n'ai pas besoin d'insister ici. Les gouvernements semblent désemparés devant ces déséquilibres. La politique monétaire ne peut être régionalisée, l'endettement décourage les initiatives budgétaires. Et de toute façon nous constatons un certain épuisement tant intellectuel que

politique devant les politiques officielles de développement régional. De plus, nous vivons à l'époque de la privatisation. Les deux paliers de gouvernement ont créé des ministères chargés de privatiser les anciennes sociétés d'État. Les initiatives vont venir à l'avenir des régions. Qu'est ce que nous pouvons attendre des institutions financières privées et coopératives quant au financement du développement régional? Avant d'inviter les "panelistes" à répondre à cette question, je voudrais soulever deux considérations qui font partie chacune des recherches en cours au Conseil.

D'abord, nos institutions financières doivent vivre la globalisation aussi bien des instruments financiers que des marchés de capitaux. Nous assistons à des décloisonnements et à des fusions quotidiennes au point où certains prétendent que seuls Tokyo, Londres et New York vont subsister comme centres financiers de première classe.

Dans un tel climat, on pourrait croire que nos entreprises canadiennes seraient trop occupées, trop inquiètes de leur propre survie pour s'intéresser au financement régional. C'est peut-être le cas pour certaines, mais pour d'autres, je pense que c'est le moment indiqué pour mettre en place un système d'intermédiation financière adapté aux besoins québécois et canadiens, c'est-à-dire à une économie où le développement régional fera toujours partie des priorités nationales.

Le Conseil a entrepris une étude de l'impact des changements financiers internationaux sur le marché canadien et nous attendons les résultats.

Une deuxième considération, tout à fait différente: la fameuse question des imperfections du marché financier. En tant qu'économiste, je souscris à la constatation de beaucoup de mes confrères et consœurs, à l'effet que le marché financier est relativement efficace au Canada. Cela veut dire que le coût

plus élevé que paie la PME ou l'emprunteur dans une région éloignée reflète le coût plus élevé de la transaction.

Mais cette constatation ne nous mène nulle part. Pourquoi les coûts des transactions sont-ils plus élevés? Comment pouvons les réduire? Une équipe de recherche au Conseil dirigée par Dal Brodhead qui est ici aujourd'hui, examine diverses expériences à travers le Canada de rapprochements entre groupements locaux et bailleurs de fonds. Tout ce que nous pouvons conclure à date, c'est l'importance d'une ouverture d'esprit du côté des institutions financières qui rencontre un travail acharné et une grande créativité du côté des groupements locaux.

Ce soir nous allons entendre le point de vue des institutions financières privées. Nous commencerons avec celles qui ont entrepris des nouvelles expériences de financement pour conclure avec les institutions plus anciennes.



## ALLOCUTION DE

**M. Claude Blanchet**

président

Fonds de solidarité de la Fédération  
des travailleurs du Québec

Le Fonds de solidarité de la F.T.Q. est une expérience tout à fait nouvelle en Amérique du Nord et fort probablement, unique à travers le monde. Au point de départ, il serait intéressant d'indiquer comment a démarré le Fonds de solidarité et de décrire ses objectifs ainsi que les modes de financement qu'il peut offrir.

Le Fonds de solidarité a été créé vers les années '81-'82 au moment de la crise économique, au moment où il y avait beaucoup de perte d'emplois à travers le Québec. La F.T.Q. s'est alors demandée: qu'est-ce qu'on peut faire en tant que centrale syndicale comme geste positif pour créer ou maintenir des emplois? Cela n'était pas évident qu'une centrale syndicale pose un geste dans ce sens-là, parce qu'il y avait toute une habitude du milieu syndical orientée autrement que celle de la création et du maintien d'emplois. La FTQ décide alors de créer un fonds qui allait investir dans la PME québécoise pour créer et

maintenir des emplois. Pourquoi a-t-on fait cela pour la PME? C'est parce que la PME est la source de création des emplois. On dit qu'en Amérique du Nord, plus de 100% des emplois qui ont été créés dans les dix dernières années, l'ont été par la PME québécoise. Pourquoi plus de 100%? C'est que la grosse entreprise, elle, a diminué son nombre d'emplois.

Le deuxième élément original du Fonds de solidarité est celui de la formation économique des travailleurs et travailleuses. Cela est assez particulier. La FTQ se dit: "il faudrait bien que nos travailleurs et travailleuses sachent ce que l'on fait, qu'ils comprennent, qu'ils voient exactement ce que peut faire un fonds dans une entreprise dans laquelle ils vont investir. Par cet élément de formation des travailleurs et des travailleuses, le Fonds de solidarité amène une concertation dans l'entreprise: un travailleur et une travailleuse bien informés, comprenant les mécanismes économiques, sont capables de comprendre ce qui se passe dans une entreprise, de comprendre ce qu'est le capital de risque, pourquoi une entreprise doit faire des profits, pourquoi elle doit être rentable, pourquoi elle doit se développer et comment se fait le développement de l'emploi. Cette concertation fait de meilleurs travailleurs et de meilleures travailleuses en mesure, par la suite, de poser des gestes mieux éclairés. C'est le fondement du Fonds de solidarité.

Le Fonds de solidarité investit en capital de risque, cela veut dire qu'il investit au niveau de l'équité. Au point de départ, il n'y a pas une entreprise qui peut démarrer si elle n'a pas d'équité et sur ce point notre problématique repose sur un long historique. Au Québec, on n'a peu de capital de risque si l'on se compare à ce qui se passe chez nos voisins ontariens par exemple, ou chez nos voisins américains. Parce que l'on est une société qui est différente, les transferts de capitaux ne se sont pas faits. Il fallait créer au Québec une Société qui investisse dans le capital de risque. On évaluait à

peu près à 4 milliards de dollars les besoins de financement pour capitaliser les entreprises. Quand une entreprise est bien capitalisée au départ, elle devient beaucoup plus facile à financer et ça, c'est la source de tout. Les autres financiers vont vous le dire, si l'entreprise a de l'équité et un bon management, cela ne leur fera pas peur d'embarquer dans son projet de démarrage, dans son projet de développement.

La source première du développement d'une entreprise est l'avoir de propriétaire, une source de capital. Le Fonds de solidarité investit donc dans le capital de risque à titre de partenaire équitable, toujours minoritaire. Je pense que je n'ai pas besoin d'expliquer pourquoi une centrale syndicale, un fonds de solidarité contrôlé par une centrale syndicale ne veut pas contrôler des entreprises.

Après trois ans d'existence, les résultats du Fonds de solidarité sont les suivants: 45 000 actionnaires, 100 000 000\$ d'actifs, 30 entreprises dans lesquelles on a investi et 6 000 emplois maintenus ou créés.

Évidemment, nous avons une formule assez originale au niveau de notre capitalisation. Vous savez que ce sont tous les québécois et toutes les québécoises qui peuvent investir dans le Fonds de solidarité, ils ont des avantages fiscaux pour le faire: crédits d'impôt de 40%, qu'ils peuvent retourner dans leur REER et qui leur donnent des avantages d'impôts considérables. Le prix à l'action varie en fonction des bénéfices que le Fonds de solidarité va réaliser au cours des années, ce n'est pas une cote qui va fluctuer comme celle de la Bourse. Je peux vous dire que le prix de l'action était de 11,36\$ il y a une semaine, qu'il est à 11,36\$ aujourd'hui et demain, je ne suis pas inquiet, il sera encore à 11,36\$.

Quant à nos critères d'investissement dans les entreprises, il faut les répéter brièvement. Nous

investissons dans les entreprises qui sont viables à long terme. Pourquoi? C'est très simple, on cherche des emplois qui soient permanents et pour avoir des emplois permanents, ça prend des entreprises qui soient là pour longtemps. Nos critères d'investissement dans l'entreprise sont donc des critères de viabilité, de rentabilité à long terme. On ajoute à cela un critère qui est pour nous fort important: celui de la création d'emplois. Je pense que c'est le "modus vivendi" du Fonds de solidarité. La raison d'être du Fonds de solidarité est la création et le maintien d'emplois. Alors, toute entreprise qui veut se faire aider par le Fonds, doit avoir cette notion là.

L'autre originalité du Fonds est la participation des travailleurs et travailleuses. Jamais le Fonds de solidarité ne fera un investissement dans une entreprise avant d'avoir consulté les travailleurs et travailleuses de l'entreprise même, de leur avoir expliqué ce que va faire le Fonds de solidarité, pourquoi l'investissement est prévu, qu'est-ce qu'il vient faire dans l'entreprise: une consolidation, un développement? Donc, quel doit être le bienfait de cet investissement. Si les travailleurs disent non à l'investissement du Fonds de solidarité, le Fonds de solidarité n'investit pas. Nous considérons que c'est fondamental d'avoir les travailleurs et travailleuses du côté de l'entrepreneur. Évidemment, le Fonds de solidarité, avec sa souche FTQ, ne veut surtout pas avoir des travailleurs et travailleuses contre l'entreprise. C'est bien important pour nous que les travailleurs soient bien impliqués au point de départ. Tout au long de notre investissement, on a un processus de formation des travailleurs et des travailleuses à l'économie pour leur expliquer ce qui se passe dans le secteur de l'entreprise dans lequel ils sont, dans l'entreprise elle-même; on leur propose des données économiques pour les informer de façon continue.

Parlons brièvement de nos modes d'intervention. Ils sont, je le disais, en capital de risque. Si une

entreprise est en démarrage, et là on s'approche du coeur de ce qu'est le développement régional, elle a souvent beaucoup de difficultés à se financer. Le Fonds de solidarité est une entreprise qui est centralisée, son siège social est à Montréal et ses effectifs sont à Montréal. Alors, comment fait-on pour s'impliquer dans une entreprise qui serait en démarrage dans une région comme ici? Une des recettes assez populaires ou une des recettes qui donnent de bons résultats chez nous et envers lesquelles on a une très belle ouverture, ce sont des projets "associés". Qu'est ce que je veux dire par là? C'est qu'un entrepreneur qui a une bonne idée pour partir une entreprise mais qui est seul, va avoir beaucoup de difficultés à se faire financer au Fonds de solidarité s'il n'a pas la bonne idée de s'associer à quelques partenaires, soit à une SODEQ ou à d'autres véhicules issus des fonds de développement régional, soit des Caisses, soit de SOCCRENT, etc. On souhaite ardemment, surtout pour un petit projet, que le promoteur s'associe à des personnes qui lui aident à mettre des sous, s'impliquent, lui donnent une certaine vision des besoins de l'entreprise. Il y a là un partage du processus décisionnel et l'expérience nous montre que ce sont ces projets là qui ont beaucoup plus de chance de réussite. Au point de départ, il faut que les projets reposent sur le partenariat, autrement c'est extrêmement difficile.

Quant aux entreprises qui sont en développement, ce sont des entreprises qui sont importantes. Les notions de management sont extrêmement importantes mais aussi la notion de "New Deal". Nous cherchons des entrepreneurs qui veulent associer les travailleurs et les travailleuses. C'est une condition "sine qua non" chez nous, il faut qu'il y ait une ouverture pour que les travailleurs et travailleuses soient associés au projet. Si les travailleurs et travailleuses ne sont pas associés dans l'opération ou si l'entrepreneur est incapable d'évoluer dans cette formule, on pense que les perspectives de dévelop-

pement de cette entreprise sont beaucoup moins intéressantes.

Dans l'avenir, voici ce que le Fonds de solidarité souhaiterait: le Fonds de solidarité est la seule institution québécoise qui a comme mission le développement de l'emploi. Le plein emploi est notre raison ultime. Lorsqu'il y aura un plein emploi au Québec, le Fonds de solidarité pourra disparaître. Jusqu'à ce moment-là, on aura une bonne raison de se battre et je pense qu'on en a pour plusieurs années. Comment peut-on viser cette politique de plein emploi? Cela est assez difficile à envisager aujourd'hui. On fait des opérations sporadiques dans les entreprises, on a créé ou maintenu 6 000 emplois depuis l'existence du Fonds de solidarité. C'est évident qu'il reste un chemin considérable à faire. On pourrait imaginer que dans un certain nombre d'années, il y aurait un processus de concertation qui pourrait définir quelles sont les ressources naturelles et quelles sont les ressources humaines disponibles dans une région. Qu'une région en vienne à déterminer une certaine concertation en disant "on pense qu'avec les forces que l'on a, on pourrait développer tel secteur d'activité industriel". J'arrive du Japon et j'ai vu ce processus-là. Nous, ici au Québec, on est encore très loin de ce processus, mais c'est pensable de le faire, d'autres l'on déjà fait et le Fonds de solidarité avec d'autres partenaires économiques pourrait être un poids dans ce sens, dans cette direction.

Le Fonds de solidarité a donc une importance assez grande dans un processus comme ça. D'abord, c'est du capital de risque. A ce moment-ci, c'est petit le Fonds de solidarité: 100 millions de dollars, mais dans quelques années, qui sait, ça pourrait avoir une certaine force économique qui pourrait être capable de dire: dans telle région, c'est tel développement qu'on veut faire et c'est un développement concerté. Les atouts du Fonds de solidarité de la FTQ, ce sont ses 450 000 travailleurs et travailleuses. Dans une région où on a beaucoup de travailleurs

qui sont affiliés à la FTQ, on est capable de les amener à une concertation. Avec le Fonds de solidarité et d'autres intervenants financiers on pourrait établir un nouveau climat et dire: "Pour tout entrepreneur qui veut venir dans tel secteur de l'économie de cette région, voici les conditions des ressources humaines et voici les facilités au niveau du capital". A ce moment-là, on aurait des éléments fort intéressants de développement régional: c'est le genre de souhait que nous faisons au Fonds de solidarité. C'est par la prise en charge par les gens de leur propre milieu avec des formules comme celles dont on a parlé tout à l'heure, qu'on est prêt à s'associer dans un premier temps sur une base sporadique mais à long terme, en s'associant dans des projets qui sont beaucoup plus larges, beaucoup plus globaux et qui reposent sur une stratégie industrielle régionale.

C'est dans ce sens-là que le Fonds de solidarité, dans les années à venir, travaillera.



## ALLOCUTION DE

**M. Adam Lapointe**  
vice-président  
Soccrent

### **SOCCRENT: UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

#### **INTRODUCTION**

La région du Saguenay - Lac-Saint-Jean connaît, comme plusieurs autres régions du Québec, une restructuration de son économie et ce phénomène continuera à affecter la région au cours des vingt-cinq prochaines années. La modernisation nécessaire de ces grandes entreprises du secteur manufacturier oeuvrant dans la région rend celles-ci plus concurrentielles sur le marché mondial, mais a un effet dramatique sur le niveau de l'emploi.

Jusqu'à maintenant, la croissance du secteur public et parapublic avait atténué les conséquences de cette restructuration; mais la stabilisation du niveau de l'emploi de ce dernier secteur ne permettra plus de corriger cette situation. Ne pouvant attendre l'implantation d'une autre grande entreprise dont

l'arrivée demeure hypothétique, souvent providentielle et même miraculeuse pour des régionaux, la seule voie qui reste pour garantir notre développement est de s'appuyer sur le dynamisme de notre communauté d'affaires: grandes entreprises implantées dans la région et gens d'affaires de la région.

C'est donc la mise en commun de l'expertise technologique et administrative de ces intervenants, leur réseau international et leurs connaissances des conditions locales qui ont permis et permettront l'identification d'opportunités d'affaires et/ou faciliteront le démarrage de PME. La résultante de cette concoction amènera un effet multiplicateur sur l'entrepreneurship régional.

## **1. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE**

Comment peut-on concrètement développer cet esprit d'entreprise? Essentiellement par deux approches: par une démarche exogène en faisant naître ou en identifiant des opportunités et par une démarche endogène en procurant un support systématique aux projets d'entreprise issus de la région. Laissez-moi illustrer brièvement chacun de ces types de démarche.

### **1.1 La démarche exogène ou recherche d'opportunités**

La démarche exogène est une démarche structurée qui vise l'identification et la génération d'opportunités en commençant par une investigation systématique des achats des grandes entreprises.

Il s'agit donc d'identifier les produits achetés par les grandes entreprises et non fabriqués dans la région et ensuite de dégager les opportunités possibles en pointant les catégories de produits qui répondent aux critères suivants:

- un volume suffisamment élevé pour justifier l'existence d'une entreprise
- des immobilisations qui ne sont pas trop importantes
- de la fabrication faisant appel à une technologie facilement accessible et transférable.

Ce travail est déjà commencé et des possibilités intéressantes ont été identifiées. Ces informations sont partagées par les principaux agents de développement économique qui les ont dirigées vers le réseau des gens d'affaires parsemés dans toute la région. Les projets qui naîtront pourront bénéficier de l'aide technique des grandes entreprises. Donc, les grandes entreprises aideront à faire naître des projets mais ne sont pas engagées pour autant à acheter d'un fournisseur local parce qu'il est de la région. Il faudra toujours qu'il soit concurrentiel. Il ne s'agit pas ici du folklore de l'achat chez nous.

De même, cette action vise à faire naître des entreprises qui pourront démontrer qu'elles peuvent diversifier leur clientèle pour ne pas perpétuer l'état de dépendance vis-à-vis les grandes entreprises. Enfin, pour ces PME comme pour les autres qui naîtront dans le cadre de ce projet, un effort particulier sera fait pour que les entrepreneurs puissent bénéficier d'informations émanant du réseau international des activités des grandes entreprises.

## **1.2 La démarche endogène: recherche d'entrepreneurs**

La démarche de type endogène, quant à elle, vise à concrétiser et favoriser le succès de projets émanant d'entrepreneurs locaux. Essentiellement, cette action vise à identifier des bons projets et à leur procurer un support de gestion favorisant leur réussite.

A cette fin, une invitation a été lancée à toutes les personnes de la région ou de l'extérieur ayant un projet d'entreprise et qui ont la volonté ou le désir de le réaliser. Une équipe sur le terrain choisit rigoureusement les projets les plus réalistes. Ceux qui sont retenus font l'objet d'une assistance très particulière d'un spécialiste de SOCCRENT en terme d'étude de marché, de technique d'exportation, de constitution de plan d'affaires, d'états financiers pro-forma, etc.

Cette activité qui a nécessité la constitution d'une équipe spécialisée, sous la conduite des meilleurs experts internationaux dans ce domaine, est financée par les gouvernements fédéral et provincial.

Cette association de grandes entreprises et de gens d'affaires locaux pour créer ou aider des PME préfigure à mon sens d'un type de réponse préventive qu'il faudra dorénavant considérer face au problème général de nos régions occidentales, où les grandes entreprises traditionnelles sont appelées à réduire substantiellement leurs effectifs.

Ce type de regroupement de la communauté d'affaires de la région confère à l'entrepreneur une place prépondérante dans le développement économique régional en lui accordant le rôle de maître de jeu et non seulement d'acteur du développement comme on le retrouve dans la plupart des modèles de développement économique. Toute cette démarche doit être assumée et encouragée par les corps publics puisqu'il s'agit d'une intervention qui s'apparente à la formation.

## **2. LE SUPPORT AUX PME**

Si dans les lignes qui précèdent nous avons décrit comment SOCCRENT faciliterait le développement de l'entrepreneurship et conséquemment, la naissance de nouvelles PME, nous n'avons pas pour autant préciser comment nous allons les aider à survivre.

Tous les professeurs des facultés d'administration vous diront que 80% des PME créées auront disparu après leur cinquième année d'existence. Les causes de ce taux élevé de "mortalité infantile" sont souvent regroupées dans la plupart des études en gestion sous les trois volets suivants:

- une sous-capitalisation généralisée;
- une expertise administrative déficiente;
- des coûts fixes trop élevés au démarrage.

C'est également à ce deuxième défi de taille que s'est attaqué SOCCRENT.

## 2.1 Le fonds de capital de risque

La réponse que nous avons donnée au premier volet de la problématique soit la sous-capitalisation, a été de constituer un fonds de capital de risque de 10 millions de dollars. Par ce fonds, nous mettons à la disposition des PME des capitaux nécessaires à leur démarrage ou encore à leur développement. Ils sont injectés généralement sous forme de capital-actions et rendent SOCCRENT partenaire de plein droit dans l'entreprise même si cette participation est le plus souvent minoritaire. En outre, un mécanisme de retrait systématique des capitaux injectés par SOCCRENT est prévu lors de cette implication financière.

Les partenaires qui ont participé à la constitution de ce fonds de capital de risque sont les grands employeurs corporatifs des secteurs du bois, de l'aluminium, de l'énergie et de la finance de la région, auxquels se sont joint les gens d'affaires régionaux représentatifs du dynamisme du milieu et regroupés au sein d'une corporation régionale. SOCCRENT dispose déjà de 8 millions de dollars et les deux autres millions de dollars seront injectés au cours de l'année qui vient.

## 2.2 Les incubateurs

En fait, le bureau de support à la gestion et les espaces physiques traités ultérieurement sont connus sous le nom d'incubateur. A cause du caractère régional de SOCCRENT et pour des raisons d'efficacité, il a été nécessaire de séparer ces deux activités.

- Le bureau de support à la gestion

Cette activité concerne l'épineux problème de l'absence d'expertise des nouveaux entrepreneurs et a été solutionnée en partie par la mise sur pied d'un bureau de support à la gestion (comme je l'ai déjà mentionné, ce bureau est financé par les deux niveaux de gouvernement).

Ce bureau offre un service d'expertise dans le démarrage d'entreprises. Peu d'organisations possèdent une expertise valable et structurée offrant ce type de support; le savoir cumulé dans le démarrage de PME est généralement concentré chez des individus.

Nous avons donc dû recourir à une firme hollandaise qui avait plusieurs années d'expérience reliées à cette démarche pour répondre à ce problème spécifique. Un sous-contrat lui a été octroyé pour superviser l'équipe de conseillers qui fournit le support administratif requis à nos entrepreneurs.

Leur travail consiste principalement à identifier les entrepreneurs ayant le plus de potentiel, à sélectionner les meilleures idées, à supporter (et non à se substituer) les entrepreneurs dans la réalisation de leur plan d'affaires et enfin à apporter un encadrement continu (2 ans) après le lancement de l'entreprise.

## - Les espaces physiques

Une façon de répondre au troisième niveau de difficulté que connaissent les entreprises à leur naissance a été de rendre disponible des espaces physiques généralement plus connus sous le nom d'incubateurs.

Il s'agit ici de la notion d'incubateur dans son sens le plus strict, c'est-à-dire des espaces physiques qui répondent au besoin immédiat de l'entreprise qui démarre, à un prix concurrentiel et avec un bail généralement de courte durée.

Ces espaces physiques sont également dotés des services communs minimums que l'on retrouve dans ce type de locaux: secrétariat, système téléphonique, photocopieur, etc.

Malheureusement, nous n'avons pu mettre en place présentement ce troisième volet; sa réalisation nécessitait l'implication financière des villes concernées, mais comme vous le savez tous, la présente Loi des cités et villes ne permet pas aux villes de supporter ce type d'initiatives économiques. Un projet de loi devrait être déposé lors de la prochaine session de l'assemblée nationale, rendant possible cette implication souhaitée. Nous attendons avec impatience et anxiété cette modification à la loi provinciale.

## **CONCLUSION**

La présentation sommaire que je viens de faire situe difficilement le projet SOCCRENT dans le contexte étroit qui est généralement réservé au concept d'incubateur. En effet SOCCRENT, d'une certaine façon, est au carrefour de l'économie et de l'administration.

SOCCRENT sous-tend en effet toute la problématique du développement de l'esprit d'entreprise d'une

d'entreprise d'une région ressource avec ses contraintes d'éloignement par rapport aux grands centres, de concentration dans des secteurs d'activité du secondaire lourd et de la disparition de ces avantages comparés initiaux.

SOCCRENT est confronté également au difficile défi de la valorisation de l'entrepreneur qui dépasse évidemment les frontières d'une région et surtout, de l'identification de ce qu'en administration nous appelons fort justement, des opportunités d'affaires. Enfin, le volet tout aussi difficile de composer avec le besoin d'autonomie, de liberté d'action et de soif de réalisation propres aux entrepreneurs et l'encadrement constant et non paralysant pour ces derniers.

## ALLOCUTION DE

**M. Claude Pichette**

président

Société d'entraide économique

L'arrière-plan de ce colloque sur le financement du développement régional a un petit air de déjà vu. Comme l'ont expérimenté d'autres secteurs, comme les universités par exemple, le gouvernement du Québec semble vouloir opérer un désengagement partiel du financement du développement régional et il commence à préparer le terrain par ce colloque en demandant à différentes organisations, dont les institutions financières privées, ce qu'elles pensent faire pour assurer la relève. On peut répondre rapidement: peu de choses qu'un gouvernement doit normalement assumer. On reverra cela d'ailleurs plus loin mais je veux d'abord présenter la Société d'entraide économique du Québec.

### 1. UNE INSTITUTION RÉGIONALE

L'Entraide économique est essentiellement une institution financière régionale créée à Alma par Jacques Gagnon au début des années '60; ses 41

succursales sont exclusivement situées en région où elle fait pratiquement 100% de ses prêts.

Elle a traditionnellement financé les PME selon la mission donnée par son fondateur et aujourd'hui 47% de son portefeuille de prêts est constitué de prêts commerciaux et industriels.

Son rôle de prêteur est particulièrement significatif dans les régions éloignées dans lesquelles elle prête 30% de plus que ce qu'on y dépose, au contraire du modèle traditionnel dans lequel les zones métropolitaines drainent l'argent des régions.

## **2. UN NOUVEAU DÉPART**

Après avoir été ébranlée en 1981 et avoir traversé un passage à vide qui a duré cinq ans, l'Entraide économique a pris un nouveau départ en 1985. Elle est redevenue rentable avec une croissance qui s'accélère. Depuis quelques mois, avec la Financière Entraide - Coopérants inc., elle s'est donnée un outil de développement qui lui permettra d'aborder de plein pied le décloisonnement des institutions financières et l'avènement des supermarchés financiers.

## **3. L'ATTRAIT DES RÉGIONS**

Aujourd'hui, toutes les institutions financières veulent aller en région. D'abord, parce qu'elles regorgent toutes de liquidités. Ensuite, parce que plusieurs d'entre elles fuient des marchés qui leur ont coûté cher, le pétrole et le Tiers-monde. Enfin, parce que le développement des prochaines années est là, les centres urbains ayant pour ainsi dire fait le plein.

Les conséquences de cette nouvelle orientation seront, premièrement, l'élargissement de l'éventail des produits et services financiers à la disposition

des utilisateurs régionaux. Deuxièmement, on assistera à un rapprochement des centres de décision des régions.

#### **4. ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL?**

Ce rapprochement des régions sera-t-il suffisant à assurer un meilleur développement régional? Ce ne sera pas négligeable mais ce ne sera pas suffisant car le développement des régions n'est pas une simple affaire de capitaux. Autrement dit, le développement ne viendra pas seulement d'un éventail de produits et de services financiers plus élargi tout comme il ne viendra pas des multinationales.

#### **5. UN DÉVELOPPEMENT AUTOGÉNÉRÉ**

Le développement devra être autogénéré par les régions elles-mêmes. L'expérience de développement économique vigoureux de certaines régions du Québec montre bien qu'elles ont su prendre en main leur développement sans attendre l'aide de l'extérieur, fut-elle celle des institutions bancaires ou des grandes entreprises extérieures à la région.

Il n'y aura pas de facteur déclencheur unique de ce développement, comme une grande entreprise ou l'État par exemple.

#### **6. UNE SYNERGIE RÉGIONALE**

C'est à un ensemble de facteurs qu'on doit le développement.

Premièrement, il faut trouver le moyen de faire travailler ensemble tous les artisans du développement régional: les promoteurs de projets, les pourvoyeurs de fonds privés et publics, les agents de support aux promoteurs comme les organismes de concertation, de

promotion ainsi que les responsables des infrastructures, routes, communications, parcs industriels.

Deuxièmement, il faut obtenir que les centres de décisions financiers soient le plus près possible des régions ou bien en prise avec celles-ci. Avoir à décider au centre-ville de Montréal ne permet pas toujours ou même pas souvent, de bien saisir l'essence d'une question régionale.

Troisièmement, il faut que les régions s'impliquent dans les centres de décisions provinciaux et nationaux.

## **7. L'ENTREPRENEURSHIP ESSENTIEL**

On pourra énumérer tous les facteurs possibles de développement, toutes les choses à faire et à ne pas faire, on n'aura rien résolu si on n'a pas su susciter l'entrepreneurship régional car le véritable moteur du développement des régions est là.

Or, il semble bien que plusieurs régions du Québec possèdent maintenant la recette parce que ce sont certaines d'entre elles comme l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay - Lac-Saint-Jean et la Mauricie - Bois-Francs qui détiennent les plus forts taux de création d'emplois.

## **CONCLUSION**

Il ne faut pas avoir des attentes démesurées à l'égard des institutions financières privées dans le développement régional. Celles-ci ne pourront pas se substituer à l'État. En-dehors de son rôle traditionnel dans le financement, l'institution financière privée ne jouera qu'un rôle ponctuel dans des dossiers plus risqués à cause des contraintes et des limites que lui impose la nécessité d'une rentabilité financière à court terme.

Par ailleurs, l'État et ses organismes de planification et de financement auront toujours un rôle déterminant à jouer parce que l'État doit prendre en considération une notion de rentabilité sociale et non seulement économique et qu'en plus l'État peut avoir un horizon économique plus long.



## ALLOCUTION DE

**M. Yvon Sauvageau**  
vice-président  
Industrielle-Alliance

Le dynamisme économique régional, le libre-échange et le décloisonnement des marchés financiers sont les trois réalités majeures avec lesquelles nous devons rapidement apprendre à vivre aujourd'hui. Cet apprentissage est difficile puisque, en plus d'être complexes, ces réalités sont jusqu'à un certain point conflictuelles. Favoriser l'existence et l'émergence d'importantes institutions financières au Québec par le décloisonnement des marchés, dans le but, entre autres, d'être plus fort dans un cadre de libre-échange, c'est aussi remettre en cause les règles de distribution des forces économiques entre les grands centres et les régions, et possiblement remettre en cause leur localisation. Si nous nous intéressons à cette question et si nous désirons partager avec vous nos idées, c'est que nous vivons avec vous et comme vous cette situation.

En tant que compagnie d'assurance, nous ne pourrions devenir la puissante équipe que nous voulons

être si nous nous coupons de notre réseau de vente à travers toutes les régions du Québec, ou si chacune des régions décide de ne pas participer à la constitution d'une organisation plus forte et préfère transiger avec une organisation purement locale. En tant que compagnie dont la principale expertise est l'assurance, nous avons à trouver comment bénéficier des avantages du décloisonnement tout en améliorant la qualité des produits d'assurance. En tant que compagnie d'assurance qui a son siège social dans la ville de Sillery et une importante place d'affaires à Montréal, nous avons, nous aussi, à démontrer qu'une puissante équipe peut être constituée et demeurée efficace dans cet environnement. Nous voulons tous ensemble progresser sans rompre le lien; pour demeurer fort, il doit être alimenté par un dialogue franc et constant.

L'objectif de mon exposé est de vous présenter la problématique du financement du développement régional du point de vue d'une compagnie d'assurance qui elle-même a à vivre dans le contexte global auquel je viens de faire allusion.

La sélection des "panelistes" à cet atelier illustre une grande diversité parmi les pourvoyeurs de fonds du secteur privé; la particularité de l'approche de chacun est d'abord la résultante des objectifs et des contraintes de placement qui leur sont propres. Ces mêmes contraintes sont aussi déterminantes quant à leur contribution au financement du développement régional. Pour exploiter efficacement la source de financement que chacun représente, il m'apparaît nécessaire d'établir et de discerner les paramètres de base propres à l'un et l'autre, car même si l'argent est un moyen d'échange universel, les façons de l'investir varient considérablement.

Une entreprise comme L'Industrielle-Alliance représente à elle seule une grande variété de situations. Celle qui vous est sans doute la plus familière est la canalisation de l'épargne recueillie sous

forme de vente de polices d'assurance-vie et de rentes. Par l'entremise de plus de 1 500 courtiers et agents d'assurance de carrière à travers toutes les régions, nous recueillons 22% de la valeur des primes d'assurance des Québécois. Dans la région de Rimouski à elle seule, nous avons trois succursales dont Rimouski, Matane et Rivière-du-Loup, et incidemment le gagnant du concours du meilleur vendeur en 1987 est de la région. Il n'est pas nécessaire de vous en dire davantage pour vous faire comprendre que les régions constituent pour nous une source non négligeable de fonds.

Mais le principe des vases communicants ne s'applique pas pour autant. Dans le domaine de l'assurance, il existe des règles de placement édictées par des institutions gouvernementales qui limitent grandement la liberté d'action des gestionnaires. L'existence du "Legal for LIFE", qui, de fait, n'est plus une contrainte juridique pour les compagnies d'assurance à charte québécoise depuis quelques années, mais qui continue de l'être pour les compagnies à charte fédérale, oriente le gestionnaire de fonds d'une compagnie d'assurance vers des placements considérés comme très sécuritaires. Qu'il suffise de dire qu'il a fallu plus de deux ans d'efforts incessants à la Caisse centrale Desjardins même après sa mise en opération, pour que ses instruments de dette puissent être achetés par les compagnies d'assurance canadiennes sans être considérés comme des investissements de clause panier (limités à 5% des actifs totaux), pour comprendre la sensibilité au risque financier qui prévaut dans cette industrie. Au Québec, la loi 75 a modifié le vocabulaire, mais l'objectif de solvabilité du Surintendant des assurances n'a pas changé pour autant, elle a même augmenté les exigences d'appariement. C'est ainsi que la majorité des placements des compagnies d'assurance sont orientés vers des titres de grand marché émis presque exclusivement par les grandes entreprises et les gouvernements. Opérer dans ce cadre, alors que la dernière récession a révélé la vulnérabilité des corporations considérées jusqu'alors d'une sécurité à

toute épreuve et alors qu'on s'inquiète du niveau d'endettement des gouvernements, n'est pas une mince affaire.

En opposition, les exigences des consommateurs quant aux produits d'assurance et d'épargne forcent les mêmes gestionnaires à devenir ce que j'appelle, des "acheteurs de taux". Pour que nous soyons compétitifs dans les produits vendus, le rendement des titres gouvernementaux est insuffisant, il nous faut des rendements plus élevés et exploiter au maximum notre capacité restreinte de prise de risque financier.

A ce titre, le financement hypothécaire a été pour nous le véhicule de placement privilégié depuis quelques années. Notre portefeuille de placements est constitué à plus de 40% de prêts hypothécaires, principalement du type résidentiel et dont le solde de capital moyen est aux environs de 75 000\$, soit plus de 13 000 prêts.

Les obligations, pour leur part, comptent pour 33% dont 14% de titres corporatifs, 9% de titres provinciaux, 9% de titres municipaux et moins de 2% en obligations du Gouvernement fédéral, alors que les actions ordinaires représentent 10% du portefeuille et l'immobilier, 4%.

Le financement du développement régional peut prendre des formes très diverses. Traditionnellement l'activité des compagnies d'assurance s'est limitée au financement des équipements collectifs; suite aux pressions inflationnistes des années '70, elles ont commencé à s'intéresser au marché boursier et à l'immobilier, mais surtout dans les grands centres; jusqu'à maintenant, elles ont été à peu près absentes des autres formes de financement dont le financement d'équipements industriels et de capital de risque.

La distinction à faire entre un risque de marché et un risque d'entreprise a une incidence énorme sur

les activités de placement des compagnies d'assurance. Leur vision à long terme leur permette de subir les fluctuations de la valeur marchande des titres qu'elles détiennent, mais il n'en est pas de même des pertes réalisées suite à la mise en défaut d'un placement.

Règle générale, les prêts hypothécaires que nous consentons ne comportent pas de risque spécifique d'entreprise. Nous escomptons une série de flux financiers connus à l'intérieur d'une faible marge d'erreur. A titre d'illustration, un financement hypothécaire sur une place commerciale à Rimouski se quantifie aisément, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour le financement d'un entrepôt frigorifique à vocation unique.

A part les prêts hypothécaires, la distribution régionale des placements d'une compagnie d'assurance s'effectue de façon anonyme sur les marchés financiers. La distribution d'une obligation du Cégep de Rimouski ne fait jamais la manchette des journaux, mais elle constitue un exemple du principal processus de redistribution des épargnes régionales qui a cours au Québec.

Depuis plusieurs années, une part croissante des sources de fonds des compagnies d'assurance provient de la vente de produits d'accumulation tels les régimes d'épargne retraite. Je réfère à ce type de fonds par l'expression "argent fiscalisé", c'est-à-dire un placement comportant un avantage fiscal pour celui qui l'effectue.

Plusieurs pourraient penser qu'un avantage fiscal réduirait le taux exigé par les investisseurs, permettez-moi de vous faire remarquer qu'il n'en est rien. La compétition est telle dans ce secteur d'activité que le rendement sur les REER est supérieur aux véhicules de placement standard. En date du 14 octobre, par exemple, le taux des REER à un an chez les compagnies de fiducie était de 9 3/8%

alors que les banques payaient 9% sur un certificat de dépôt non rachetable. Même s'il est vrai que l'argent du REER ne sera pas retiré après ce terme d'un an, il n'en demeure pas moins que les facilités de transfert d'un régime à l'autre et d'une institution à l'autre, signifient souvent pour l'institution financière un risque réel d'échéance du dépôt en faveur d'un compétiteur. La situation des REER constitue pour moi un exemple important à retenir:

- après plusieurs années d'existence, l'avantage fiscal de ce régime est entièrement aux mains de l'épargnant;
- l'institution financière qui offre ce produit aujourd'hui ne peut le rentabiliser que si elle bénéficie d'économies d'échelle importantes dans la cueillette de ces dépôts et dans l'administration des placements sous-jacents;
- cette part importante de la croissance des actifs des institutions financières n'est donc pas non plus une source d'argent bon marché.

Nous nous réjouissons tous du succès du régime d'épargne-actions du Québec qui a "permis à des entreprises d'avoir accès à du nouveau capital et aux Québécois de s'initier en plus grand nombre au monde de la finance et de la bourse." Mais une fois cette période d'initiation complétée, la perception des risques et des avantages financiers sera modifiée, et s'il faut en croire l'exemple des REER, la disponibilité des fonds sera maintenue, mais leurs coûts monétaires ou autres risquent d'être plus élevés.

Ne bénéficiant pas d'avantage fiscal à acheter les titres REA, notre intérêt pour cette catégorie de placements a été faible même si la plupart des émetteurs constituaient un risque d'entreprise viable. Le rendement réalisé est fonction du prix payé, mais à prix égal le rendement obtenu peut varier considérablement suivant la situation fiscale de l'acheteur.

Cette variable ne manquera pas de prendre de l'importance pour les compagnies d'assurance si les propositions du livre blanc de M. Wilson sont mises de l'avant.

Il n'existe pas d'argent gratuit, chaque dollar investi doit générer un rendement. Ceci est vrai pour les compagnies d'assurance comme pour les autres institutions. Il n'existe pas non plus de placement facile qui génère un rendement élevé sans une contrepartie de risque! Dans cette situation, même le gestionnaire de fonds d'une compagnie d'assurance ne peut refuser de prendre des risques, sinon il ne pourrait réaliser les rendements qu'on lui demande. Il doit prendre des risques, mais il doit les analyser de façon à obtenir un équilibre entre le rendement qu'on lui offre et le risque qu'il perçoit. Il n'existe malheureusement pas de recette miracle pour réussir ce travail et les intervenants mettent généralement beaucoup de temps avant de se comprendre.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur le type de relation devant prévaloir dans la négociation des financements. Curieusement, l'attitude d'un emprunteur face à son banquier est très différente de celle qu'il affiche généralement avec les autres institutions financières. Cette différence de comportement est mauvaise et nuit à la compréhension mutuelle. S'il n'existe pas une reconnaissance officielle (style BRS ou DBRS) du type de risque que votre projet représente, et qu'un gestionnaire de placements accepte de vous rencontrer, traitez-le comme vous traitez votre banquier, car si vous ne lui donnez pas de matière pour son analyse, vous perdez votre temps. Voici donc quelques règles à suivre.

La première règle: le financement que vous sollicitez n'a rien d'un don gratuit, peu importe la grosseur du financement à être négocié ou l'importance des actifs de l'institution à laquelle vous vous adressez.

La deuxième règle: le gestionnaire avec lequel vous traitez doit croire en votre projet; pour cela, vous avez avantage à lui démontrer vos efforts pour en assurer la viabilité. Si votre démarche se limite à vérifier vos perceptions, il vaut mieux le préciser dès le début, sinon soyez prêt à subir le jugement critique d'une personne qui doit assimiler en une heure ce que vous cogitez depuis des mois.

La troisième règle: ne placez pas tous vos oeufs dans le même panier; faites des approches auprès de plus d'une institution. Le cycle des affaires est différent d'une entreprise à l'autre; si votre interlocuteur n'a pas faim, il ne mangera pas de votre projet.

La quatrième règle: gardez votre projet à l'intérieur des limites raisonnables même si un plus gros projet suscite plus d'attention, ses chances de réussite ne sont pas nécessairement plus grandes. De toute façon, si votre projet est bon, il se vendra de lui-même une fois la démonstration faite.

La cinquième règle: ne pas sous-estimer les effets marginaux du placement proposé pour votre interlocuteur, mais ceux-ci ne doivent pas être votre unique cheval de bataille.

Très peu d'institutions financières sont en mesure d'allouer des ressources humaines spécifiquement au financement de développement régional ou de capital de risque; il s'agit dans la majorité des cas d'une activité marginale des gestionnaires généralistes.

Une disponibilité restreinte des gestionnaires, une expertise partielle et des sommes réduites à investir, laissent très peu de choix sur la façon d'effectuer un financement d'entreprise ou de développement régional. Demeurent donc deux alternatives: le faire soi-même sur un nombre restreint de situations, confier à une tierce partie la responsabilité de la

sélection des cas intéressants.

Ces deux méthodes ont des avantages et des inconvénients: l'implication d'une tierce partie spécialisée ajoute aux coûts, donc aux exigences de rendement, mais la disponibilité des fonds étant assuré, il existe une forte pression pour finaliser des transactions. Il est donc fort probable que les deux formes seront utilisées: des transactions directes et des participations à des fonds communs spécialisés. Je parle au futur car pour la plupart des institutions financières, qui ne sont ni banquiers ni spécialistes dans le financement d'entreprise, l'élaboration d'une philosophie d'intervention dans ce domaine est un problème récent qui n'est pas encore harmonisé.

Je vous ai mentionné jusqu'à maintenant que le besoin de rendements élevés et la demande naturelle des régions ne pouvaient pas laisser indifférente une institution comme la nôtre, mais que les sommes disponibles étaient réduites. Lorsque l'on parle d'actifs de plusieurs milliards de dollars, chaque transaction prise individuellement a l'air ridicule, mais ce n'est jamais le cas lorsqu'il s'agit de l'argent d'autrui.

Si nous tentons d'établir un ordre de grandeur de l'importance que peut prendre un portefeuille à capital de risque pour une institution comme la nôtre, elle ne peut guère dépasser 1% des actifs totaux, soit 25 millions de dollars. Si nous plaçons la moitié de cette somme dans des mains de gestionnaires spécialisés et gérons nous-mêmes l'autre moitié, avec des placements en moyenne de 250 000 dollars, nous avons 50 dossiers à répartir à travers toute la province.

Ces chiffres ne manqueront pas de vous paraître décevants, mais ces chiffres sont néanmoins réels et ne diffèrent pas autant que l'on pourrait croire, des besoins généralement exprimés.

Malgré l'absence de plan d'ensemble jusqu'à maintenant, l'Industrielle-Alliance a vécu plusieurs expériences particulières en matière de financement d'entreprise. Afin qu'elles puissent alimenter les débats ultérieurs, je crois utile de les mentionner rapidement.

- 1964 Canadian Entreprise Development Corporation Ltd.  
100 000 \$ sous forme d'actions
- 1985 Télésystème National  
450 000 \$ sous forme d'actions et de droits
- 1985 Société immobilière Trans-Québec  
1 000 000 \$ sous forme de capital-actions
- 1986 Placements PME Montréal  
180 000 \$ sous forme de capital-actions
- 1986 Corporation régionale d'investissement AMISK  
150 000 \$ sous forme de capital-actions
- 1987 Portefeuille d'actions de corporations québécoises  
3 000 000 \$ sous forme d'actions
- 1987 En discussion  
Fonds d'investissement à capital de risque pour la région métropolitaine de Québec

En espérant que ces informations et les points de vue que j'ai exprimés seront utiles pour une bonne compréhension du problème du financement du développement régional. Je vous remercie de nous avoir permis d'y contribuer.

## ALLOCUTION DE

**M. Henri-Paul Rousseau**  
vice-président  
Banque nationale du Canada

Lorsqu'on m'a parlé de ce projet de colloque, j'avoue que j'étais assez embarrassé parce que cela fait plusieurs années que l'on parle de ces questions, qu'on les soulève et malgré tout ce que je vais vous dire, je n'aurai pas réglé le problème.

C'est pourquoi les cauchemars du marché boursier m'ont fait faire le rêve suivant: il s'agit de quatre personnes qui ont une chance exceptionnelle de voir Dieu avant de mourir et de quitter la terre. Parmi les quatre personnes, il y a un président d'organisme public de subventions, un banquier, un prêteur coopératif et un entrepreneur régional. Le premier, c'est-à-dire le président de l'organisme de financement, demande au Bon Dieu: "Quand les gouvernements auront-ils des politiques claires en matière de financement du développement régional et quand disposeront-ils d'un budget assez important pour répondre aux demandes de tous les électeurs et surtout aux demandes des électeurs de mon ministre?" Le Bon Dieu regarde un

peu, fait fonctionner ses ordinateurs et dit: "En l'an 2022, on devrait avoir quelque chose d'intéressant". Alors, le président de l'entreprise en question se dit: "Cela ne sera pas sous mon administration".

Le deuxième, le banquier, dit: "Je suis un peu vexé de tout cela, à chaque fois qu'il y a un colloque, on parle contre les méchants banquiers, contre les méchants des organismes privés, qui eux, reçoivent des plaintes à l'effet que leurs politiques de financement demandent trop d'intérêt et supportent mal les régions". Le Bon Dieu regarde et dit: "Ca va prendre encore plus de temps, ça va aller en l'an 2050". Alors, le banquier dit: "Cela ne sera pas sous mon administration".

Si bien que le troisième arrive (le coopérateur) et dit: "Quand est-ce que dans tout cela, ce sera le secteur coopératif qui sera le prêteur le plus important en région?" Le Bon Dieu dit: "Ca va aller assez vite bien que le travail est énorme à accomplir, mais cela sera en l'an 2060".

L'entrepreneur qui avait entendu les trois premiers se dit: "Ça fait déjà vingt minutes que vous parlez. J'aimerais savoir quand est-ce que le problème du financement régional n'existera plus et que, comme entrepreneur, j'aurai les sources de financement dont j'ai besoin pour que mon projet soit apprécié à sa juste valeur?" Le Bon Dieu lui répondit: "Cela ne sera pas sous mon administration".

Voilà la façon que j'ai choisie pour vous donner le titre de mon exposé qui s'intitule "Le Financement du développement régional, une vue à très long terme".

Le développement régional est quelque chose de compliqué mais on doit savoir que c'est très différent des disparités régionales. Il importe de distinguer les deux questions: l'une concerne la mise en valeur

des ressources et de leur emploi pour le bien-être des résidents d'une région donnée. L'autre réfère à l'écart entre le bien-être de ces résidents et ceux d'ailleurs. Ces disparités sont généralement mesurées par des indicateurs de richesse, de revenu et d'emploi. Évidemment, les deux phénomènes sont reliés. Du point de vue de la compréhension de ce que l'on veut faire durant ce colloque, il importe de les séparer. Je parlerai surtout du premier phénomène c'est-à-dire, celui du développement.

Mon premier point s'attaquera à ce que sont les déterminants ou les principaux facteurs de développement ou d'investissement en région. Le deuxième point concernera l'offre de financement. (Vous aurez compris que mon premier point vient de la demande de financement.) Le troisième point portera sur l'histoire des régions du Québec depuis la guerre. Au quatrième point, je parlerai comme il se doit, de la politique privée de financement c'est-à-dire, de ce que la Banque nationale fait à cet égard, en région. Enfin, je dirai un mot sur la politique publique du financement.

Le premier point concerne la demande de financement pour le développement ou, si vous aimez mieux, quels sont les principaux déterminants des investissements en région. Il est à peu près certain que la plupart d'entre-vous allez trouver ces choses évidentes et ce sont ces choses-là qu'il faut regarder. Je pense que le premier facteur évident est un entrepreneur et un projet, ou une entreprise et un projet, ou encore une entreprise déjà là qui veut agrandir. Peu importe, le moteur c'est ça, on l'a dit ce matin et on va le dire tout le temps et cela demeure vrai: cela donne lieu à une demande de fonds pour un financement de projet.

Le premier facteur qui sera pris en considération dans la décision d'investir est la demande pour le produit pour lequel on veut investir. Si vous voulez fabriquer de la saucisse, il faudra qu'il y ait quelqu'un qui veuille manger de la saucisse. L'entre-

preneur ou l'entreprise va regarder d'abord et avant tout l'évolution du prix des produits qu'elle désire produire et vendre. Si l'entreprise juge que les perspectives de marché sont attrayantes, elle consentira à investir aujourd'hui, dans l'espoir de trouver un bénéfice dans l'avenir. L'entreprise doit décider de l'emplacement de l'usine ou de son projet. Le choix d'une région par rapport à une autre dépend des avantages régionaux, tels que: les richesses naturelles, la situation géographique, le réseau routier et l'aspect physique du territoire. Plusieurs de ces facteurs sont reflétés dans le prix des ressources naturelles et de la production déjà en place dans la région. Si vous prenez le Québec et le survolez à vol d'oiseau, le premier indicateur que vous aimeriez voir, l'indice que vous voulez découvrir, c'est un indice des prix de la production potentielle d'une région. A la limite, si une région ne produit que du minerai de fer ou de l'or, peu importe, le prix de ce bien sera déterminant. C'est la partie bénéfique que l'entreprise entend retirer. De l'autre côté, il y a les coûts: on pourrait s'éterniser longtemps pour trouver l'ensemble des coûts et dire que le réseau routier est adéquat ou inadéquat. Fondamentalement, si vous regardez le bilan de la plupart des entreprises dans tous les secteurs, dans le temps, à peu près partout dans le monde, environ les deux tiers des coûts de production et d'opération des entreprises représente les salaires ou les coûts associés à la main-d'oeuvre. Pourquoi? Parce que le capital joue un rôle important. Le capital étant déprécié sur plusieurs années, c'est uniquement la partie amortissement que l'on paie. Il est donc tout à fait normal que l'entreprise compare le rapport entre le prix de la production et les salaires qui se paient en région, ce que j'appelle la "marge brute". Évidemment, l'entrepreneur ou l'entreprise voudront comparer la marge brute d'une région donnée avec celle d'une autre région. Toute chose étant égale par ailleurs, les régions affichant une marge brute supérieure devraient attirer une plus grande part d'investissements que les autres. En d'autres mots, si les prix à la production

d'une région, par rapport aux coûts de production sont plus intéressants dans une région par rapport à telle autre, on devrait s'attendre à ce qu'à long terme, cette région attire plus d'investissements que les autres.

C'est là où le financement entre en jeu et c'est sur cela que repose mon deuxième point: l'offre de financement. Il y a deux cas extrêmes qui vont nous aider à comprendre, un premier cas où le marché est non concurrentiel, c'est-à-dire un marché où il n'y a pas assez d'offre de fonds en région. A ce moment-là, le taux d'intérêt que peut supporter le projet sera inférieur au coût offert par ceux qui disposent des fonds. On dira par exemple, que les prêteurs exigent une prime de risque trop grande, qu'ils sont prêts à financer le projet à prime + 3, alors que le projet pourrait être rentable. Tout comptable évaluera et dira: "Il faut que le coût de financement dépasse le taux de base, plus un". Dans ce cas là, le projet qui est jugé bon par le secteur réel, par les entrepreneurs, ne trouvera pas de financement. Par contre, dans le deuxième cas, si l'on a un marché très concurrentiel sur lequel beaucoup de gens offrent des fonds, en région comme ailleurs, celui qui s'est fait refusé son prêt ou sa demande de fonds à taux de base + 3, va avoir des chances de trouver un prêteur qui lui offrira les fonds à un taux intéressant.

La question fondamentale à ce moment-là, ce n'est pas tellement de savoir si ces fonds sont suffisants et les projets intéressants, mais ce sont les deux: est-ce qu'il y a assez de projets en région et est-ce que l'offre de fonds est là? Évidemment on pourrait débattre cette question longuement. Comme j'ai dit au tout début, tout banquier, tout prêteur, va dire: "Il y a assez de fonds, ce sont les projets qui ne sont pas assez bons". Et l'inverse va prévaloir du côté de l'entrepreneur ou des organismes de financement.

Je ne veux pas trancher la question ce soir. Mais je veux faire la comparaison entre deux variables

importantes: la marge brute d'une région donnée relativement à la marge brute de l'ensemble du Québec. Si la marge d'une région est élevée, c'est intéressant dans cette région.

L'autre variable est l'apport des investissements de cette région dans l'investissement total au Québec. J'ai pris les chiffres des recensements du Canada depuis la guerre et j'ai fait le tour des belles régions du Québec. Cela donne à peu près ceci: la première va très mal, c'est la région de l'Outaouais. Sur un tableau, la ligne en vert représente la marge brute et la ligne en bleu représente les investissements dans les régions. On voit en fait qu'il y a dans l'Outaouais aucune relation entre les deux lignes. Cependant, si vous vous rappelez votre histoire, non pas l'histoire économique mais plutôt l'histoire politique de la région de l'Outaouais, vous pourrez comprendre quelque chose dans les investissements. Regardez bien quand tel parti était au pouvoir, quand il n'y était pas, autant au niveau fédéral et au provincial, de cette façon, vous aurez une réponse. Dans une région comme celle-là où le secteur public est très important, cela n'a rien à voir avec ce que je vous ai raconté concernant la marge brute.

Naturellement, ce qui est vrai de la région de l'Outaouais est vrai de la région de Québec. Cependant, il y a un petit truc que l'on observe lorsque la marge bénéficiaire commence à baisser, on commence à voir que l'ensemble de l'économie régionale voit également ses investissements baisser. Cela est évidemment très relié au fait que le secteur public a baissé ses dépenses d'investissements dans la région de Québec. Il est clair que le secteur privé a suivi. Ce sont deux cas où il n'y a pas de relation avec la "marge brute" puisqu'en fait, l'économie régionale est une économie très dépendante des gouvernements.

Un autre cas apparemment difficile mais finalement très facile est celui de la Baie-James. La Baie-

James, c'est un gros projet qui eu un impact formidable au Québec et surtout sur la Côte-Nord: on en voit la base dans les recensements entre '71 et '81. On voit qu'il y a là la présence d'un gros projet du secteur public - énergétique et son influence n'a rien à voir avec les marges bénéficiaires des entreprises du coin.

Voilà les trois régions où ça ne fonctionne pas. A Montréal, on voit que la marge brute est retardée d'une période c'est-à-dire, qu'on doit s'attendre à ce que les investissements suivent le signal que le marché donne. Cela ne se donne pas gratuitement, il y a un retard dans la marge brute de la région de Montréal relativement à celle de la province, alors que je devrais comparer Montréal avec Toronto, parce qu'à ce niveau apparaît le même problème de disparités au développement régional. Je voulais vous le montrer puisque c'est quand même le cas: malgré le fait que ce ne soit pas tout à fait juste comme comparaison, on observe quand même une légère tendance.

Quant aux autres régions: Trois-Rivières apparaît comme région ressource avec un secteur manufacturier important; naturellement, ce ne sont pas des villes dont on parle ici, ce sont vraiment des régions. Ce que l'on observe ce sont des indices: dans les variations qui sont là, ce qui importe, c'est la tendance, ce n'est pas tellement l'écart entre les deux. Si vous avez une légère tendance de la marge brute à la baisse, vous observez que les investissements sont également en baisse.

Dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie: vous vous souvenez du BAEQ? Tout ce que l'on a construit au Québec de '61 à '71 correspondait à la poussée des investissements publics. Mais après cela, on observe que les marges brutes se sont affaïssées. Les prix, les biens que l'on produit dans ces régions par rapport aux coûts de production font en sorte que, petit à petit, la part des investissements régionaux diminue. Voilà une belle région où la diversité de la

production est très grande et où l'on observe beaucoup de fluctuation dans les prix. Ce que l'on observe de 1961 à 1971 c'est que lorsque la marge brute augmente, les investissements augmentent. On se souviendra pour la période '71 à '81, si on regarde la région de l'Estrie, qu'on notait une baisse dans les marges brutes, à la fois du côté de l'affaissement des prix mais aussi de l'augmentation des coûts. On a fait un grand ménage durant la récession '81-'82 et on voit qu'il y a au même moment une reprise des investissements et de la marge brute.

Au Saguenay - Lac-Saint-Jean, c'est la même chose, voilà une région où l'on observe très bien la relation entre la marge brute et les investissements.

Qu'est-ce que tout cela veut dire? Vous pouvez peut-être conclure que cela ne dit pas grand'chose mais je pense qu'on doit reconnaître ceci: il y a des forces fondamentales qui jouent dans le développement économique. La politique de développement, qu'elle provienne du secteur public ou de l'effort de l'ensemble des intervenants, consiste à faire en sorte d'accélérer ces forces lorsqu'elles poussent dans le bon sens. Lorsque les marges brutes s'améliorent, on doit pousser dans ce sens-là pour faire en sorte que la région profite de ce momentum. Par contre, lorsque l'inverse se produit, on doit avoir une politique de développement qui freine les effets négatifs de la détérioration des marges brutes. Ce n'est pas un travail facile que de faire évoluer les marges brutes. Ces dernières évoluent en fonction des conditions des marchés internationaux, que l'on contrôle très peu, et en fonction des coûts d'opération qui chez-nous, sont essentiellement des coûts en main-d'oeuvre, qu'on ne peut pas facilement faire varier pour diverses raisons. Dans ce contexte d'ajustements difficiles, il faut que face à ces forces, chacun des intervenants sache quel est son rôle.

Ce n'est pas mon travail de dire quel devrait être le rôle des autres. Je peux dire cependant ce

que nous, à la Banque, on a comme politique dans ce secteur-là. Tantôt, on a fait allusion au grand ménage que la Banque a fait en '81-'82. Il est vrai que la Banque Nationale a fait un grand ménage chez-elle, ailleurs également, il s'est fait un grand ménage dans le cas de l'ensemble du Québec. Pourquoi cela va très bien au Québec? Ce n'est pas uniquement parce que les économies nord-américaines vont très bien. C'est parce que les coûts de production et la production elle-même se sont grandement améliorés. Tous les prêteurs dans le secteur le constatent. On a des entreprises dans l'ensemble du Québec qui sont en meilleure santé qu'avant et la Banque nationale vit la même chose. Le principal changement qu'on a fait est la décentralisation de la banque. Maintenant, il y a cinq banques qui composent la Banque nationale. Elles opèrent de façon autonome. Il y a le secteur de la trésorerie qui gère les liquidités de la Banque, il y a le secteur international qui gère les opérations internationales et le secteur des prêts aux grandes entreprises qui gère essentiellement les comptes nationaux c'est-à-dire, les entreprises qui opèrent à l'échelle du Canada ou de l'Amérique du Nord. Il y a le secteur du réseau, c'est-à-dire celui des succursales de services auprès des particuliers et il y a l'autre secteur des prêts commerciaux. C'est ce secteur qui est le plus en relation avec les régions puisqu'il concerne essentiellement le financement de la PME. Comment est organisé ce secteur? Le Québec est divisé en trois grandes régions avec un vice-président à chacune des régions, un pour Montréal, un pour l'Est du Québec et un pour l'ouest du Québec. La structure est très décentralisée: la Banque nationale opère 24 centres de prêts pour petites entreprises au Québec: il y en a sept à Montréal, neuf dans l'ouest du Québec et huit dans l'est. Ces 24 centres de prêts sont organisés avec des directeurs de comptes, au total 80 directeurs de comptes par grande région. La façon dont on opère fait qu'il y a huit décisions sur dix qui sont prises au niveau du centre de prêts. L'accès aux services bancaires est régionalisé parce que 24 centres de prêts opérant en région cela veut

dire un niveau de prêt beaucoup plus élevé qu'au siège social. Pourquoi le 20% qui reste vient-il au siège social? Ce n'est pas tellement pour la latitude de crédit, c'est parce que les services demandés par l'entreprise sont plus complexes et concernent les services parallèles que la Banque offre à l'échelle du Québec. Ces services sont des services de capital de risque, des services internationaux pour les PME qui exportent et des services de trésorerie pour ceux qui ont des problèmes de gestion ou de liquidité, problèmes dans lesquels on peut les aider.

Il n'est plus vrai, que l'on vit dans un monde où c'est le client qui va voir le banquier. Qu'il s'agisse du mouvement Desjardins, qu'il s'agisse des autres prêteurs, il y a une concurrence féroce sur les marchés et cette concurrence féroce fait en sorte qu'il y a en région énormément d'offres des différents prêteurs. Cela ne sera jamais suffisant. Dans le secteur financier, il y a aura toujours deux côtés de la table, un côté où l'on dira: "le projet est plus ou moins risqué, de l'autre côté on dira: "il est plus risqué". Naturellement, il y a un équilibre qui se fait et cet équilibre intervient au point où les deux s'entendent. Ce qui fait que l'on se rapproche de plus en plus, c'est essentiellement la concurrence. Je crois que toutes les institutions financières vous le diront et j'ajoute qu'avec le décloisonnement, la dérèglementation et "tout ce que le Bon Dieu a promis au mouvement Desjardins", cela va être de plus en plus concurrentiel.

En conclusion, je pense que le problème du financement du développement régional va toujours demeurer dans la mesure où il y aura un problème de perception. La préoccupation des régions doit être à l'effet qu'il existe assez d'institutions financières ou assez d'offres afin de garder le marché concurrentiel.

La pire des situations serait qu'il n'y ait pas de concurrence. A ce moment-là, apparaîtrait le

problème du monopole. La façon dont les régions vont faire en sorte que leurs bons projets soient financés est de s'assurer que les gouvernements maintiennent des politiques de réglementation et des politiques financières qui assurent une concurrence en région. Si cela est maintenu, on va encore se disputer entre banquiers et emprunteurs. Mais au niveau fondamental, la concurrence va pouvoir maintenir un sain équilibre pour la région.



## ALLOCUTION DE

**M. Claude Béland**

président

Confédération des caisses populaires  
et d'économie Desjardins

Quand on est du mouvement Desjardins, on ne peut penser au développement régional et à son financement sans se laisser influencer par l'histoire de ce mouvement et par ses origines.

En effet, on se rappelle qu'au début du siècle, Monsieur Desjardins s'est attaqué au problème du développement économique, non pas des régions ou des entreprises, mais des individus. Il lui apparaissait qu'il fallait d'abord régler ce problème et qu'ensuite, il en résulterait le développement de chaque localité. En effet, à l'époque, ce sont les individus, comme cultivateurs ou ouvriers, qui étaient démunis et il a cherché un moyen de contribuer à leur mieux-être économique.

Or, ce qu'il a proposé, c'est une solution qui a manifestement réussi.

Même si, à l'époque, il existait quelques grands

centres où il y avait passablement d'activités économiques, Monsieur Desjardins :

- n'a pas suggéré aux gens de déménager dans les grands centres pour y trouver des emplois;
- n'a pas mobilisé les gens pour réclamer de l'aide à l'État;
- n'a pas demandé que d'autres viennent créer des emplois pour aider les gens du milieu.

Non, il a plutôt proposé que les gens de chaque localité prennent leurs affaires en main, qu'ils regroupent leurs forces et qu'ils utilisent ces forces à s'entraider, à se créer dans le milieu même où les gens voulaient vivre, les ressources financières requises pour contribuer au mieux-être économique de chacun.

Pour Monsieur Desjardins, dans les milieux où les ressources sont limitées, les gens ne peuvent rien s'ils agissent individuellement ou isolément. Par contre, selon sa théorie, la somme des petites forces en crée toujours une plus grande qu'il est possible ensuite de mettre au service de tous.

Oui, la formule a certes réussi: aujourd'hui, on retrouve 1 360 caisses Desjardins réparties à travers le Québec, la caisse est même la seule institution financière dans plus de 600 municipalités. Ces caisses sont regroupées en 10 fédérations régionales, une fédération de caisses industrielles et une confédération.

Ces caisses ont d'abord contribué au mieux-être économique des gens en leur fournissant, à la mesure de leur capacité, le crédit à la consommation. Plus tard, au fur et à mesure que les gens réalisaient les avantages de la canalisation des épargnes, les caisses ont satisfait les demandes de crédit à l'habitation. Ce fut ensuite le crédit institutionnel, commercial et

même le financement sous forme de capital de risque.

Tout ce vaste réseau de caisses est maintenant propriétaire d'une quinzaine d'institutions complémentaires qu'elles ont créées pour permettre l'accès à des services convenables, et, selon l'objectif que le mouvement s'est lui-même fixé, de devenir le meilleur fournisseur de services financiers dans tous les milieux où on retrouve une caisse.

Les caisses sont donc en position, dans la plupart des cas, de fournir aux personnes, aux organismes et aux entreprises engagées dans le développement régional, une vaste gamme de services adaptés aux besoins. Dans le traitement de dossiers majeurs, elles peuvent facilement s'adjoindre à la puissance financière et à l'expertise de leur fédération et de plusieurs institutions spécialisées du Mouvement.

A la fin de 1986, les Caisses Desjardins géraient un peu plus de 21 milliards de dollars d'épargne appartenant à leurs membres; à la même date, le total de leurs prêts à ces membres s'élevait à 19 milliards 400 millions de dollars, ce qui veut dire que pas moins de 91% de l'épargne des membres était déjà à l'oeuvre dans les milieux mêmes où cette épargne a été recueillie. Indice de l'évolution qui se fait, cette proportion dépassait les 95% en août dernier.

Dès 1972, la Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas-Saint-Laurent, à la demande de ses caisses affiliées, mettait sur pied un fonds d'investissement et de développement qui démarra avec un capital de 250 000\$; aujourd'hui, ce fonds représente des engagements de plus de un million cent mille dollars dans quelques 33 entreprises qui maintiennent plus de 1 000 emplois. Son engagement a servi de modèle à plusieurs autres fédérations régionales qui ont maintenant implanté de semblables fonds de développement dans le centre du Québec, la péninsule de la Gaspésie, les Iles-de-la-Madeleine et le Saguenay -

Lac-Saint-Jean. Dans les autres régions, plusieurs initiatives semblables ont été mises sur pied mais sur des bases différentes, selon la volonté des milieux.

L'action des caisses et des fédérations est donc déjà globalement d'une ampleur considérable. Il faut aussi lui ajouter celle de toutes les autres institutions du Mouvement Desjardins qui relaient, poursuivent et complètent l'intervention des premiers paliers. La Société d'investissement Desjardins est associée à 18 entreprises d'envergure, dont Culinar, Canam-Manac, la Corporation Prévost, la Corporation de gestion La Vérendrye, etc. Pour la plupart en activité hors des grands centres, ces entreprises ont eu en 1986 un chiffre d'affaires global de un milliard deux cent millions de dollars, employant 15 100 personnes dans 107 établissements de production et de service. A ces engagements s'ajouteront bientôt ceux de la nouvelle filiale de la Société d'investissement Desjardins, Tremplin 2000. Celle-ci, avec l'aide d'une douzaine d'entrepreneurs québécois les plus dynamiques, a constitué un fonds de 20 millions de dollars, qui sera mis, par tranche de 250 000 à 750 000 dollars à la disposition de nouvelles entreprises ayant une équipe de direction solide et un fort potentiel de croissance. Évidemment, les entreprises de toutes les régions pourront être admissibles au soutien de la Société d'investissement Desjardins et de Tremplin 2000.

Le Crédit industriel Desjardins, pour sa part, vient justement d'ouvrir, ici même à Rimouski, son onzième bureau régional. Et enfin, la Caisse centrale Desjardins du Québec assure aux caisses leur approvisionnement en fonds pour qu'elles soient capables de répondre aux besoins du milieu. La Caisse centrale va elle-même chercher ses fonds en partie auprès des grands gestionnaires d'épargne institutionnelle, comme les caisses de retraite, et, en partie, sur les marchés financiers du Canada et d'autres pays tels que le Japon, la Suisse et les États-Unis.

Sur le plan du financement des entreprises, la part du marché satisfait par les caisses à l'intérieur de la marche globale du financement effectué par les institutions de dépôt en activité au Québec, est passée de 11,6% en 1982 à 20,4% en 1986. Cela représentait, à la fin de 1986, un engagement de plus de 3 milliards et demi de dollars, en hausse de 818 millions par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, dans le crédit agricole, la contribution du réseau des caisses atteignait alors un milliard 55 millions, soit 50% du total en cours dans l'ensemble des institutions financières pour le Québec.

Et encore, ce total ne contient pas les 81 millions de prêt à l'agriculture accordés par la Fiducie du Québec qui ajoutent encore près de 4% à la part du marché assumée par Desjardins.

Comme vous pouvez le constater, cette seule idée d'inviter les gens à se donner à eux-mêmes, chacun dans leur localité, une institution financière bien à eux, de la gérer conformément à leurs besoins et selon leur capacité, a donné naissance à une force économique qui constitue vraiment, par sa nature, un agent de développement et, par sa structure, un agent de développement très décentralisé, très présent dans chacun des milieux.

En conséquence, il m'apparaît que les sources de financement sont en place, elles existent et sont nombreuses d'autant plus que les caisses ne sont pas les seules dans ce champ d'activités qui a de plus en plus d'intervenants intéressés à participer à du financement.

J'ajouterais même qu'on retrouve dans chaque milieu une caisse qui est, non seulement un endroit où on peut discuter de financement, mais un endroit où on retrouve les gens du milieu, ces gens qui ont déjà compris que le regroupement des épargnes du milieu constituait une force efficace. On retrouve là un centre d'accueil, un centre de mobilisation des gens du milieu autour d'un projet.

Ce qu'il faut en somme, ce sont des projets viables, des projets qui se veulent permanents et rentables.

Et comme dans le cas de fondation de caisses, il faut que le projet vise à desservir une population, soit comme travailleur ou comme consommateur, et que ce projet soit vraiment appuyé et supporté par les gens du milieu.

Quand on parle de développement économique dans les milieux, on ne parle pas d'un milieu qui dispose des ressources de toute nature en quantité illimitée. Au contraire, on a toujours à traiter avec un milieu dont les ressources sont plus ou moins limitées.

Or, comme dans le cas des caisses, plus les ressources de toute nature sont limitées dans un milieu, plus il est nécessaire de regrouper les forces, même les petites forces, pour en faire une plus grande. Plus il est donc nécessaire que ce projet émane de la volonté des intervenants, qu'il soit le produit d'une concertation locale ou d'une conviction, que cette entreprise est nécessaire au milieu pour permettre aux gens de continuer à vivre dans ce milieu et de le faire progresser. En d'autres termes, il faut que ces projets émanent du désir des gens de prendre leurs propres affaires en main.

C'est là également qu'il m'apparaît qu'il faut mettre à contribution le maximum de ressources possible. En effet, il est nécessaire que les projets soient innovateurs, qu'ils soient imaginatifs, qu'ils soient appuyés sur des compétences et des habiletés nombreuses. Ces exigences militent encore davantage en faveur de la concertation de plus en plus d'intervenants. Chez nous, chez Desjardins, nous croyons à cette concertation des intelligences et nous définissons souvent la coopération comme étant la capacité d'être intelligent à plusieurs.

C'est pourquoi, l'approche de Desjardins par

rapport au développement régional s'est peu à peu définie par son lien étroit avec les communautés locales et régionales, par son appartenance coopérative et par sa tradition populaire. Elle consiste à se placer au service des besoins et des aspirations des membres usagers propriétaires des caisses, d'être pour eux des outils utiles et efficaces dans la réalisation des étapes de progrès qu'ils veulent réaliser dans leur cheminement individuel et dans leur projet collectif.

En ce sens, le Mouvement Desjardins peut être un outil encore plus utile qu'il ne l'est actuellement. En effet, nous pourrions encore davantage creuser notre imagination et exploiter davantage cette force que constitue le réseau des caisses. On a déjà lancé l'idée, par exemple, d'une épargne investissement, où les gens du milieu, profitant de l'existence de leur caisse et comptant sur sa fiabilité et sur son honnêteté, sur son appartenance au milieu, pourraient canaliser les épargnes librement consenties par les membres sous forme de capital de risque.

On pourrait imaginer aussi que l'ensemble du réseau accepterait de garantir, en totalité ou en partie, ou de cautionner ces formes d'investissement, comme il l'a fait dans le passé pour les pertes sur prêts de différente nature.

C'est pour ces raisons aussi que, complémentai-  
rement à tout cela, nous voulons contribuer à développer et à étendre la pratique démocratique, à répandre la connaissance de l'économie et l'esprit d'entreprise, à encourager la responsabilité, l'entraide, la solidarité et la confiance mutuelle qui sont essentielles, croyons-nous, à tout véritable progrès de société.

Cela veut dire que nous ne concevons pas le développement régional comme le fruit d'une planification extérieure, mais bien plutôt comme un processus d'évolution résultant d'une action consciente et concertée des personnes et des groupes concernés,

acceptant de s'engager de façon solidaire et responsable dans des initiatives de nature à faire progresser la qualité globale de la vie de leur milieu.

Nous accordons priorité aux projets qui engagent activement les personnes et les collectivités, qui visent aux mises en valeur permanentes des ressources plutôt qu'à leur exploitation intensive, qui acceptent la discipline du long terme plutôt que de ne s'en remettre qu'à des intérêts immédiats. Nous visons enfin au développement le plus concerté, le plus partagé possible, soucieux des besoins d'ensemble et des mécanismes de participation. Nous souhaitons un développement résolu, capable de réclamer son dû et de faire respecter ses droits légitimes, mais un développement actif, plus soucieux de son autonomie et de son auto-suffisance que des réclamations constantes d'appui et de soutien extérieur.

Voilà les paramètres qui guident notre action. Voilà les valeurs et les principes qui inspirent les engagements et les décisions de la plupart des composantes de notre mouvement. Les gens de Desjardins n'ont pas la prétention de définir seuls le développement régional à faire, mais ils veulent y participer, le faciliter, le soutenir et l'encourager.

Et bien que cette attitude semble manquer d'agressivité à première vue, il ne faut pas s'y tromper: Desjardins a suffisamment d'expérience de l'action collective pour savoir quelle force irréversible se dégage des consensus qu'on a finalement bien mûris.

Et la volonté ferme, exprimée par les 3 000 délégués des caisses au dernier congrès de notre Mouvement en novembre '86, ne laisse aucun équivoque: ce qu'ils ont dit c'est qu'ils sont heureux de se sentir plus équipés que jamais pour prendre une part active à ce développement. Ils veulent que l'avenir ressemble à ce qu'est et veut être leur communauté respective.

**Le point de vue des organismes  
gouvernementaux et paragouvernementaux  
sur les besoins de financement  
du développement régional**



## PRÉSENTATION DE L'ATELIER

PAR

**M. Jacques Gagnon**  
président directeur général  
Office de planification  
et de développement du Québec

En guise d'introduction à cet atelier, vous me permettrez d'être un peu provocateur et de vous dire que l'O.P.D.Q. est ce modèle de décentralisation dont il a été question hier. Comme responsable d'un organisme dont la vocation est essentiellement tournée vers le développement des régions, vous me permettrez d'essayer de faire un lien entre ce qui s'est passé dans la journée d'hier et ce qui va se passer aujourd'hui. Vous me permettrez également de faire un certain constat en ce qui concerne le développement des régions; je ne voudrais pas le faire de façon exhaustive mais plutôt de façon très synthétique.

Le développement régional pour nous, comme fils d'une région comme le Bas-Saint-Laurent, nous n'avons pas connu cela au nom de la grande entreprise, comme ont pu le connaître les régions de la Mauricie - Bois-Frans, l'Estrie, le nord de Montréal, le Saguenay - Lac-Saint-Jean et au cours des vingt-cinq dernières années, la Côte-Nord. Par contre, force nous est de

constater que la première génération de développement des régions s'est faite avec la grande entreprise. Force nous est de constater également que le relais de ce développement régional a été repris par les gouvernements, en particulier au Québec, par le gouvernement du Québec avec l'implantation de ses grands réseaux d'équipement qui ont, pendant dix, douze ou quinze ans, soutenu le rythme de développement des régions. On disait alors que certaines régions du Québec se développaient, dans une proportion de 25 à 30%, sous l'impulsion des investissements publics. Plus on se rapprochait alors de Montréal, plus cette proportion diminuait. Mais rappelez-vous également qu'il y a eu dans Montréal des périodes où ce sont ces grands équipements structurants qui ont apporté de l'eau au moulin et qui, pendant quelques années, ont provoqué ce même type de développement. La période de construction du métro de Montréal, ce n'est pas une période tellement grise, cela a plutôt généré beaucoup de retombées. Que l'on pense aux jeux olympiques, à l'expo, aux programmes d'assainissement des eaux dans la région de Montréal, ce sont des interventions gouvernementales qui génèrent beaucoup d'activités. Cette période d'implantation des grands réseaux d'équipement est complétée parce que pratiquement toutes les régions du Québec en sont dotées, au moins, d'un minimum décent.

On sent que l'appareil gouvernemental, je dirais plutôt, les deux appareils gouvernementaux, souffrent d'essoufflement. On est à un carrefour, à une croisée des chemins. Le ministre responsable du Développement régional soulignait hier que l'ère de l'État qui était devant, dedans et derrière était terminée, que l'ère du partenariat sonnait et que ce partenariat devait d'abord trouver son champ d'excellence au niveau des régions. Il a lancé la balle dans deux camps bien précis: le gouvernement a occupé une place prépondérante pendant un certain temps, s'il veut agir comme partenaire, il doit revenir à un certain niveau d'intervention en considérant que le bloc qu'il laisserait vacant ne le serait plus parce que la place serait

automatiquement occupée par les régionaux et par l'entreprise privée.

Hier après-midi, on a senti que les régions manifestaient leurs besoins, on a senti également que dans certaines régions, ces besoins étaient criants dans certains secteurs d'activités. Dans d'autres régions, on a questionné le modèle de développement régional et particulièrement celui de l'intervention financière traditionnelle. Les "traditionnels" étant compris comme ceux qui possèdent l'argent. Hier soir, à ces questions-là, il y a eu des idées exposées de la part des entreprises privées. Deuxième provocation: nous n'avons pas senti qu'il y avait une jonction entre ce qui s'est exprimé hier après-midi en terme de besoin et ce qui s'est exprimé hier soir comme offre de financement. On a parlé depuis hier d'adaptation, de modulation, on a parlé de ne pas faire porter le même uniforme à tout le monde. A venir jusqu'à date on ne se rend pas compte qu'on a évité de répondre à ce triple questionnement. Est-ce à dire que la réponse est devant nous, cet après-midi?

Troisième provocation: il me plairait de terminer ce petit laïus par des questions qui permettent à nos intervenants de se positionner en attendant leur propre intervention.

Le financement du développement régional est-il une préoccupation des sociétés parapubliques? En fonction de leurs mandats, les sociétés d'État ou les sociétés parapubliques peuvent-elles tenir compte des besoins spécifiques des régions?

Y a-t-il une place pour des interventions modulées de l'État et des institutions parapubliques dans le développement régional?

En parlant de l'État et des entreprises parapubliques, si l'on veut s'associer à l'entreprise privée, le retrait calibré de l'État doit-il aller jusqu'à l'abolition des subventions?

Est-ce que la réponse au financement du développement régional se situe dans la mode actuelle des abris fiscaux?

On a vu Monsieur Lafrance, également provocateur, qui semblait indiquer que la place des gouvernements était encore une place de choix, il a tellement provoqué, qu'il nous a questionné sur le financement de sa propre fondation!

L'État doit-il se cantonner dans un rôle de fournisseur d'infrastructures? Il y a là aussi un élément qui entre dans la problématique de financement des régions. Comme on peut parler de l'automne et du football, on peut dire que ceux qui fournissent les infrastructures sont comme les bloqueurs qui sont là pour laisser passer les porteurs de ballons, dont vous êtes, messieurs, et dont ceux qui étaient ici hier soir, étaient parmi les plus gros.

La réponse des sociétés parapubliques s'apparente-t-elle à celle des financiers traditionnels? J'espère que la première intervention qui va suivre va faire le pont entre la vision des "privés" d'hier et celle qu'on entendra ce matin.

Les fonds régionaux dont on a entendu parler hier et dont on entend parler depuis quelques mois sont-ils des créatures éphémères qui ne trouvent pas d'applications concrètes? Ou, représentent-ils une saine prise en main des régionaux qui veulent agir comme partenaires?

Hier, vous vous en êtes rendu compte, il y avait comme un consensus qui semblait se développer chez les gens de l'entreprise privée où l'argent n'était pas le problème mais plutôt les bons projets qui faisaient défaut...! On a vu que les préoccupations de la salle étaient plutôt à l'effet que très souvent, les projets avaient de l'allure, mais qu'il y avait un environnement qui n'était pas pris en compte. C'est pour ça que de plus en plus, les régionaux tentent de

lever des fonds qui ont des racines dans les milieux régionaux.

L'approche sectorielle, les mandats spécifiques des organismes de l'État, des ministères et même des sociétés, peuvent-ils être une réponse à une approche globale du développement des régions? Il y a un environnement intersectoriel qui tient compte, par exemple, de la situation de quelqu'un qui est capable à la fois, de regarder, de parler, de marcher. On a l'impression que les réponses gouvernementales à ce type de situation, vécue de façon intégrée chez l'individu et vécue de façon intégrée sur la base des territoires que sont les régions, s'en viennent dans des corridors très cloisonnés.

Qui devra intervenir dans le rééquilibrage nécessaire émanant du libre-échange? Les régions, certains secteurs d'activités dans les régions, vont nécessiter des interventions de rééquilibrage.

Peut-on envisager du financement de prédémarrage d'entreprises? Financement qui, normalement, devrait aller à l'entreprise elle-même lorsqu'elle démarre sa production? On s'est rendu compte au cours des dernières années que c'était là une préoccupation des régions. On l'a senti encore hier dans les interventions: entre une idée et sa réalisation, il y a place pour des interventions concertées de financement qui pourraient permettre à une idée de s'épanouir. Souvent c'est ce qui manque dans les régions, c'est ce qui fait défaut, le démarrage des entreprises.

Avec ce type de questionnement, il y a là un bon fond pour démarrer les interventions de ce matin.



## ALLOCUTION DE

**M. Jean Campeau**  
président directeur général  
Caisse de dépôt et placement du Québec

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté d'être parmi vous aujourd'hui. Je voudrais tout particulièrement remercier l'Université du Québec à Rimouski et l'Office de planification et de développement du Québec de me donner l'occasion de vous faire mieux connaître les activités de la Caisse et d'échanger avec vous sur les besoins de financement du développement régional.

La Caisse de dépôt et placement du Québec est unique. Créée en 1965 par une loi de l'Assemblée nationale, ce qui lui confère son caractère de société parapublique, elle doit par ailleurs répondre à un objectif de rentabilité, ce qui la rapproche du secteur privé, avec qui elle aurait pu participer à l'atelier d'hier soir. Vous constaterez d'ailleurs, à l'énoncé de mon exposé, une similitude d'idées entre ces entreprises et la Caisse. Son conseil d'administration possède le pouvoir décisionnel quant aux placements. En effet, nos stratégies d'investissement

sont définies par les membres du Conseil qui, en bout de ligne, approuvent ou non les politiques de placements suggérées par nos analystes financiers et nos gestionnaires de portefeuilles. Je vous rappelle au passage que notre Conseil d'administration est composé de représentants issus des secteurs privé et public, coopératif et syndical.

Outre les fonds provenant de la Régie des rentes du Québec, la Caisse gère les fonds des régimes de retraite d'une grande partie des employés du secteur public québécois et des travailleurs de l'industrie de la construction. Nous investissons aussi les sommes provenant de régimes d'assurances, notamment de la Régie de l'assurance automobile, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, etc. En somme, plus de 4 millions de Québécois contribuent annuellement à la croissance de notre actif et c'est à eux, ultimement, que nous sommes redevables. En fait, la Caisse appartient à tous les Québécois.

La rentabilité constitue le principal objectif poursuivi par la Caisse dans sa politique de placement. Cette rentabilité est essentielle afin de permettre à nos déposants de mieux rencontrer leurs obligations à l'égard des citoyens qui contribuent aux régimes et qui en sont ou seront éventuellement les bénéficiaires. Le retraité d'aujourd'hui et de demain doit pouvoir compter sur la Caisse pour faire fructifier ses dépôts et toucher ses prestations. Notre responsabilité réside dans cette réalité et il serait inconcevable que la Caisse de dépôt et de placement du Québec déroge à cet objectif qui constitue la raison d'être de sa création.

Rentabilité et sécurité des investissements vont de pair. La Caisse se doit de protéger les sommes accumulées contre l'érosion des prix à la consommation. A cette fin, notre stratégie consiste à établir la meilleure pondération possible entre les divers éléments d'actif financier utilisés. Notre structure de portefeuille, fondée sur un équilibre entre les

titres à revenu fixe (obligations, hypothèques et encaisse) et à revenu variable (actions et immeubles), nous permet de diminuer les risques reliés aux investissements, tout en obtenant de bons rendements. La situation vécue la semaine dernière est, à cet égard, tout à fait éloquente! La baisse dramatique des marchés boursiers a eu des répercussions théoriques, bien sûr, sur le portefeuille d'actions de la Caisse. Mais en revanche, à cause d'une diminution des taux d'intérêt, notre portefeuille d'obligations s'est apprécié de plusieurs centaines de millions de dollars, diminuant d'autant nos pertes théoriques. La diversification de notre portefeuille nous a donc permis de rester calme durant la tempête, comme l'on commenté certains journalistes. Il faut ajouter toutefois que la Caisse avait prévu une certaine baisse des titres boursiers, quoique beaucoup moins soudaine que celle que nous avons connue.

Enfin, la Caisse est un puissant levier, un instrument de croissance qui doit contribuer à l'essor économique du Québec. Je reviendrai plus loin sur les différents véhicules de placement utilisés par la Caisse pour répondre à cet autre objectif. Permettez-moi simplement de vous préciser que la Caisse participe, en autant que la rentabilité est assurée, aux projets d'investissements destinés à assurer la croissance de l'économie québécoise. Un exemple. La Caisse a été parmi les institutions qui ont pris part au financement du programme Corvée-Habitation. Elle a souscrit 120 millions de dollars à ce programme qui a fortement contribué, au sortir de la récession de 1982, à la reprise de la construction dans le secteur résidentiel. Cet investissement s'est traduit par un taux de rendement comparable à celui du marché.

Mais attention, "la Caisse n'est pas destinée à subventionner le gouvernement, les municipalités, les commissions scolaires ou les entreprises", disait L'Honorable Jean Lesage au moment de la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec. La Caisse doit plutôt, poursuivait-il, "orienter, dans certains

cas, les ressources investissables dont le Québec a besoin pour que puissent se réaliser à la fois la politique gouvernementale et celle du secteur privé. Il est cependant exclu qu'elle ait à en supporter le coût".<sup>1</sup> Le législateur, dans sa sagesse, a donc tenu à préciser qu'en aucun temps, la Caisse ne doit se substituer à l'État. Les véhicules utilisés par la Caisse pour rentabiliser le capital de ses déposants lui permettent toutefois de participer pleinement à l'essor économique du Québec et d'effectuer des placements qui lui assurent une présence dans toutes les régions du Québec.

Près de 60% de l'actif de la Caisse est constitué d'obligations, émises notamment par le gouvernement du Québec, Hydro-Québec, les municipalités et des organismes du secteur public, tels les hôpitaux et les commissions scolaires. Pour l'année 1986, le montant de nos investissements en obligations provenant d'émetteurs publics québécois, c'est-à-dire municipalités, commissions scolaires, cégeps, universités, hôpitaux, centres de services sociaux, etc., se chiffrait à 222 millions de dollars. Ces placements, quoique peu visibles, comptent pour près de 2 milliards de dollars dans l'ensemble de notre portefeuille et ils sont répartis entre toutes les régions du Québec. A titre d'exemples, la Caisse a investi plus de 73 millions de dollars au Saguenay - Lac-Saint-Jean, près de 80 millions de dollars dans l'Estrie, quelque 60 millions de dollars sur la Côte-Nord et ici même, dans la région du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, plus de 70 millions de dollars. Mentionnons aussi les 6 millions de dollars à la Commission scolaire de Matane, un autre 6 millions de dollars au Cégep de Gaspé et 13 millions de dollars au Cégep de Rimouski.

Par ailleurs, la présence de la Caisse sur le marché des obligations consacre l'indépendance du gouvernement du Québec à l'égard des prêteurs traditionnels, en majorité des Américains, et lui permet d'avoir accès à des capitaux à des taux plus

concurrentiels. Les taux plus compétitifs offerts par le marché se répercutent également de façon favorable sur les taux des obligations émises par les municipalités, les commissions scolaires et autres services publics, générant ainsi pour ces organismes et pour les citoyens-contribuables des économies de l'ordre de dizaines de millions de dollars.

Le financement hypothécaire constitue un autre véhicule de placement privilégié par la Caisse; 1,62 milliard de dollars est investi actuellement dans des hypothèques servant à financer la construction de nouveaux édifices ou la rénovation d'immeubles existants. La Caisse, avec ses mandataires, le Trust Général, la Fiducie du Québec et la Fiducie Prêt et Revenu, est présente dans toutes les régions du Québec où elle offre des hypothèques, principalement dans le secteur résidentiel.

Au cours des ans, les habitants de l'Estrie ont emprunté à la Caisse plus de 51 millions de dollars pour financer l'achat ou la réfection de leurs résidences. En Outaouais, les emprunts ont totalisé 56,5 millions de dollars. Dans la seule région de Québec, où l'on retrouve une portion d'emprunts commerciaux, la Caisse a investi plus de 300 millions de dollars.

La Caisse est présente sur le marché immobilier depuis le début des années '80. Ses acquisitions se font principalement dans le secteur commercial, où l'on retrouve des édifices à bureaux, des centres commerciaux et des hôtels. La Caisse a réalisé des investissements à Chandler (Place du Havre), à Rimouski (Centre commercial Grande Place), à Orford en Estrie (Les Galeries Orford), à Trois-Rivières (édifice à bureaux Place Mauricie), à Montréal (Place Dupuis), à Québec (Les Jardins Mérici - bureaux et résidences), pour n'en mentionner que quelques-uns. Nos investissements globaux dans le secteur immobilier totalisent 466 millions de dollars. En outre, la Caisse est l'actionnaire majoritaire de la Société immobilière Trans-Québec qui acquiert et gère des

immeubles de taille moyenne partout au Québec, maintenant ainsi une saine diversification géographique.

Je ne vous apprends rien en mentionnant que la Caisse est très active sur les marchés boursiers, canadiens et internationaux. Notre portefeuille d'actions est plus important au Canada et la Caisse est actionnaire de très grandes entreprises comme Québec-Téléphone, Alcan, Bell Canada, Domtar, Power Corporation, qui ont des intérêts à travers tout le Québec. Notre plan de participation directe au capital-actions de moyennes entreprises au Québec est toutefois moins connu, mais il est certainement celui qui a une incidence plus directe sur l'économie régionale.

La Caisse a été, en 1981, l'un des premiers investisseurs institutionnels à participer au capital-actions des moyennes entreprises, à une époque où il y avait pénurie de capitaux de développement. Aujourd'hui, elle possède un des portefeuilles de placements les plus intéressants dans les moyennes entreprises québécoises. On y retrouve une soixantaine d'entreprises, dont la moitié en région. Généralement réalisées en association avec des groupes privés et avec l'appui de la direction d'entreprises, ces participations visent particulièrement à permettre à la Caisse de rejoindre le double volet de son mandat: l'atteinte d'un rendement financier optimal et de retombées économiques pour le Québec. Je tiens à souligner ici que, même si la complexité et les implications financières peuvent varier d'un projet d'investissement à l'autre, l'accueil et la considération accordés par notre direction des moyennes entreprises seront de qualité égale, qu'il s'agisse d'un projet de 500 000\$ ou de 100 millions de dollars.

Nos participations, qui ne doivent jamais excéder 30% du capital-actions ordinaire, visent essentiellement les moyennes et grandes entreprises, établies et rentables dans leur secteur d'activités.

Nos critères de sélection des entreprises sont axés sur la qualité plutôt que sur la quantité.

Que l'entreprise soit située à Montréal, au Saguenay - Lac-Saint-Jean, en Abitibi ou dans le Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, il est certain que l'apport de nouveaux capitaux contribue à créer un effet de synergie entre l'entreprise en croissance et le milieu dans lequel elle évolue. Grâce à l'entrepreneuriat manifesté par les Québécois depuis plus d'une décennie, dont on fait l'éloge d'ailleurs partout au Canada, on assiste à l'émergence de ces jeunes entreprises dynamiques et audacieuses, admirablement bien dirigées. Les exemples de participation de la Caisse dans des entreprises en forte croissance ne manquent pas: Provigo, Canam Manac, dans la Beauce, Cascades à Kingsley Falls, aujourd'hui qualifiées de grandes entreprises. Leur croissance s'est faite de façon ordonnée, avec l'appui de partenaires-investisseurs crédibles, dont la Caisse. Des entreprises plus modestes, mais particulièrement dynamiques, comme Bois Franc Royal de Beloeil, Emballage St-Jean, de Saint-Jean-sur-le-Richelieu, ADS Associés Ltée, et Télésystème National, toutes deux de Québec, Paul Martin, de La Pocatière, nous comptent aussi parmi leurs actionnaires, sans oublier que la Caisse est aussi le principal actionnaire des Hôtels des Gouverneurs.

Vous le voyez, la Caisse de dépôt et placement du Québec, comme tout investisseur institutionnel, se doit de protéger et de faire fructifier les sommes investies par des millions de Québécois. Pour y arriver, nous devons, tout en rencontrant nos obligations à l'égard de nos déposants, compter sur des véhicules de placement diversifiés, répartis dans les secteurs d'activité économique et entre les régions géographiques du Québec.

Comme l'a très bien résumé Monsieur Gagnon dans son intervention en début d'atelier, depuis plus de 20 ans, les gouvernements du Québec ont été les principaux bailleurs de fonds destinés au développement des

régions du Québec. L'État subventionnaire a joué un rôle très actif afin d'assurer l'essor des économies régionales et de favoriser la création d'emplois partout au Québec. Cet objectif a donné naissance à plusieurs politiques et programmes encore en vigueur aujourd'hui. De grandes sociétés telles la Société générale de financement (SGF) et la Société de développement industriel (SDI) se sont vu confier des mandats d'intervention au plan du financement de projets pouvant accélérer le développement économique du Québec, et de ce fait, accroître le nombre d'emplois et dynamiser les régions périphériques ou éloignées des grands centres.

Ce rôle interventionniste de l'État s'estompe cependant. La tendance actuelle est de s'appuyer sur le leadership du secteur privé, pour réserver à l'État un rôle de partenaire plutôt que de développeur. Il va sans dire que certains projets nécessiteront toujours un support des pouvoirs publics pour s'implanter ou connaître de l'expansion. La disparition totale de cet apport ne peut donc être envisagée. Il faut plutôt l'orienter de façon à accorder l'aide en fonction des besoins de chacune des régions, pour qu'elle devienne un outil adapté aux contraintes spécifiques des marchés visés. Mais je suppose que, dans ce contexte, il faudra aussi tenir compte des nouvelles normes qui seront imposées en matière de subvention par le traité de libre-échange. L'heure est donc aux ajustements et à l'adaptation.

Le désengagement partiel et progressif de l'État amène les régions à compter davantage sur leurs propres ressources et à privilégier de nouvelles approches pour croître. La concertation entre les différents intervenants économiques d'une région, réalité relativement nouvelle au Québec, a favorisé l'émergence d'organismes régionaux voués à la promotion de leurs avantages comparatifs. Sherbrooke et sa région est un exemple de concertation réussie. Cette nouvelle approche ne devra pas devenir, toutefois, synonyme de compétition interrégionale. Rappelons-

nous que la concurrence se situe à l'échelle internationale. En ce sens, la spécialisation devient un autre facteur de réussite. Bromont a choisi ce créneau pour attirer dans son parc industriel de grandes entreprises manufacturières du secteur de la haute technologie. La jeune vocation de Rimouski, capitale océanographique, devrait aussi permettre aux promoteurs de cette région de favoriser l'implantation d'industries reliées à ce secteur d'activités et d'attirer, par le fait même, les capitaux nécessaires à son développement.

La création de fonds de développement économique m'apparaît être un autre moyen à mettre en oeuvre pour favoriser l'accès à de nouvelles sources de capitaux. Les initiatives des caisses populaires devraient servir d'exemples. Je me dois aussi de mentionner la création toute récente de la Financière Entraide-Coopérants. Ce supermarché financier régionalisé, auquel la Caisse participe à raison de 22 millions de dollars, facilitera l'accès, pour un plus grand nombre de Québécois, à des services financiers diversifiés. Le volume accru de fonds disponibles devrait avoir des retombées positives pour les régions concernées.

On le voit, le développement régional reposera de plus en plus sur les initiatives du milieu. Le leadership, la créativité sont des atouts que les collectivités locales devront exploiter et mettre à profit au cours des prochaines décennies.

L'entrepreneurship que j'évoquais il y a quelques instants devra continuer à se manifester chez nos gens d'affaires. Les nouvelles exigences posées par la globalisation des marchés et la libéralisation des échanges devront entraîner des réponses et des réactions appropriées. Les résultats positifs n'en seront que plus grands. En ce sens, je me réjouis de la mission que s'est donné le Groupe ACSI, firme d'information de Sainte-Foy, de regrouper des PME en croissance dans son secteur d'activité ou des domaines connexes afin de leur procurer le soutien financier et

administratif nécessaire pour accéder au marché public.

Permettez-moi, avant de terminer, de faire quelques commentaires sur l'actualité boursière et l'attitude de la Caisse à l'égard des entreprises dans ce contexte.

D'abord en ce qui concerne le marché boursier. Nous savons tous que les titres REA, lors de leur émission, ont été vendus à des prix qui tenaient compte de leur avantage fiscal pour le contribuable-investisseur. A cause de cette situation, la Caisse ne pouvait que rarement acheter de tels titres au moment de leur émission. On peut donc en conclure qu'une correction à la baisse de ces titres boursiers incitera la Caisse à en acheter.

De façon générale d'ailleurs, puisque les investisseurs ont pour objectif d'acheter lorsque les titres sont bas et de vendre lorsqu'ils sont hauts, on peut penser que la correction actuelle amènera des investisseurs comme la Caisse à se fixer des prix auxquels il devient intéressant d'acheter compte tenu de la valeur fondamentale des entreprises. On peut donc dire sans trop de risque de se tromper que, dans un contexte comme celui-ci, plus un titre baisse, plus il est temps de l'acheter et moins il est temps de le vendre.

Par ailleurs, en dehors du marché boursier, la Caisse fait beaucoup de transactions privées où elle négocie avec les entreprises des investissements directs sous forme d'actions, de titres convertibles ou de dette. Je peux vous assurer que, dans le contexte actuel, et cela est d'autant plus facile que nos gestionnaires et nos analystes connaissent un très grand nombre d'entreprises au Québec, nos directions de placement sont prêtes à discuter de participation dans des entreprises qui, par exemple, ne peuvent procéder à une émission à cause des incertitudes du marché, ou qui, indépendamment du contexte actuel, ont

besoin de capitaux pour se développer.

La force tranquille de la Caisse, qui tient à la taille importante de son actif, à la grande diversification de ses investissements, peut donc servir les intérêts des entreprises du Québec et de tous nos déposants dans le contexte d'aujourd'hui, comme elle le faisait hier et comme elle le fera encore demain.

Ces défis que nous pose un monde en pleine mutation, nous les relèverons, entrepreneurs ou financiers, avec les moyens que nous nous serons donnés. La Caisse de dépôt et placement du Québec, un des éléments moteurs de l'entrepreneurship québécois, poursuivra sa politique de placements dans les entreprises québécoises qui veulent grandir et déborder nos frontières. A plusieurs reprises et depuis plusieurs années, j'ai mentionné le désir de la Caisse de participer, avec des entrepreneurs et des partenaires, à la création de sociétés de capital de développement en région. Je le répète, la Caisse est prête à accroître sa présence en région et, à partir d'initiatives du milieu, à devenir un partenaire pour l'entrepreneur dynamique. La Caisse a des fonds qu'elle veut rendre accessibles au plus grand nombre d'entreprises prometteuses et ce, dans toutes les régions du Québec.

- 
1. Notes de L'Honorable Jean Lesage, Présentation de la Loi de C.D.P.Q., deuxième lecture, 9 juin 1965.



## ALLOCUTION DE

**M. Yves Milette**

vice-président

Banque fédérale de développement

Que fait la Banque fédérale de développement dans le financement du développement régional? Son mandat, qui est pratiquement toujours le même depuis sa fondation en 1944 sous le nom de Banque d'expansion industrielle se résume comme suit:

Favoriser la création et l'expansion d'entreprises canadiennes, surtout les petites et moyennes entreprises, en leur fournissant une variété de services financiers (prêts, cautionnements, capital-actions) ainsi qu'une gamme étendue de services de gestion-conseil (consultation, information, formation et planification).

Il est à noter que le législateur fédéral n'a pas donné pour mandat à la BFD de favoriser une région, ni un genre d'entreprises plus que d'autres. La BFD ne donne donc pas de subventions, ni d'octrois. Ce sont d'autres organismes fédéraux qui ont cette

responsabilité, dont le ministère de l'Expansion industrielle régionale, ici présent à ce colloque.

Si elle ne distribue ni octroi ou subvention, comment la BFD peut-elle jouer un rôle dans le développement régional? Son action n'est pas aussi percutante que celle des organismes distribuant des subventions, mais sa présence dans toutes les régions économiques du pays, par son réseau de 77 succursales, dont 16 au Québec, permet aux propriétaires d'entreprises de s'adresser à elle, toutes les fois qu'elles ont de la difficulté à combler principalement leurs besoins de prêts à terme, que ce soit pour leur création, leur développement ou simplement pour continuer à opérer normalement.

Le rôle de la BFD a changé avec les années depuis que beaucoup d'autres institutions du secteur privé sont devenues plus actives dans le domaine du prêt à terme aux entreprises. Son rôle de prêteur complémentaire est souvent plus recherché en région que dans les grands centres car les alternatives de financement y sont souvent peu nombreuses.

Quelles sont ces situations où les autres prêteurs ne sont pas intéressés, ou peu empressés à intervenir? Ceci vaut pour tous les endroits, mais les répercussions sont plus aiguës en région vu le peu d'alternatives de financement:

- lorsque le prêt est relativement petit;
- nouvelles entreprises;
- entreprises qui se développent rapidement;
- entreprises qui ont récemment encouru des pertes;
- entreprises opérant dans des locaux loués;
- entreprises oeuvrant dans des secteurs économiques déprimés;
- entreprises du secteur hôtelier, de la restauration et des loisirs;
- lorsque le but du prêt est pour fonds de roulement, refinancement ou changement de propriétaire;

- lorsque la proposition doit être modifiée considérablement pour la rendre acceptable.

Je ne dis pas qu'aucune institution du secteur privé n'a jamais effectué de prêts dans les circonstances et situations que je viens de mentionner. Je dis simplement que dans ces situations et circonstances, plusieurs institutions ne sont carrément pas intéressées ou sont hésitantes et peu empressées à intervenir, ce qui amène les entreprises impliquées à frapper à notre porte. Cette situation est compréhensible car les institutions du secteur privé se doivent d'opérer à profit, et les situations précitées comportent toutes un niveau de risque plus élevé que la normale.

Il est important de mentionner ici que dans tous ses prêts, la BFD s'assure avant de les autoriser, que les profits futurs de l'entreprise seront suffisants pour les rembourser. Les prêts de la BFD ne sont pas déterminés par des formules correspondant à une proportion fixe du coût ou de la valeur des actifs. Nous recherchons définitivement un certain équilibre entre les profits existants et anticipés, la mise de fonds des propriétaires (structure financière) et le niveau des garanties. Bien entendu, plus les perspectives de profits sont élevées, plus il est facile de faire des concessions sur le niveau des garanties. Également, une entreprise dotée d'une forte structure financière, donc capable d'absorber des coups durs, pourra être l'objet d'un prêt plus risqué. C'est la logique quoi. Par contre, si les perspectives de profits d'une entreprise ne sont pas suffisantes pour rembourser ses emprunts, nous ne rendons service à personne en intervenant. Entre autres, une des premières à souffrir de la fermeture d'une entreprise est la population de l'arrondissement qui l'abrite.

La BFD opère selon le principe de la délégation d'autorité, par lequel les directeurs de succursales peuvent autoriser sur place les prêts qui se situent à l'intérieur du montant de leur délégation d'autorité.

Pour l'année terminée le 31 mars 1987, la valeur médiane des nouveaux prêts s'établissait à 79 000 \$ et près de 60% de tous les prêts étaient inférieurs à 100 000 \$. La majeure partie des prêts soit 85% (77% au Québec) était autorisée directement dans les succursales avec un maximum d'efficacité et un minimum de délais car la paperasse est alors de beaucoup diminuée. C'est en somme le même principe d'efficacité qui est appliqué dans beaucoup d'institutions financières du secteur privé.

La BFD agit souvent concurremment avec d'autres institutions du secteur privé ou du secteur gouvernemental. Il est donc fréquent pour la BFD:

D'effectuer des financements dans des situations où l'entreprise obtient concurremment des subventions ou interventions de l'OPDQ, de la SDI ou du MEIR, ou encore des cas où le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec participe à une restructuration de la base du capital.

Également, la BFD effectue fréquemment des prêts sur une base "pari-passu" avec d'autres institutions financières du secteur privé. Ces cas sont généralement pour des montants plus élevés et où les institutions impliquées sont intéressées à partager le risque.

Toutes ces situations qui se produisent régulièrement en région peuvent être considérées comme étant un appui de la BFD au financement du développement régional. Il ne faut pas perdre de vue le rôle de prêteur complémentaire de la BFD, ce qui l'empêche de jouer un rôle plus actif, mais qui par contre rend chacune de ses interventions plus importantes.

La BFD s'occupe également des besoins non financiers des entreprises par ses services de gestion-conseil qui consistent en de la consultation, de la formation, de l'information et de la planification.

Plusieurs connaissent le programme CASE de la BFD par lequel les PME ont accès à de la consultation à coût modique par des personnes à la retraite. Le programme de séminaires de la BFD est également bien connu et jouit toujours d'une grande popularité auprès des personnes en affaires ou désirant l'être. Ces séminaires d'une journée ou d'une demi-journée (souvent le soir), où les sujets de base du bon fonctionnement d'une entreprise sont discutés sont toujours très populaires et permettent aux propriétaires d'entreprises de parfaire leurs connaissances d'affaires et administratives afin de mieux maîtriser la complexité grandissante du milieu dans lequel ils évoluent.

Les services de gestion-conseil de la BFD comprennent également de l'information sur les différents programmes gouvernementaux à la disposition des PME. Dans les dernières années, nous avons ajouté un volet d'informations informatisées sur des questions d'affaires variées qui peuvent par exemple permettre à une entreprise de faire une étude valable de marché.

Dans les dernières années, nous avons également mis sur pied un programme de planification financière qui comprend plusieurs volets et dont le plus populaire est celui de liaison financière par lequel nous mettons en rapport ceux qui veulent acheter et ceux qui veulent vendre des entreprises.

Tous ces services de gestion-conseil sont disponibles dans toutes nos succursales et peuvent être considérés comme étant très importants dans le contexte de support au développement régional, plus que dans les grands centres où il y a plus de professionnels, d'associations et d'institutions d'enseignement qui oeuvrent maintenant dans ces domaines.

La BFD a une division de capital de risque depuis plusieurs années déjà, laquelle est une des importantes sources de capital de risque pour le secteur de la PME. Nous intervenons principalement au

stade de démarrage où peu d'institutions de capital de risque interviennent. L'an dernier, 20,2 millions de dollars furent investis sous cette forme, lesquels ont généré des investissements de 100 millions de dollars. La majorité de ces entreprises font de l'exportation ainsi que de la recherche et du développement. Plusieurs sont situées en région.

En terminant, j'aimerais souligner que le mandat de la BFD est toujours le même, soit d'agir comme prêteur complémentaire mais les années où la BFD, anciennement la BEI, était la seule intéressée à faire des prêts à terme industriels et commerciaux, surtout en région, sont passées. L'application de son mandat évolue constamment d'une région à l'autre et d'un secteur à l'autre, selon l'agressivité des autres institutions, laquelle agressivité est dictée par les cycles économiques, la vigueur des secteurs industriels individuels et la perception qu'ont ces institutions des individus propriétaires d'entreprises.

L'activité économique en région et ailleurs a progressé beaucoup dans la dernière décennie et la demande pour les services de la BFD continue d'être importante, tant au Québec qu'ailleurs, tel que le confirme les résultats de son dernier exercice financier.

## ALLOCUTION DE

**M. Gérald Tremblay**  
président directeur général  
Société de développement  
industriel du Québec

Je présenterai la réponse de la Société de développement industriel du Québec, la SDI, aux besoins de financement du développement régional.

Disons d'abord que la S.D.I., lors de sa création en 1971, était axée sur la transformation et la modernisation de la structure industrielle, en vue de favoriser le développement économique du Québec. Au cours des années, elle a mis sur pied différents programmes d'aide sous forme de subventions, de prêts, de garanties de prêts ou d'investissements de capital de risque. Ces programmes correspondaient aux besoins des entreprises parce qu'ils contribuaient à améliorer la productivité, à assurer une présence dans les diverses régions, à favoriser l'exportation et à supporter la haute technologie. De plus, ils tenaient compte de l'évolution de la conjoncture économique palliant, si nécessaire, à des situations de crise.

La S.D.I. a consenti en seize ans, 9 397 aides financières représentant des engagements de 2 865

milliards de dollars; 50% de ces aides et 67% de ces engagements ont été consentis dans toutes les régions du Québec autres que Montréal, Laval et Rive-Sud. La S.D.I. contribuait donc largement au financement du développement régional.

On sait que la conjoncture économique évolue; afin de s'y adapter et pour répondre aux besoins des entreprises et à ceux des régions, la mission de la S.D.I. a été modifiée et redéfinie. Nous avons procédé à une importante consultation auprès d'intervenants économiques et de gens d'affaires. C'est pourquoi, je suis convaincu que les choix que nous avons faits correspondent aux attentes du milieu et que les programmes et le financement que nous proposons répondent à ces besoins.

La S.D.I. favorise le démarrage, la modernisation et l'expansion des entreprises. Elle les supporte dans leurs projets d'investissement, de recherche-innovation et d'exportation. La S.D.I. administre également la Loi sur l'aide au développement touristique et exécute tout autre mandat confié par le Gouvernement.

La Société a conçu deux outils de financement, le prêt participatif et les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise appelées SPEQ et SPEQ-Employés. Elle a également mis sur pied deux services spécialisés, un qui agit à titre de conseil en montage financier pour la réalisation de projets et l'autre qui assure la prévention des crises et le redressement des entreprises.

Le prêt participatif est une forme de financement favorisant la saine capitalisation des entreprises plutôt que leur endettement. Il s'agit d'un prêt ne nécessitant généralement aucune garantie de l'entreprise; il est accordé à un intérêt au taux du marché et déboursé au fur et à mesure de la réalisation du projet. L'entreprise qui l'a obtenu bénéficie d'un moratoire de remboursement du capital et des intérêts pendant une période maximale de trois ans;

son remboursement varie en fonction des résultats du projet. Ce prêt est assorti d'une option d'achat d'actions participantes de l'entreprise.

On remarquera que les prêts consentis peuvent être de 10 000 \$ tout aussi bien que de 100 000 000 \$. Quant à l'option d'achat, il va sans dire que l'intention de la S.D.I. n'est pas de devenir actionnaire de toutes les PME du Québec. Elle veut participer au succès des projets qu'elle finance de la même manière qu'elle est prête à prendre des risques en octroyant aux entreprises des prêts participatifs non garantis.

Pour leur part, les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, les SPEQ et les SPEQ-Employés, visent à inciter les propriétaires-dirigeant-e-s de PME à associer des investisseurs privés ou leurs employé-e-s à la capitalisation de leur entreprise afin d'en améliorer la structure financière. En retour, ces investisseurs bénéficient d'avantages fiscaux.

Un gouvernement responsable apporte toujours un support au développement économique. Dans un contexte de libéralisation des échanges et de restriction budgétaires, il devenait impératif de créer un fonds renouvelable afin d'assurer aux PME la possibilité d'obtenir du capital pour réaliser des projets présentant de bonnes perspectives de rentabilité. La constitution de ce fonds implique que la Société s'autofinance. Le fonds renouvelable sera constitué lorsque les remboursements de capital au cours d'une année seront suffisants pour compenser les déboursements des nouveaux prêts de la même année.

La mission de la S.D.I. n'est pas de réaliser des bénéfices. Notre objectif de rentabilité implique qu'à chaque année nous fassions l'équilibre entre nos revenus et nos dépenses de placements et non des profits. Nous pouvons donc prendre des risques jugés inacceptables par les institutions financières traditionnelles qui ont des objectifs de rentabilité à

court terme et de ce fait accélérer le développement économique de toutes les régions du Québec.

Il faut bien comprendre que le rôle de la S.D.I. en est un de collaboration avec les organismes existants, qu'il s'agisse des ministères à vocation économique ou des agents de développement économique. La Société joue également un rôle de complémentarité à celui des sources existantes de financement que sont les institutions financières ou les sociétés de capital de risque.

La S.D.I. privilégie l'approche de l'entreprise qui se caractérise par une capacité de prendre une décision rapidement, d'utiliser un vocabulaire simple et cohérent et de fournir une aide financière incitative sur une base de partage de risques.

Les programmes et la forme d'aide préconisée par la Société sont simples, flexibles et efficaces et peuvent s'adapter à tous les projets et à toutes les régions.

En effet, la Société est très consciente de l'importance du développement régional. A cet égard, elle a donc cinq bureaux régionaux en plus des bureaux de Québec et de Montréal.

Il est important de noter qu'une attention spéciale est accordée au projet de démarrage en région. Pour ces dernières, le Programme d'aide à l'investissement fixe le montant minimum de dépenses admissibles à 50 000 \$ au lieu de 100 000 \$ dans la région administrative de Montréal.

De plus, le critère marché est évalué avec beaucoup plus de souplesse et les besoins des régions font l'objet d'une consultation auprès des intervenants économiques régionaux.

La S.D.I. a maintenu à titre exceptionnel le Programme de financement des entreprises pour assurer

la survie et la relance d'une entreprise qui contribue de façon notoire au développement d'une région.

Enfin, plusieurs directives permettent d'administrer avec beaucoup plus de souplesse la réglementation de la Société. A titre d'exemple, pour l'Aide à l'investissement, la participation de la S.D.I. pourra être de 35% des dépenses admissibles dans les régions alors qu'elle est de 30% dans la région administrative de Montréal.

Le rôle d'un organisme gouvernemental est de s'intégrer, d'écouter et d'agir en donnant une impulsion à la réalisation de projets. Les gens d'affaires veulent transiger avec leurs partenaires sur une base d'affaires et, dans un environnement aussi compétitif, la variable action devient cruciale. La S.D.I. a choisi d'agir avec une ouverture d'esprit, une approche proactive de l'entreprise et des moyens d'action flexibles et efficaces qui peuvent s'adapter à tous les projets dans le meilleur intérêt du développement économique de toutes les régions du Québec.

Est-il possible de changer les mentalités des intervenants économiques et des gens d'affaires face aux organismes gouvernementaux? Est-il possible de changer les mentalités des fonctionnaires et de mettre en application des modifications d'attitudes et des changements bureaucratiques significatifs?

Il s'agit là certes d'un défi à relever. Pour sa part, la S.D.I. a déjà mis en place une équipe dynamique qui partage ces nouvelles orientations.

Il reste à chaque région à faire le consensus sur un plan de développement régional réaliste en fonction de ses ressources humaines, naturelles, matérielles et financières.

Il reste aux leaders à prendre les décisions qui s'imposent pour faire de leur région un exemple de réussite pour le Québec.



## ALLOCUTION DE

**M. Pierre Delisle**  
sous-ministre adjoint  
ministère de l'Industrie et du Commerce

Je suis heureux de participer à ce colloque sur le financement du développement régional, d'autant plus qu'il s'agit d'une première au Québec. La démarche des organisateurs rejoint celle du ministère de l'Industrie et du Commerce qui favorise, lui aussi, la concertation entre les différents intervenants du milieu. La présence ici, entre autres, de représentants de l'entreprise privée, de groupes de diffuseurs ainsi que de ministères et organismes gouvernementaux est le signe manifeste d'un désir de collaboration et laisse présager une action efficace.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) fait confiance depuis longtemps au dynamisme de l'entrepreneurship régional. La décentralisation de nos services le prouve. Nous voulons ainsi mieux répondre aux besoins locaux. En 1983, nous avons même intensifié notre présence à travers le Québec en doublant les effectifs dans nos directions régionales. Près de 170 personnes y oeuvrent. Être à

l'écoute du milieu et participer à son développement nous préoccupent constamment.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je désire vous rappeler brièvement la philosophie relative au rôle de l'État québécois depuis les années '70 jusqu'à nos jours. Dans la foulée de la Révolution tranquille, le gouvernement s'était fait interventionniste. Il se considérait alors comme le correcteur des disparités régionales, ce qui se traduisait souvent par l'injection de capitaux.

Avec l'amorce de la récession économique à la fin des années '70, le discours change. Le Québec, dont l'économie est dépendante de celle des autres pays industrialisés, subit une certaine mutation. Parallèlement, il s'ensuit une reformulation de la philosophie du gouvernement dans son ensemble et, par voie de conséquence, une réorientation du rôle du MIC en région.

## 1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La conjoncture économique des années '70 a été marquée par le ralentissement de la croissance mondiale, accompagné de changements technologiques rapides. Ces facteurs ont donné lieu à une surcapacité de production. Ces surplus de stock ont entraîné une réorientation de la concurrence internationale et une intégration commerciale des pays industrialisés.

Le Québec, pendant ce temps, connaissait une mutation économique importante. Au plan de l'entreprise, il a rajeuni sa structure industrielle et amélioré sa capitalisation. Le Québec a de plus montré de la vitalité dans des secteurs stratégiques. Sa classe entrepreneuriale a fait également preuve d'un grand dynamisme et son économie s'est ouverte davantage vers l'extérieur. Toutefois, il y a encore place à l'amélioration. Ainsi, malgré des gains majeurs, il faut toujours déplorer le manque de

diversification de nos exportations et leur trop grande concentration géographique vers les États-Unis et l'Ontario. En effet, nos expéditions extérieures sont dépendantes surtout des produits à faible valeur ajoutée. Quant à la concentration géographique des marchés, elle a pour effet principal de réduire le cycle de vie de nos produits. La production québécoise s'avère donc moins concurrentielle par rapport à d'autres pays.

## 2. PHILOSOPHIE NOUVELLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'économie québécoise étant confrontée à une aussi vive concurrence, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle philosophie d'intervention pour assurer son développement. Désormais, l'action de l'État québécois repose sur les deux principes suivants. Premièrement, l'État-entrepreneur des années '60 fait place à l'État-partenaire. Deuxièmement, le gouvernement oriente ses interventions sur les plans économique, social et culturel de façon à maintenir la compétitivité du Québec. En vertu de ces nouvelles normes, l'État se préoccupe davantage de créer un climat favorable au développement de l'entrepreneurship, d'assurer des conditions concurrentielles à l'entreprise québécoise et de soutenir l'amélioration de sa gestion globale.

Cette philosophie d'ensemble se répercute au niveau de chaque ministère et organisme du gouvernement du Québec. Pour ce qui concerne la mission du MIC, elle se définit également dans cette optique. Notre démarche s'appuie sur les quatre éléments suivants: premièrement, primauté du secteur privé comme moteur du développement économique du Québec; deuxièmement, prise de conscience de la vivacité de la concurrence internationale; troisièmement, création d'un environnement favorable à l'adaptation des entreprises à ce nouveau contexte commercial; quatrièmement, nécessité pour les entreprises d'atteindre un

niveau d'efficacité et de compétitivité favorable à leur développement. Dans ce contexte, nos directions régionales fournissent une gamme intéressante de services de nature financière et technique, à leur principale clientèle, la PME québécoise. Elles s'efforcent également d'appuyer une action concertée entre les différents partenaires locaux dans le but de développer un climat favorable à l'entrepreneuriat. Enfin, elles mettent principalement l'accent sur leur rôle-conseil.

Je définirai et expliciterai les trois rôles assumés par le ministère et je tâcherai de vous faire saisir quels en sont les effets sur le financement du développement régional. Ce triple rôle est à la fois financier, incitatif et de conseil-gestion.

### **3. ROLE FINANCIER**

Le ministère que je représente intervient financièrement dans les régions. Il le fait de façon indirecte par la gestion de ses divers programmes et par un certain appui à la constitution de fonds régionaux de capitalisation.

#### **3.1 Principaux programmes**

Les principaux programmes du MIC sont les suivants: PRO-PME (fusion d'UNI-PME, d'Outils de gestion et de Gestion-Marketing), Nouveaux entrepreneurs (anciennement Bourses d'affaires), Programme d'aide à la concrétisation des projets industriels (PACPI) et Programme d'aide aux commissariats industriels (PACI). Tout récemment, nous héritons de deux programmes du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu: ce sont les Programme de soutien aux initiatives-jeunesse (appelés Groupes de soutien jusqu'au 1er août dernier) et Jeunes Promoteurs. A l'intérieur de chacun, l'aide financière du MIC prend différentes formes. J'ajouterai également l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement

industriel que le ministère gère conjointement avec le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR).

### 3.2 PRO-PME

Le programme PRO-PME veut favoriser le développement des PME du secteur manufacturier en leur offrant des mesures de support à la gestion et d'adaptation aux nouvelles techniques d'administration. Il encourage particulièrement l'intégration, dans ces entreprises, des diplômés universitaires et collégiaux, mais permet aussi la retenue de services de consultants externes. Pendant l'année financière 1986-1987, la contribution du ministère à ce programme consistait en 50% du salaire brut versé par l'entreprise au diplômé engagé, et 50% des dépenses encourues pour l'emploi d'un consultant externe. Le montant de subvention, attribué selon les différents volets, ne peut excéder 25 000 \$ par entreprise et par année. Résultats: 150 diplômés et 80 consultants ont été mis à contribution depuis le début du programme en 1984. Les dépenses gouvernementales ont été de l'ordre de 1 020 940 \$ dont 571 500 \$ déboursés dans la dernière année financière seulement. Les crédits accordés pour l'année financière en cours sont de 5 millions de dollars.

### 3.3 Nouveaux entrepreneurs

Le programme Nouveaux entrepreneurs est destiné aux jeunes désirant se lancer en affaires. Il s'adresse lui aussi aux diplômés des universités ou du secteur professionnel des collèges. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement garantit les 2/3 du montant emprunté jusqu'à concurrence de 25 000 \$ et assume 100% des frais d'intérêt la première année et la moitié de ces frais pendant les deux années subséquentes. L'an dernier, 70 candidates et 265 candidats créaient ainsi 156 entreprises ou s'associaient à 97 PME existantes. Ils injectaient 43 millions de dollars dans l'économie. Enfin, 1 059 emplois étaient

créés tandis que près de 1 000 autres étaient maintenus.

### **3.4 PACPI et PACI**

Le MIC gère également le Programme d'aide à la concrétisation des projets industriels (PACPI). Ce programme s'adresse aux entreprises qui envisagent la réalisation d'un projet industriel au Québec. Dans ce cas, le Ministère participe financièrement au coût des études préalables à la mise en oeuvre d'un projet. La subvention peut atteindre jusqu'à 50% des dépenses admissibles pour des études inférieures à 100 000\$. Le MIC administre aussi un Programme d'aide aux commissariats industriels (PACI). Il fournit à ces organismes de l'aide financière, technique et professionnelle. L'an dernier, 88 corporations de développement économique, présentes à travers le Québec, bénéficiaient de subventions pour un total de 4,1 millions de dollars.

Enfin dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec, signée à la fin de 1985, nous défrayons la moitié de la subvention accordée à une municipalité qui désire installer des infrastructures de services aux industries (égouts, conduites d'eau etc.). L'an dernier le MIC a déboursé à ce titre 6,7 millions de dollars pour les 8 projets retenus, dont la moitié est remboursée par le fédéral.

### **3.5 Capitalisation**

Pour ce qui est de la capitalisation des entreprises, le gouvernement a adopté des mesures fiscales qui ont encouragé les Québécois à l'investissement. Trois initiatives sont à retenir: le Régime d'investissement coopératif (RIC), le Régime enregistré d'épargne-actions (REA) et les Sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ).

### 3.6 RIC

Le Régime d'investissement coopératif est le pendant des REA au niveau des coopératives. Il permet de faire profiter l'épargne des citoyens dans les régions où elle est investie. Soutenu par la direction des Coopératives du MIC, il s'adresse principalement aux coopératives agricoles, forestières et de travailleurs. Il consent des avantages fiscaux aux membres qui acquièrent du capital privilégié dans l'entreprise. En deux ans, cette forme d'épargne a suscité 11 millions de dollars d'investissement à travers le Québec. De plus, on a vu des coopératives se joindre à l'entreprise privée pour soutenir le démarrage d'entreprises.

### 3.7 REA

Quant au Régime enregistré d'épargne-actions, il est superflu d'en démontrer le succès. Cependant, je vous rappellerai qu'en rendant admissibles au régime les corporations à capital de risque à vocation régionale, le gouvernement a favorisé ainsi l'investissement dans les PME régionales, la diversification de l'économie et la création de nouveaux emplois.

### 3.8 SPEQ

Enfin, les SPEQ (Sociétés de placement dans les entreprises québécoises) ont permis aux contribuables de déduire de leurs impôts les sommes qu'ils y ont placées. D'autre part, les PME n'ayant pas accès à la Bourse ont ainsi trouvé du financement auprès d'investisseurs privés.

Comme on le voit, le MIC et le gouvernement en général contribuent dorénavant à la mise en place de conditions favorables à un meilleur développement des entreprises. L'ensemble de ces mesures rend moins nécessaire l'adoption de programmes d'assistance financière tout en ouvrant de nouvelles avenues à la capitalisation. Le ministre Johnson s'est montré

clair là-dessus. A l'avenir, notre intervention directe ne se produira que pour des besoins spécifiques et dans des cas essentiels. Le ministère s'impliquera davantage dans des projets nouveaux à haut niveau de risque ou ayant des effets d'entraînement importants. Les six secteurs industriels suivants seront privilégiés: les industries énergivores; les véhicules et les pièces; l'aérospatiale et les produits de la défense; les industries pharmaceutiques de biotechnologie et santé; la micro-électronique, les télécommunications, l'informatique et les logiciels; et, en dernier lieu, les produits en matière plastique.

#### **4. ROLE INCITATIF**

Le second rôle du MIC est d'ordre incitatif. En effet, le ministère s'efforce de susciter un climat favorable au développement de l'entreprise et de l'entrepreneurship. Cette stimulation est axée principalement sur la promotion et la concertation. Ce mode d'intervention contribue à sa façon au financement du développement régional.

##### **4.1 Promotion**

Convaincu de l'importance de faire la promotion de l'entrepreneurship québécois auprès du grand public, le MIC n'hésite pas à participer à de nombreux projets qui la favorisent. Par exemple, en collaboration avec les partenaires économiques, il s'implique depuis quatre ans dans la "Semaine de l'entreprise". Cet événement panquébécois veut valoriser les chefs des PME et le savoir-faire des gens d'ici. La sous-traitance est une priorité pour le ministère, car elle offre des avenues intéressantes aux PME. Aussi, le MIC encourage la tenue de salons comme le "Carrefour de la sous-traitance", qui se déroulera ici même à Rimouski sous peu, ou le "Supermarché de la sous-traitance" qui se tenait la semaine dernière à Saint-Hyacinthe. De plus, nous mettons à la disposition des

entrepreneurs, dans chacune des régions, des personnes-ressources capables de les orienter vers ce marché prometteur.

Le MIC s'est joint également aux initiatives d'associations professionnelles ou de gens d'affaires dans l'organisation d'activités visant à développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Par exemple, il coopère avec l'association "Jeunes Entreprises du Québec inc.", afin de permettre à des centaines de jeunes de vivre une expérience de dirigeants d'entreprise dans le cadre de leurs études. Des conseillers en développement industriel du ministère se sont joints à la "Société des professeurs d'économie du Québec" pour lancer le concours "Prix d'excellence Cascades", qui s'adresse aux étudiants du secondaire V et les sensibilise à l'esprit entrepreneurial. Les directions régionales se sont également impliquées dans la diffusion du cours "Devenez entrepreneur" mis sur pied par la Fondation de l'entrepreneurship et l'Université Laval.

Le ministère contribue aussi à valoriser deux catégories d'entrepreneurs longtemps négligés chez nous: les jeunes et les femmes. Conscient du potentiel que représente la jeunesse, le MIC a décidé de l'aider à se prendre en main, à développer ses propres entreprises ou à faire profiter les PME de ses connaissances. On l'a vu, le programme PRO-PME a contribué largement à l'intégration de diplômés universitaires et collégiaux dans ce type d'entreprises. Quant à l'entrepreneurship féminin, le ministère a mis sur pied, dès 1984, une Direction chargée de faire reconnaître la contribution des femmes en affaires au développement économique du Québec et les a supportées dans la création d'entreprises.

Par toutes ces actions, nous voulons faire sortir de l'ombre l'entreprise et l'entrepreneur québécois, susciter de nouveaux projets et contribuer à doter les régions d'une infrastructure industrielle dynamique et prospère. Des retombées économiques

s'en suivront et s'avéreront profitables à toute la communauté.

#### **4.2 Concertation**

Le ministère accorde également une grande importance à la concertation et joue un rôle d'animateur dans ce domaine. Il s'efforce, par ses représentants en région, d'appuyer les initiatives du milieu et de favoriser le dialogue entre les différents intervenants économiques. Il travaille étroitement avec les autres organismes publics et parapublics, les divers paliers de gouvernement, les différentes associations d'entrepreneurs, les corporations de développement économique et les institutions d'enseignement qui, comme lui, s'intéressent à la progression de la pensée entrepreneuriale au Québec.

Par exemple, le ministère s'efforce d'amener les différents intervenants d'une région à poser une action commune dans le but de créer un contexte favorable au démarrage d'entreprises, de mettre en place des incubateurs, d'encourager la constitution de fonds régionaux d'investissement et de supporter les jeunes entrepreneurs. Le MIC participe également à la tenue de sommets régionaux, occasions propices à l'établissement d'un consensus entre les divers agents de développement économique.

Par la promotion de l'entrepreneurship et l'encouragement à la concertation entre les intermédiaires, nous sommes convaincus de participer davantage au développement d'une structure industrielle saine qui favorise la croissance économique régionale.

### **5. ROLE DE CONSEIL-GESTION**

J'ai gardé le plus important pour la fin: le rôle de conseil-gestion du MIC. Il y a quelques années, la Commission québécoise sur la capitalisation

des entreprises établissait le constat suivant: le phénomène des faillites dans la PME québécoise s'expliquait parfois par la sous-capitalisation, mais aussi par la déficience de sa gestion globale. Aussi, le MIC accorde-t-il la plus haute importance au rôle-conseil de ses directions régionales. Leur mission est de fournir aux entrepreneurs déjà en place et à ceux qui veulent se lancer en affaires des instruments leur permettant de mieux administrer leur entreprise. L'accent est principalement mis sur l'aide à la gestion.

### 5.1 **Conseil**

Dans cette optique les directions régionales ont intensifié leurs efforts pour offrir aux dirigeants d'entreprise un service conseil et technique personnalisé. Pour ce faire, les conseillers en développement industriel analysent avec eux leurs forces et leurs faiblesses, leur suggèrent des moyens et des outils propres à améliorer leur gestion et à conquérir de nouveaux marchés. En aucun cas, le conseiller ne se substitue à l'entrepreneur; son intervention s'inscrit plutôt dans une philosophie d'action axée sur le client. C'est ce qu'on appelle l'approche-entreprise. Comme nous l'avons mentionné déjà, le programme PRO-PME constitue un instrument d'aide à la gestion. Il permet de renforcer l'équipe de direction, de développer un plan d'entreprise et d'entreprendre une action spécifique sur l'un ou l'autre aspect de ce plan.

### 5.2 **Formation**

De plus, le MIC attache une grande importance à la formation des chefs d'entreprise en croissance ou en phase de démarrage. Pour aider les dirigeants à corriger leur faiblesse en gestion, les directions régionales, en collaboration avec la Direction des services aux entreprises, offre à chaque année près de 300 séminaires portant sur trente thèmes différents touchant les divers aspects de la gestion de

l'entreprise. Ils traitent aussi bien de la gestion financière que de celle des ressources humaines, de la production et du contrôle des stocks. Pour sa part, la direction de la promotion des femmes entrepreneures a organisé pour sa clientèle, ateliers, colloques et conférences et a conçu récemment deux nouveaux ateliers: l'un sur la gestion du temps affaires/famille et l'autre sur le refinancement d'entreprise. Cependant, tous ces ateliers s'adressent maintenant aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

J'ai parlé tantôt de l'importance dans une entreprise d'une gestion sans faille. J'insisterai maintenant sur l'un des aspects de la gestion, celle de la qualité. Le MIC a décidé d'en faire l'une de ses priorités pour les prochaines années. Or, à ce chapitre, le Québec subit une concurrence très vive sur le plan international. Pour rendre nos PME compétitives, le ministère veut les aider à améliorer la qualité de leur production. Il a déjà amorcé des discussions avec les intervenants du milieu des affaires pour élaborer un plan d'action visant à sensibiliser les chefs des PME à la gestion de la qualité dans leur entreprise. Cette démarche se concrétisera sous peu par la formation d'un Groupe de concertation sur la qualité. Ce comité aura pour tâche principale de faire la promotion, de concert avec le ministère, du concept de la gestion intégrale de la qualité. Le nom de son président est déjà connu: il s'agit de monsieur Roger Néron. Le nom des autres membres sera révélé sous peu.

Des programmes comme PACPI et PRO-PME comprennent chacun un volet qualité dont les entrepreneurs régionaux peuvent bénéficier. Enfin, dix sept séminaires ont été conçus dans une optique de gestion de la qualité, tels ceux concernant le contrôle statistique des procédés et la conception et la fabrication assistées par ordinateur. Nous possédons plusieurs témoignages favorables sur la valeur de nos séminaires et notamment du Groupement québécois d'entreprises. Lors d'un sondage effectué le printemps dernier, les

industriels qui avaient participé à l'un ou l'autre des séminaires les ont trouvés, en grande majorité, bien conçus, très profitables, peu coûteux et d'aussi bon calibre "que des colloques à grands frais". Certains apprécient également d'y rencontrer des gens de la grande entreprise avec lesquels ils peuvent échanger. L'un d'eux affirme même attendre le calendrier des prochains pour "planifier ses sorties". Enfin, tous affirment que ces instruments de formation gagneraient à être mieux connus.

En résumé, le MIC met en pratique, à sa manière, cette vieille maxime chinoise: "Si tu donnes un poisson à un homme, il se nourrira une fois. Si tu lui apprends à pêcher, il se nourrira toute sa vie". Aider les PME à mieux s'outiller dans la gestion de leur entreprise, voilà le rôle primordial assumé par le ministère. D'ailleurs, les services de conseil-gestion que nous offrons sont considérés par la plupart des propriétaires-dirigeants comme très profitables pour leur entreprise, relativement plus salutaires que bien des mesures d'assistance financière. Ce type de témoignage prouve que nous sommes dans la bonne voie.

## CONCLUSION

En terminant, je rappelle donc la nouvelle politique du gouvernement et qui est aussi la nôtre: l'État se considère maintenant comme le partenaire du secteur privé plutôt qu'un entrepreneur lui-même. En accordant la primauté au secteur privé comme moteur du développement économique du Québec, le MIC entend participer davantage au financement du développement régional, qu'en y injectant directement des capitaux à la mode de l'État-providence.

Plutôt que d'insister sur des programmes d'aide financière, le ministère met davantage l'accent sur ses rôles incitatifs et de conseil-gestion. Créer des conditions favorables au développement économique

régional, travailler de concert avec les entrepreneurs à améliorer la qualité de la gestion et des produits, fournir des outils pertinents, favoriser les entreprises à meilleur potentiel et le démarrage de PME dans des secteurs compétitifs, c'est assurer un meilleur épanouissement de la structure industrielle de chaque région.

Le ministère, devant un dynamisme régional évident, ne craint pas de faire place à l'entrepreneur et de soutenir ses initiatives dont la teneur répond davantage aux besoins locaux. Des PME mieux gérées, orientées davantage vers les marchés extérieurs, ouvertes à la haute technologie et hautement compétitives sont le meilleur gage de la prospérité régionale. Des entreprises rentables entraînent une augmentation des investissements, créent de nouveaux emplois, améliorent la richesse collective et assurent l'autonomie de toute la communauté. Voilà comment, à sa façon, le MIC contribue positivement au développement régional.

## ALLOCUTION DE

**M. Normand Plante**  
sous-ministre adjoint  
ministère de l'Expansion  
industrielle régionale

### 1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Le contexte économique dans lequel s'insèrent la problématique du développement régional et son financement s'est considérablement modifié au cours des quinze dernières années.

Parmi les principaux changements sur le plan international, il y a lieu de souligner l'émergence des pays nouvellement industrialisés sur les marchés mondiaux, une libéralisation accrue des échanges suite à la conclusion du Tokyo Round, la poussée du développement technologique et la dure récession mondiale de 1981-1982. A cela s'ajoutent le protectionnisme américain des dernières années et l'éventualité d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

A la faveur de ce contexte de mutation économique, les gouvernements des principaux pays industria-

lisés ont modifié leur vision de leur place dans l'économie. L'accent a été mis sur le rôle moteur du secteur privé dans la croissance économique, particulièrement de la PME, et sur la prise en main du milieu par lui-même. Les gouvernements conçoivent maintenant leur rôle comme étant d'abord et avant tout celui de catalyseur du développement économique et régional. Ils entendent se désengager de l'intervention directe dans la production par la privatisation de sociétés d'État et la réduction des subventions aux entreprises. Les gouvernements du Canada et du Québec ne font d'ailleurs pas exception à cette tendance générale.

Dans le contexte du développement régional au Québec, on doit également tenir compte d'autres facteurs.

Il est ainsi de plus en plus difficile d'attirer de grands projets d'investissement dans les régions défavorisées en raison de la rareté de ce type de projets et de la surenchère à laquelle se livrent les divers états pour les obtenir. En outre, nombre de ces régions ont surtout des richesses naturelles à offrir. La demande pour ces produits est cependant à la baisse compte tenu des innovations technologiques qui en réduisent l'intensité d'utilisation et la concurrence accrue des pays en développement. En outre, pour accroître leur productivité et leur compétitivité, les entreprises oeuvrant dans ces secteurs ont recours de plus en plus elles-mêmes au développement technologique et réduisent leurs emplois.

Par ailleurs, l'attraction d'entreprises de haute technologie pour remplacer les secteurs traditionnels en perte de vitesse ou diversifier des économies régionales trop dépendantes des richesses naturelles, s'avère aussi une avenue difficile. En effet, les activités de recherche-développement se concentrent naturellement dans les grandes agglomérations. C'est le cas de Montréal où la majeure partie de la recherche-développement du Québec se retrouve. Il y a cependant certaines exceptions à cette tendance tel

l'Institut Maurice-Lamontagne, de Pêches et Océans Canada, établi à Sainte-Flavie. Ce centre, qui met en évidence une force régionale, a pour mission de faire des recherches sur les pêches, l'océanographie et l'hydrographie.

Il n'y a donc pas que des éléments négatifs qui conditionnent le développement des régions périphériques. On peut noter ainsi le fait que les régions possèdent maintenant des infrastructures diversifiées leur permettant de mieux exploiter leur potentiel. Certains types d'activités manufacturières, bien qu'à intensité technologique plus modeste, semblent vouloir se déplacer hors des grands centres en Amérique du Nord. De plus, une volonté du milieu de se prendre en main se manifeste dans plusieurs régions et un nouvel esprit d'entreprise s'y fait jour. Cet esprit d'entreprise doit cependant se développer davantage et devenir l'un des piliers du développement régional au Québec.

## 2. APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU CANADA

Au début de son mandat, à l'automne 1984, le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en oeuvre une politique de renouveau économique et a fait du développement régional l'une de ses grandes priorités. Le dernier discours du Trône réitérait d'ailleurs la volonté du gouvernement de réduire les disparités régionales et son intention d'adopter de nouvelles approches, de voir comment les ressources toujours plus considérables engagées pour venir en aide aux régions défavorisées pourraient être utilisées d'une façon plus efficace et mieux adaptée aux conditions et possibilités locales.

L'expérience des quinze ou vingt dernières années nous a démontré qu'il ne s'agit pas nécessairement de dépenser toujours plus d'argent pour corriger les problèmes de sous-développement et de déséquilibres régionaux.

L'ère des mégaprojets décidés par des bureaucrates, par exemple à Ottawa, qui entraînent bien souvent un gaspillage de ressources, doit être révoquée.

Le gouvernement estime que ce sont les gens qui vivent et travaillent dans les régions concernées qui sont souvent les mieux placés pour proposer des solutions appropriées et viables aux problèmes de développement régional.

La philosophie actuelle consiste à miser sur les forces du milieu, plus précisément sur les ressources humaines et naturelles propres à chacune des régions du pays et vise de ce fait à rapprocher du processus décisionnel fédéral les gens qui vivent et travaillent en région.

C'est dans cet esprit que des changements récents ont été apportés aux structures visant le développement régional au Canada. Jusqu'à tout récemment, c'est au ministre de l'Expansion industrielle régionale qu'incombait la responsabilité de préparer des propositions concernant la politique du développement régional et de coordonner, de concert avec ses collègues, les activités s'inscrivant dans les Ententes de développement économique et régional (EDER). Les activités fédérales de développement économique étaient coordonnées dans chaque province par un Coordonnateur fédéral du développement économique qui, bien qu'il n'ait pas été chargé de la mise en oeuvre des programmes, jouait un rôle important au chapitre de la planification et de l'analyse stratégiques ainsi qu'au titre de la coordination. L'élaboration et la mise en oeuvre des programmes étaient sous la responsabilité des ministres chargés des secteurs avec, par exemple, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, en sa qualité de ministre chargé du développement industriel, responsable des programmes industriels dans toutes les régions du pays.

### 3. LA NOUVELLE APPROCHE

Dans le discours du Trône d'octobre 1986 et dans le contexte de la philosophie déjà mentionnée, le gouvernement a convenu de mettre sur pied une Agence des Perspectives de l'Atlantique et de lancer une initiative d'envergure visant à diversifier l'économie des provinces de l'Ouest. La forme que prendraient ces initiatives devait être déterminée après avoir consulté les gouvernements des provinces en cause, le secteur privé et les collectivités concernées.

#### 3.1 Agence de Perspectives de l'Atlantique

Le 6 juin 1987, le Premier ministre a nommé un ministre (le ministre d'État chargé des relations fédérales/provinciales) qui serait chargé de l'Agence des Perspectives de l'Atlantique (APA) et a présenté le mandat confié à l'Agence.

Ayant à sa tête un conseil d'administration regroupant des représentants des secteurs public et privé, l'Agence se charge de coordonner toutes les activités fédérales de développement économique mises en oeuvre dans la région et, grâce aux fonds supplémentaires de un milliard de dollars qui lui ont été affectés en cinq ans, elle élaborera de nouveaux programmes et les mettra en oeuvre. L'Agence se chargera également de la mise en oeuvre des programmes existants particuliers à cette région et d'aide aux petites entreprises ainsi que des responsabilités fédérales découlant des EDER conclues avec les provinces de l'Atlantique, et d'un certain nombre de programmes en place s'inscrivant dans ces ententes. Les quatre Coordonnateurs fédéraux du développement économique dans la région de l'Atlantique font maintenant partie de l'Agence et relèvent d'un président au niveau de sous-ministre. L'Agence représente également les intérêts de la région de l'Atlantique au chapitre de l'élaboration de politiques et de programmes nationaux.

### **3.2 Fonds de Développement du Nord de l'Ontario**

Le 13 juillet 1987, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a annoncé la création d'un fonds de développement du nord de l'Ontario auquel seraient affectés 55 millions de dollars en cinq ans, et qui serait administré par un bureau du ministère de l'Expansion industrielle régionale dans le nord de l'Ontario. Le bureau fait office de secrétariat pour un conseil consultatif du secteur privé chargé de la politique, de la planification et des "programmes pratiques". Le gouvernement a pris cette initiative car on sentait que les entreprises du nord de l'Ontario n'avaient pas suffisamment accès aux programmes du gouvernement fédéral visant les entreprises et que la décentralisation du processus décisionnel pourrait réduire la paperasserie et la longueur des délais.

### **3.3 Bureau de la Diversification de l'Économie de l'Ouest**

Le 4 août 1987, le Premier ministre a annoncé la création du Bureau de Diversification de l'Économie de l'Ouest (BDEO), dont le siège social est à Edmonton, en Alberta, sous la responsabilité d'un ministre de l'Ouest (le ministre des Affaires indiennes et du Nord). A l'instar de l'Agence des Perspectives de l'Atlantique, les quatre Coordonnateurs fédéraux du développement économique des provinces de l'Ouest font partie du BDEO et relèvent d'un sous-ministre. Tout comme l'Agence des Perspectives de l'Atlantique, il a pour rôle principal de coordonner et de planifier la stratégie et d'administrer le fonds supplémentaire de diversification de l'économie de l'Ouest auquel on a affecté 1,2 milliard de dollars échelonnés sur cinq ans qui servira à financer des projets ou des programmes qui favorisent la diversification de l'économie des provinces de l'Ouest. Ici encore, comme le fait l'APA, le bureau représentera les intérêts des provinces de l'Ouest dans l'élaboration de politiques et de programmes nationaux et assumera la mise en oeuvre des programmes existants particuliers à l'Ouest, de l'aide

aux petites entreprises ainsi que la responsabilité fédérale des EDER conclues avec les provinces de l'Ouest.

### **3.4 Un nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie**

Lorsqu'il a annoncé la création du Bureau de Diversification de l'Économie de l'Ouest, le Premier ministre a également annoncé que le ministère de l'Expansion industrielle régionale et le ministère d'État chargé des sciences et de la technologie se fusionneraient pour former le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (MIST).

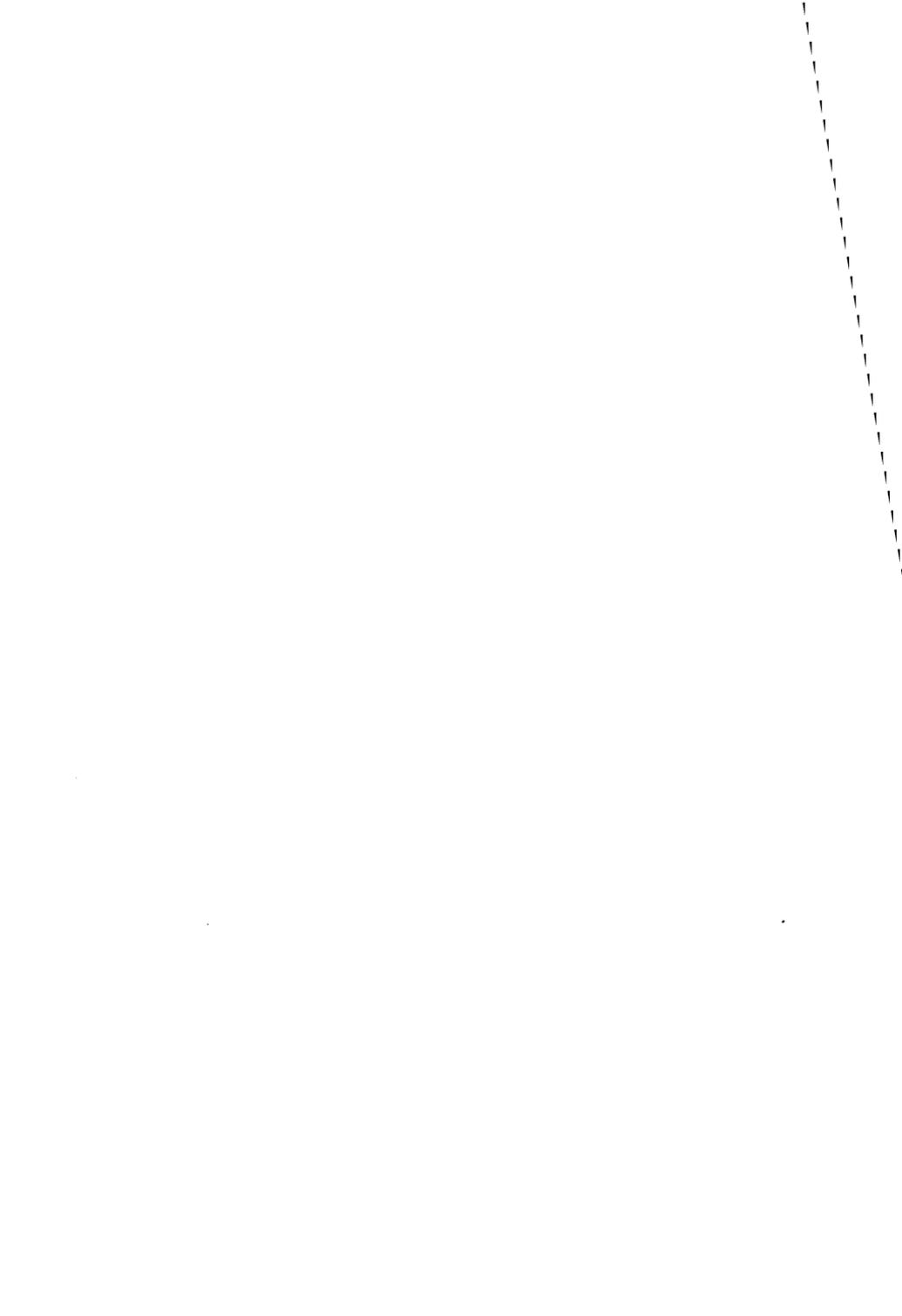
L'Honorable Robert R. de Cotret en est le titulaire depuis le 27 août dernier, en collaboration avec les ministres d'État messieurs Frank Oberle et Bernard Valcourt.

L'élaboration du mandat et de la programmation du nouveau ministère est en cours. Des consultations avec les provinces, l'industrie et les organismes régionaux seront entreprises avant que ne soit établie la nouvelle loi du MIST dans les prochains mois.

La responsabilité de la politique de développement régional et de sa coordination incombe toujours aux ministres chargés du développement économique et régional. Les intérêts des provinces de l'Ouest et des provinces de l'Atlantique sont représentés par deux ministres; les intérêts des deux provinces centrales (Ontario et Québec) en matière de développement régional seront représentés par le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.



**Dialogue  
avec les régions du Québec**



## INTRODUCTION

**M. Guy Massicotte**

Notre colloque a débuté par une conférence prononcée par le ministre responsable du Développement régional, monsieur Marc-Yvan Côté, qui a mis en relief la problématique des responsabilités et des risques partagés en matière de développement régional.

Cette notion de partage et de partenariat était présente dans les trois ateliers qui ont précédé celui-ci. Celui d'hier après-midi consacré à l'expression des besoins régionaux, celui d'hier soir où l'entreprise privée, particulièrement les institutions financières, ont été appelées à donner leurs points de vue et celui de ce matin consacré au point de vue du secteur public et parapublic.

A l'origine de ce colloque, il y avait une préoccupation essentielle, celle des écarts de développement observés entre les grands centres et les régions. Ecart de développement qui se sont maintenus à travers plusieurs générations et ce, malgré le constat que nous pouvons faire d'une volonté des gouvernements et d'une volonté des milieux d'intervenir de toutes sortes de façon pour les combler. A l'heure où les gouvernements parlent sinon de désengagement, tout au moins de façons différentes d'intervenir, au moment où l'on parle de plus en plus d'"entrepreneurship" pour assumer les responsabilités de développement économique, au moment où dans les régions les infrastructures sont aussi en place, tant les infrastructures physiques que les infrastructures en capital humain, la question du financement du développement régional s'impose de plus en plus. Dans les régions, nous pensons que c'est à ce niveau que se situe le problème essentiel qui explique le maintien de ces écarts. C'est dans le but de trouver des solutions que nous avons organisé ce colloque. Tout en étant bien réalistes sur la possibilité même de trouver des solutions à l'occasion d'un seul colloque, nous pensions utile de mettre en présence des interve-

nants, de permettre le contact et la communication entre différents partenaires tous impliqués par cette problématique. Et à ce niveau, je crois que nous avons réussi, puisque dans les ateliers qui ont précédé celui-ci, nous avons mis en présence les partenaires concernés. Chacun a pu faire valoir son point de vue, autant les représentants des milieux locaux et régionaux que les entreprises financières du secteur privé et celles du secteur public ainsi que les ministères à vocation économique. Mais, est-ce que l'étincelle s'est vraiment produite? Est-ce que nous avons, au cours de cette première journée de colloque, réussi à faire passer le courant entre les différents partenaires? On peut entretenir des doutes à ce sujet et l'atelier de cet après-midi devrait nous permettre de faire un pas de plus, parce que c'est un atelier politique et je pense que la réponse, finalement, doit être une réponse politique.

Le ministre, monsieur Marc-Yvan Côté, présidera ce présent atelier où nous entendrons aussi des représentants de toutes les régions du Québec qui exprimeront le point de vue de la base. Il faut souhaiter qu'au cours de cet atelier nous arrivions, sinon à des solutions, tout au moins à des pistes productives.

## COMMENTAIRES PRÉLIMINAIRES

M. Marc-Yvan Côté

Aux gens préoccupés par le financement du développement des régions, tant ici qu'à ceux qui nous écoutent à la télévision, mes sincères salutations.

C'est une première que l'organisation de ce colloque qui a invité à peu près tout ce qu'il y a de grand monde sur le plan financier, sur le plan privé et de gens qui vivent quotidiennement par différents projets, le développement régional.

Dans le discours d'ouverture, j'ai tenté de tracer ou de poser certaines questions sur le thème "du partage des risques". Pour certains, cela a signifié une volonté de désengagement de l'État, ce qui n'est absolument pas le cas. La responsabilité du communautaire demeure toujours celle de l'État et nous ne souhaitons pas que le privé vienne remplir le rôle et la fonction de l'État. C'est davantage au niveau du développement économique que nous interrogeons nos partenaires financiers privés, publics et parapublics. Il n'est donc pas question de désengagement, mais plutôt de faire en sorte que l'on puisse faire davantage avec les ressources gouvernementales sur le plan du développement économique des régions. Lorsqu'on parlait de partage des risques, on interpellait bien sûr l'entreprise privée, le monde de la finance tant public que parapublic et c'était ça l'esprit du colloque afin de tenter d'obtenir des réponses. Ce que nous souhaitions par ce dialogue et ces échanges, c'est d'explorer d'autres moyens, parler de stratégies du développement des régions et aussi répondre à des besoins que nous avons, nous de notre côté et bien sûr, au niveau de l'Université du Québec à Rimouski, sentis au niveau de chacune des régions. Effectivement, et je l'ai rappelé au discours d'ouverture, si les régions sont ressources de matières premières et permettent une retransformation au niveau des grands centres, il faut que les pouvoirs ou les leviers financiers bien implantés dans les grands centres,

puissent retourner l'ascenseur aux régions et soient capables de supporter aussi du financement de projets au niveau des régions. Un autre élément du discours: est-ce que la modulation de certaines politiques gouvernementales est souhaitable pour ceux qui, demain, auront à vivre avec des programmes gouvernementaux? A l'aube d'une nouvelle politique du développement régional, est-ce que les normes d'un programme imposées à Québec doivent être les mêmes que celles imposées aux Gaspésiens ou aux gens de Sept-Îles, par exemple? Moi, je croyais que non, j'aimerais bien finir par avoir la réponse. Qu'en est-il de ces rapports ou de ces discussions de corridor? De l'intérieur, qu'est-ce qu'on peut tirer comme constats? Si vous voulez les partager vous aurez l'occasion de les exprimer dans les prochaines heures.

Mon constat sur le plan du financement du développement des projets rentables est, bien sûr, qu'il n'y a plus de problèmes: de ce que j'ai compris c'est qu'il y a même un surplus financier mais on manquerait plutôt de projets. Oui, si vous avez bien entendu comme moi, ce n'est pas l'argent qui manque, ce sont des projets et bien sûr, en faisant la distinction, des projets qui rapportent. Le deuxième constat: je pense que chacun nous a dit sa grande compréhension des régions et sa grande ouverture aux régions. Dans ma compréhension quotidienne des problèmes rencontrés au niveau des régions, il me semble bien qu'il reste encore des problèmes, il me semble bien qu'il reste encore des disparités, il me semble bien qu'un projet d'implantation d'usine ne se traite pas de la même manière s'il est à l'extérieur des standards du corridor historique de développement. Là où c'est plus évident c'est que lorsqu'il y a beaucoup de risque, il n'y a pas grand monde d'intéressé, lorsqu'il n'y a pas de risque, il y a trop d'argent. C'est à ce niveau qu'il faut aujourd'hui s'interroger sur notre compréhension et si on sortait de cet exercice en fin d'après-midi sans s'être questionné, je pense qu'on aurait manqué une bonne partie de notre but. Lorsque j'entends qu'il n'y a plus de problèmes sur le plan

financier et si j'étais quelqu'un au Conseil du trésor qui entendait aujourd'hui ces propos, je serais très heureux et je pourrais profiter de beaucoup d'économies pour les affecter à d'autres programmes. Lorsqu'il y a des risques à la fois au niveau du démarrage et du prédémarrage de l'entreprise, la question suivante se pose: peut-on espérer davantage de l'État? Est-ce que l'État se désengage ou votre impression est-elle à l'effet que l'État va se désengager à ce niveau? Quant à nous, notre profonde conviction est que l'État cherche les partenaires pour multiplier les efforts, compte tenu que nos partenaires privés ont des moyens, ils doivent laisser une porte ouverte et suffisamment grande ouverte pour être capables de financer des projets au niveau du développement régional. Alors, le débat est lancé par ces deux constats et ce que nous pouvons faire immédiatement c'est d'aller chercher les principales conclusions de chacun des ateliers, par la suite nous ferons la tournée des régions qui nous présenterons leurs propres constats. Une période de questions et d'échanges suivra et nous souhaitons véritablement que l'étincelle se produise.



## SYNTHÈSE DES ATELIERS

### RÉSUMÉ DE L'ATELIER :

### LES BESOINS LOCAUX ET RÉGIONAUX EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

#### M. Réal Patry

Je vous rappelle que le président d'atelier sur les besoins locaux et régionaux en matière de financement du développement régional était monsieur Denis Cassista, une personnalité d'affaires bien connue ici dans l'Est-du-Québec. Lors de cet atelier, différentes personnes ont exposé le point de vue de leur organisme sur les besoins du financement, nous résumons ici leurs propos.

Pour monsieur Pierre Ménard, vice-président de l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement, la problématique est la suivante: puisque la population du Québec est répartie sur l'ensemble du territoire celle-ci a droit de s'épanouir en toute équité dans toutes ses régions. Le développement économique du Québec doit donc se faire par les régions en exploitant l'ensemble de leurs possibilités et de leurs facteurs de localisation en fonction de la complémentarité des objectifs de développement régional et québécois, d'où l'importance de la concertation. Le développement régional étant complexe et regroupant plusieurs acteurs, il nécessite un dialogue de ces derniers afin qu'ils puissent faire des choix et prendre des décisions éclairées.

Les orientations à privilégier s'énoncent ainsi: le développement régional a un caractère global, c'est-à-dire économique, social et culturel; les institutions financières doivent créer un réseau de capital de risque adapté aux réalités régionales afin de permettre le développement d'activités économiques motrices; il faut miser sur les petites et moyennes entreprises; il faut ajuster les normes gouvernementales aux besoins régionaux.

Pour monsieur Claude Piché, directeur et commissaire général de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal, les propos retenus sont les suivants. M. Piché a principalement traité de l'importance de la relation complémentaire entre Montréal et l'ensemble des régions du Québec.

La croissance économique n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire montréalais comme dans les régions québécoises. Il en résulte des poches de sous-développement et de richesse qu'il faut prendre en compte et ce autant à Montréal que dans les autres régions.

Le rôle des gouvernements n'est pas exclusif dans la problématique du développement régional, il est important de regrouper l'ensemble des intervenants pour en faciliter la mise en oeuvre.

Dans une perspective d'internationalisation de l'économie, la croissance du Québec réside dans la capacité de Montréal de concurrencer les autres centres urbains et dans une harmonisation des complémentarités économiques des régions.

Pour monsieur Roger Nicolet, président de l'Union des M.R.C. du Québec, les propos s'énoncent ainsi: les municipalités, principalement par leurs diverses dépenses, jouent un rôle prédominant dans le développement régional. On parle pour l'an dernier de cinq milliards dont 1,6 milliard de dollars serait consacré à l'immobilisation.

Depuis la mise sur pied de la loi 125, on a bonifié l'intervention du monde municipal en lui donnant la possibilité d'orienter son développement, particulièrement par la préparation des schémas d'aménagement.

Toutefois les municipalités doivent avoir les moyens de s'impliquer davantage dans le développement régional, car la notion de planification dans sa

pratique, implique la dimension "développement". Monsieur Nicolet a soulevé le problème de la coordination des interventions entre le palier municipal et les autres paliers gouvernementaux.

Pour monsieur Marcel Lafrance, vice-président de la Fondation de l'entrepreneurship, les propos sont les suivants. Au Québec, il ne reste qu'environ 2% de la population qui peut être considéré comme entrepreneur potentiel et tenant compte de ceci, on doit en favoriser leur épanouissement pour assurer le développement régional au Québec.

Le monde de l'éducation a un rôle important à jouer dans l'éveil de l'entrepreneurship.

Il dénote la surabondance des structures, ce qui fait que l'entrepreneurship s'y perd. On doit soutenir principalement les entreprises en phase de démarrage, par exemple par le biais du parrainage et par l'apport d'un véritable capital de risque.

Monsieur Lafrance suggère donc d'instaurer un système d'abris fiscaux modulés qui tiendrait compte des capacités d'autofinancement et de développement des régions.

Pour moi-même finalement en tant que président de l'Association des commissaires industriels du Québec, il y a importance de l'action concertée: il est utopique de croire qu'un seul palier gouvernemental puisse orchestrer le développement économique des sous-régions sans s'associer aux autres niveaux politiques, aux gens d'affaires du milieu, aux financiers et aux professionnels du développement économique. Il y a importance de respecter la personnalité même de chacun des territoires locaux d'où l'autonomie des corporations de développement économique, ces dernières s'ajustant aux spécificités et aux stratégies de leurs territoires locaux. Dans ces cas, la formule unique est à éviter. Le développement de l'ensemble des régions du Québec doit être complémentaire,

incluant Montréal. L'Association des commissaires industriels du Québec croit que l'on ne doit pas implanter à tout prix et à tout coup des structures différentes pour administrer les programmes de support à chaque clientèle-cible de chaque ministère et de chacun des gouvernements. Voilà, monsieur le ministre, l'essentiel des allocations du premier atelier portant sur les besoins locaux et régionaux en matière de développement économique.

RÉSUMÉ DE L'ATELIER :  
LE POINT DE VUE D'ENTREPRISES PRIVÉES RELIÉES  
AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
**M. Laurent Boucher**

Madame Pestieau ayant dû s'absenter, on m'a demandé de la remplacer pour présenter ce résumé. Toutefois les faits saillants que je vais vous livrer ont été préparés conjointement avec elle.

Une première remarque importante, est qu'une distinction a été faite entre le financement du démarrage et le financement du développement des entreprises.

Les institutions financières se situent davantage dans le financement du développement, disons principalement à partir de 50 000 \$, pour illustrer rapidement les choses. Selon certains représentants des institutions financières, il y aurait donc un espace à combler pour le démarrage des entreprises, c'est-à-dire, à la première phase de leur développement.

Une deuxième constatation, est qu'une distinction a également été faite entre le financement et la naissance des entreprises. Les institutions financières ne se voient pas beaucoup dans le développement de l'entrepreneurship mais pour eux, s'il y a de bons projets, il n'y aura pas de problème de financement. Donc, là aussi, il y aurait une lacune à combler selon le point de vue des gens qui représentent les

institutions financières.

Une troisième remarque, est que les priorités des institutions financières ne correspondent pas aux priorités des entrepreneurs. La priorité des institutions financières c'est "la rentabilité", tandis que les priorités des entrepreneurs peuvent être multiples et parfois assez différentes comme le maintien d'emplois, la création d'emplois, l'accomplissement personnel et aussi la création d'emplois sur un territoire précis. Ceci n'est pas particulier à une institution financière même si dans certains cas cela a été plus prononcé comme dans le cas de l'Alliance et on retrouve également cette perception auprès du Fonds de solidarité.

Il y a par ailleurs un point très positif qui est celui de la décentralisation. Dans certains cas elle est remarquable, notamment avec la Société d'entraide, dans d'autres cas, il y a également une bonne amorce avec la Banque nationale. Cependant, il y a encore beaucoup de choses à faire parce qu'il faut bien distinguer entre la décentralisation et les investissements régionaux.

En corollaire avec le point précédent, il y a chez les institutions financières une prise de conscience que les décisions, à l'avenir, se prendront de plus en plus en région. Le milieu financier est d'accord avec cette tendance mais à la condition que l'État fasse sa part. Il faut bien se rendre compte que les objectifs et échéances des institutions financières sont la rentabilité à court terme, ce qui diffère des objectifs et échéances de l'État. Il y a une complémentarité entre les deux acteurs.

Un dernier point: certaines institutions financières aimeraient travailler avec d'autres institutions et organismes sur la base d'une région ou d'une sous-région afin de développer une synergie et d'adopter des stratégies d'intervention. Monsieur Blanchet du Fonds de solidarité des travailleurs nous faisait remarquer que les relations entre les institutions

financières et le développeur ne sont pas toujours harmonieuses, qu'il est parfois difficile de s'entendre par des dialogues d'individu à individu. Voilà les grands faits saillants qui résument l'atelier sur le point de vue d'entreprises privées reliées au financement du développement régional.

RÉSUMÉ DE L'ATELIER :  
LE POINT DE VUE DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET PARAGOUVERNEMENTAUX SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

**M. Jacques Gagnon**

L'atelier précédent indiquait que le financement ne faisait pas défaut. Également, vous avez constaté lors de l'atelier portant sur le point de vue des sociétés publiques et parapubliques que personne ne refusait un bon dossier. Tous ont cependant indiqué que dans les mandats de leur société chaque organisme avait comme préoccupation de fond de tenir compte de la rentabilité et du rendement des investissements réalisés.

Nous pouvons retirer six constats de la discussion de ce matin: le premier constat porte sur la nécessité d'une concertation. On a parlé ce matin de complémentarité dans les programmes et dans les approches avec d'autres sources de financement. On a parlé du niveau de concertation nécessaire pour être en mesure de faire une adéquation entre les besoins et la formation. On a parlé également que la concertation était nécessaire pour exprimer les besoins et être en mesure d'en tirer des priorités.

Le deuxième constat se rapproche de l'atelier d'hier soir: les membres des sociétés nous ont indiqué qu'elles étaient décentralisées sur le plan administratif. Ils conviennent que leur organisme est proche des besoins, qu'ils ont une bonne connaissance du milieu et qu'ils répondent rapidement.

Le troisième constat porte sur l'encadrement. Il y a trois intervenants qui ont mis l'accent sur la nécessité de l'encadrement. On a indiqué que cet encadrement pouvait coûter cher et que certains se cantonnaient immédiatement dans une position de financement plutôt que d'encadrement. D'autres intervenants préféreraient mettre l'accent sur l'encadrement quitte à laisser aux autres le financement. Il y a une conclusion sur cette question de l'encadrement qui cause de la préoccupation, c'est que la qualité des projets sera garante du financement. Il y a là un créneau qui semble se dessiner au niveau du démarrage des entreprises.

Le quatrième constat concerne la modulation. On dit: "On peut prendre des risques plus grands et aller au-delà des risques pris normalement par l'entreprise privée". On indique également qu'il peut y avoir une modulation dans le niveau d'aide; on a vu hier qu'il y avait de l'aide en bas de 100 000\$ mais personne ne semblait s'intéresser à ce genre de chose-là. Ce matin, on a vu qu'il y avait une ouverture chez des sociétés où il serait possible d'avoir des aides en bas de 100 000\$. On a vu également des assouplissements au niveau des critères de marché qui vont même jusqu'à l'élaboration de plans d'intervention adaptés au milieu; c'était particulièrement le cas du représentant du fédéral et on a même avancé chez les sociétés, l'affirmation qu'on pouvait également y aller dans une modulation en regard des taux préférentiels.

Le cinquième constat parle de la planification. On sent la nécessité de revenir à cet élément afin d'être en mesure d'exprimer clairement ses vues et ses volontés. On parle dans les milieux que cette planification amène une cohérence dans les choix, amène l'identification de besoins articulés et ces besoins indiquent jusqu'où les milieux veulent aller et ce qu'ils veulent faire. Puis, nous, on va y aller aussi. Émergeant des institutions régionales, l'ensemble de ces choix et cette planification démontrent une prise en main par les institutions régionales. A

partir de la qualité de cette planification et de l'articulation qu'elles auront, ces institutions pourront commander des rapports entre partenaires. On a senti que le milieu veut apporter ses besoins et qu'il sait quoi faire. Il faut éviter le saupoudrage, je pense que tout le monde ce matin considérait qu'il fallait faire quelque chose en ce sens. Enfin, on a soulevé la nécessité pour l'État d'être encore présent mais on a parlé de rééquilibrage dans sa présence. On a parlé de pourvoyeurs d'infrastructures afin de favoriser le climat de développement et de faciliter l'intervention des autres partenaires.

En résumé, les sociétés ont confirmé le langage de l'atelier d'hier soir, mais elles sont allées un peu plus loin en ajoutant un élément de souplesse et une ouverture à des avenues nouvelles.

## **PROPOSITIONS RÉGIONALES SUR LE THÈME DU COLLOQUE**

### **PRÉSENTATION**

**M. Marc-Yvan Côté**

Pour bien comprendre l'étape qui va suivre, il faut préciser que préalablement à la tenue de ce colloque, il y a eu des précolloques régionaux partout dans chacune des douze régions du Québec. Il y a donc eu des gens qui ont réfléchi sur des besoins additionnels de support au niveau de chacune des régions. Nous allons débiter cette ronde des régions et permettre aux divers représentants de nous faire le bilan de ces colloques.

### **BAS-SAINT-LAURENT - GASPÉSIE - ILES-DE-LA-MADELEINE**

**M. Gaston Desrosiers**

Comme vous l'avez mentionné le compte rendu que je vais faire relate les discussions préalables au présent colloque. Vous allez constater que ressortaient déjà des éléments très importants qu'on a également retrouvés dans le présent colloque.

On s'est attardé aux formes de financement du développement régional en prenant pour acquis que dans notre propre région, on tente d'en arriver à un consensus sur un certain nombre de projets à développer et on a regardé ensuite le mode de financement disponible pour ces projets, compte tenu de la politique gouvernementale actuelle. Le premier constat est qu'on insiste sur le fait qu'il faut briser le carcan des politiques gouvernementales uniformes à la grandeur du Québec. Des politiques normées qui s'appliquent indistinctement à Montréal, Québec, Rimouski ou ailleurs dans les régions. Cette façon de voir les choses accentue les disparités entre les régions. Il faut plutôt que l'approche gouvernementale soit beaucoup plus particulière, mieux adaptée aux besoins de

chacune des régions. Donc, l'intervention gouvernementale devrait s'approcher davantage du consensus établi dans les régions. L'État devra donc faire en sorte que ses politiques cadrent mieux à ce qui se passe en région.

On a parlé aussi de l'élaboration d'une politique de développement régional. On a vu que le gouvernement tente de s'associer à de nouveaux partenaires. Un des éléments essentiels de la politique de développement régional doit faire en sorte de favoriser l'intégration des partenaires: on pense aux institutions financières, on parle du milieu par le biais de corporations à capital de risque. Il faudra ainsi que la politique inclue des mesures de type législatif qui favoriseraient l'entrée de ces nouveaux partenaires dans des champs qui seraient autrement libérés par l'État. On a parlé longuement tout à l'heure du manque de capital de risque. Il faudra favoriser les institutions du milieu ou les autres partenaires dont vous avez parlé afin d'établir des palliatifs à ce problème. S'ils ne peuvent pas le faire aujourd'hui, il faut trouver des moyens pour faire en sorte qu'ils y arrivent, finalement. Il faudra aussi développer de nouveaux outils d'intervention dans les régions pour faire en sorte de mieux planifier notre développement et de le sortir du cadre normal des programmes réguliers. On peut parler de fonds de développement régional alimentés soit par des ententes fédérales-provinciales, soit par tout autre moyen. Ces fonds pourraient être gérés et administrés selon les priorités développées par les régions. Cela leur donnerait une marge de manoeuvre qui leur permettrait d'apporter des projets ayant des caractéristiques importantes pour le développement d'une région mais qui, actuellement, ne cadrent pas dans les normes. Souvent ces normes cadrent à des régions mieux développées ou qui se développent différemment avec des priorités différentes. Les nouvelles formules qui créent des fonds régionaux devront être administrées en région, en fonction des besoins régionaux. On l'avait vu préalablement au colloque et on l'a revu à ce colloque-ci

plein de bonne volonté, on a vu que des gens sont prêts à intervenir. Sauf que lorsqu'on est sur notre terrain, on s'aperçoit que ça se traduit plus difficilement dans l'action de tous les jours. Je pense que la politique de développement régional en élaboration devra en ce qui concerne le financement du développement régional, et c'est là son grand défi, trouver comment faire pour canaliser ces énergies afin de pallier aux disparités dans les différentes régions et permettre aux régions comme celle que je représente, de se développer selon ses propres priorités. Ces priorités, vous en êtes sûrement convaincu, ne cadrent généralement pas avec des programmes très planifiés à l'avance, c'est là la grande difficulté qu'on retrouve toujours. Donc, un assouplissement des normes générales pour mieux les adapter et aussi la création d'outils nouveaux, soit par des fonds de développement régional, des ententes cadres ou autres, qui permettront aux régions de pouvoir financer des projets qui leur sont particuliers. A ce moment-là, ces outils leur permettront de se développer au rythme qu'elles auront choisi. Cela peut correspondre aussi à la nouvelle philosophie gouvernementale qui est d'avoir des partenaires certes, mais des partenaires à qui on facilite l'entrée en leur créant un climat favorable.

## **SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN**

### **M. Gaston Vallée**

Dans notre région, lors du pré-colloque, il y a eu une bonne assistance. Si les gens n'ont pas répondu exactement aux questions qui étaient soumises, ils ont cependant soulevé une série de thèmes et ils ont proposé des solutions.

Donc, je me contenterai de donner de brèves explications quant à l'état des situations afin de consacrer plus de temps aux solutions proposées. En ce qui concerne les instruments du financement du développement régional, un nombre acceptable d'outils

et de moyens financiers pour soutenir le développement est en place, mais la somme des interventions directes sur le développement régional n'atteint pas tous les résultats escomptés. Quelques solutions sont proposées: en ce qui a trait aux nombreux programmes gouvernementaux provinciaux ou fédéraux: on insiste sur la nécessité d'une concertation entre les deux gouvernements afin qu'il y ait complémentarité des actions plutôt qu'une compétition qui annule les objectifs de développement poursuivis. On tient à préciser que les normes d'admissibilité à ces programmes sont trop souvent adaptées aux échelles nationales et provinciales. Il faut qu'elles soient modulées en fonction des spécificités régionales, il faut donc viser une adaptabilité des normes en fonction de paramètres régionaux. Aussi, il est fait mention que cette concertation des gouvernements doit impérativement tenir compte des choix de développement identifiés par les régionaux eux-mêmes. Les interventions gouvernementales doivent venir en aval des axes de développement identifiés par les régions et non plus se poursuivre comme présentement où les régions doivent adapter leur développement afin de correspondre aux normes préétablies par les gouvernements. Dans la région elle-même, les divers agents de développement que nous retrouvons doivent établir un mécanisme permanent de concertation afin d'identifier des axes prioritaires de développement, afin d'éliminer le recoupage des secteurs d'intervention et de mettre en commun des services, afin de dégager plus d'argent qui serait affecté à leur mission première, soit le soutien du développement.

L'état des ressources naturelles est la base de l'économie de la région. Nous avons une économie encore largement tributaire de l'exploitation des ressources naturelles; les retombées économiques les plus significatives des activités profitent davantage aux grands centres urbanisés. Également, il y a un frein à l'émergence des PME autres que celles s'inscrivant en aval des besoins de ces industries majeures.

Quelles seraient donc les solutions proposées: il est suggéré qu'une partie relativement importante des revenus nationaux découlant de la vente de ces ressources soit réinvestie dans un fonds collectif accessible aux régions productrices et géré par elle, via un organisme unique. Ce fonds devra favoriser la diversification de l'économie de base en permettant l'émergence de l'"entrepreneurship" local par un programme de formation et d'encouragement. Également, il faut doter les régions d'une réserve de capitaux à risque pour le développement d'entreprises nouvelles.

Quant à l'état des entreprises à propriété régionale, elles disposent d'effectifs régressifs dans les régions périphériques. Il y a une incapacité chronique des entreprises régionales à se prévaloir du type de régime d'investissement que sont les REA, nous notons aussi l'absence d'une deuxième génération d'entrepreneurs locaux. En terme de solution proposée: une partie des sommes cumulées dans un fonds comme celui identifié précédemment, de même que la disponibilité de certaines ressources financières présentes en région, devraient servir à l'acquisition collective d'entreprises en "mal de relève" de façon à éviter une prise de contrôle extérieur. Ces propriétés collectives devraient être retournées au secteur privé dès l'émergence d'une relève entrepreneuriale issue des efforts consentis à sa formation.

Le développement de nouvelles entreprises apparaît comme un défi pour les régions. Il est peu probable qu'il y ait développement de nouvelles grandes entreprises dans nos régions à cause du contexte dont nous discuterons plus tard. Nous avons également un fléchissement notable des emplois industriels traditionnels à cause du nécessaire virage technologique. Quelles seraient les solutions proposées? Pour pallier à cette situation endémique, les gouvernements devraient privilégier des incitatifs majeurs au développement dans les régions ressources, de TPME et de PME orientées vers des activités non traditionnelles; ils devraient aussi adopter des

mesures incitatives qui favoriseraient une transformation accrue des ressources naturelles à l'intérieur des régions productrices.

Quant à la situation du transfert des pouvoirs vers les régions, il y a une certaine forme de déconcentration et une incompatibilité des perceptions centrales et régionales du développement des régions. Quelles solutions proposer? Plusieurs ministères et programmes gouvernementaux à vocation spécifiquement régionale y gagneraient en efficacité en disposant d'un réel pouvoir de décision en région, puisque ces dernières sont plus sensibles au vécu régional. Cette décentralisation augmenterait l'impact des mesures gouvernementales en accélérant la solution des problèmes ponctuels et structurels des économies régionales.

Quelle est la situation quant à la vision communautaire du développement? Ici, on va aller immédiatement aux solutions proposées: on se doit de développer une conscience globale du développement qui inclue la vision sociale. Les gouvernements, les municipalités et les entreprises privées devraient être mis systématiquement à contribution pour soutenir financièrement et techniquement les organismes du milieu.

Nous vivons aussi une situation d'information centralisée: c'est un véritable labyrinthe. Comme solution il est proposé d'installer dans les régions des comptoirs uniques pouvant dispenser toutes les informations factuelles concernant les programmes et les services.

Quelle est finalement la situation des organismes régionaux de concertation? Le pouvoir "régional" est plus canalisé, chacun des détenteurs d'une parcelle de ce pouvoir intervient comme bon lui semble à partir de sa propre compréhension du développement. Il n'y a pas d'arbitre qui en fixe les règles et en impose une vision concertée. Comme solution à cet

état de fait on propose la création d'un organisme régional responsable de l'administration des divers fonds de développement des collectivités, disposant d'un réel pouvoir d'intervention et de concertation. Cet organisme devrait s'inscrire dans le prolongement des organismes régionaux de concertation déjà existants.

## QUÉBEC

### M. Richard Deschênes

La région de Québec a comme particularité de regrouper un très grand nombre d'intervenants notamment, une communauté urbaine, dix-sept M.R.C. presque autant de commissariats industriels, quatre associations touristiques et de multiples intervenants se préoccupant de développement. A cet égard, et tenant compte du contexte particulier de la région, on a identifié lors du précolloque quatre points sur lesquels nous nous attarderons davantage: le financement des organismes, l'appui gouvernemental aux projets de développement, l'implication des organismes privés pour appuyer les initiatives régionales et finalement la question du cadre de concertation de la région administrative de Québec.

Quant au financement des organismes locaux, tous s'entendent pour reconnaître l'importance du rôle joué par les commissariats industriels de la région. Le mandat de ces organismes en est un de support à l'entrepreneuriat local. L'action de ces corporations de développement économique est cependant entravée, d'une part, par un gel de leurs subventions et d'autre part, par la mise sur pied de structures parallèles financées soit par le gouvernement provincial, soit par le gouvernement fédéral, comme c'est le cas des Sociétés CLE et du Programme de développement des collectivités.

Ainsi, sur un même territoire d'intervention qui est celui de la MRC, plusieurs organismes à même

vocation prennent racine et sollicitent du financement public et privé. A cet effet, nous avons des recommandations: un non-désengagement de l'État pour les subventions aux commissariats industriels et une meilleure coordination fédérale/provinciale dans les programmes de support aux organismes se préoccupant de développement économique et utilisant des structures de concertation. La MRC pourrait être utilisée comme canal récepteur et distributeur des sommes d'argent allouées aux organismes de soutien au développement économique. Quant aux organismes régionaux, plusieurs organismes tels le Conseil de la culture et le Conseil des loisirs, interviennent sectoriellement pour soutenir les initiatives de développement et de concertation dans leur milieu respectif. Ceux-ci jouent un rôle important. A ce niveau-là, on veut encore éviter le désengagement de l'État mais en contrepartie, on pourrait demander à ces mêmes organismes de faire un effort supplémentaire d'autofinancement. Cet exercice permettrait de vérifier l'ancrage, la crédibilité et l'intérêt régional de ces mêmes organismes. Les participants au séminaire se sont aussi montrés sensibles à l'avenir réservé à la Société "Interport" ou à un autre organisme chargé de la promotion nationale et internationale de la région. Cet outil et l'implication financière conséquente de l'État sont perçus comme indispensables.

Un autre thème concerne l'appui des gouvernements aux projets de développement. Selon les leaders régionaux, la politique de développement régional doit faire le choix des régions, elle doit aussi préciser les outils économiques qui seront mis à leur disposition. Les intervenants de la région de Québec questionnent l'ampleur actuel du Fonds de développement régional dans la région elle-même. Au cours des cinq dernières années, la ville de Québec a reçu du F.D.R., 52% du fonds, alors que le territoire des 17 MRC périphériques en a reçu 25%. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'on questionne fortement cette utilisation du F.D.R. Il faudrait donc considérer la ville de Québec comme une région périphérique, en termes

d'équité et de comblement des disparités régionales. Il y aurait là, matière à correction: pour ce faire on suggère à l'État de préciser son cadre d'intervention envers la capitale et de réserver le F.D.R. aux composantes régionales de la région de Québec.

Il y a quelques suggestions concrètes qui ont été faites quant au financement. Elles s'énoncent ainsi: l'amélioration des avantages fiscaux pour les investisseurs des sociétés de placement dans les entreprises québécoises; l'ouverture des SPEQ non seulement au secteur manufacturier mais aussi aux autres secteurs d'activités; un amendement à la loi municipale pour permettre à une municipalité de conserver les deniers prélevés en excédant du prix net d'un terrain situé dans un parc industriel afin de constituer une réserve; une révision des critères de subvention au fonctionnement pour les organismes à but non lucratif pilotant des projets de développement innovateurs: pourquoi ne pas penser à des REA communautaires, à la remise en place et à la participation financière de l'État au fonds de support à la concertation géré par des organismes régionaux de concertation?

Un troisième thème concerne l'implication du secteur privé pour supporter les initiatives régionales.

On souligne avec intérêt le développement des fonds de développement des Caisses populaires et on les encourage à continuer dans ce sens-là. D'un autre côté, on déplore leur peu de pouvoir décisionnel et surtout celui des institutions bancaires en région.

On verra aussi d'un bon oeil la présence plus forte en région, en terme d'investissements, de la Caisse de dépôt et placement. De la même façon, dans un autre secteur d'activités, celui de l'éducation, on apprécierait l'accentuation du développement de programmes du niveau collégial et universitaire en région.

Je termine sur le cadre de la concertation de la région de Québec. La grande région de la capitale a tenu en septembre 1983 un sommet économique. Depuis lors, en raison d'une éventuelle décision sur le découpage de la région administrative de Québec, notre région n'est pas encore placée dans le calendrier d'organisation d'une ou de plusieurs conférences régionales. Ces opérations de concertation gouvernement-région sont pourtant des occasions uniques et privilégiées pour infuser un nouveau dynamisme, fixer des priorités et s'entendre sur le financement conjoint des projets de développement. C'est pourquoi les participants au séminaire de la région de Québec, réitérent leur intérêt à voir se préciser les intentions du gouvernement en regard du maintien du découpage de la région administrative de Québec. Le retard d'une telle décision ne devrait pas pénaliser le calendrier des prochains sommets, qu'il y en ait deux ou un seul dans la région administrative de Québec.

## **MAURICIE - BOIS-FRANCS**

**Mme Madeleine G. Dussault**

Nous nous sommes amenés ici porteurs d'une longue liste de demandes exprimées par les intervenants de la région 04 et témoignant d'un malaise dans la structure et la démarche du développement intégral de notre région.

Nous avons écouté avec grand intérêt le discours d'ouverture de ce colloque prononcé par Monsieur le ministre Côté. Quelle ouverture! Nous avons trouvé là, réponse à une grande partie de notre questionnement. Monsieur le ministre, ce que vous nous avez dit, c'est ce que nous souhaitons qu'il se passe réellement dans les faits. Nous voulons que notre gouvernement prenne et accentue le risque des régions. Pour vous rassurer et vous inviter à vraiment traiter la région en partenaire, nous vous prions d'observer que chez certaines instances où la décentralisation existe, et où la région administre un budget, il y a

un réel succès. C'est le cas notamment des Caisses populaires et des CLSC qui dans l'ensemble, répondent réellement aux besoins régionaux et des Cégeps qui comptent beaucoup d'initiatives bien arimées à la région, entre autres, dans la formation de la main-d'oeuvre. Le gouvernement ne vient-il pas lui-même d'appliquer le principe de la modulation au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation?

La région, et c'est là une demande ferme, doit posséder un fonds de développement régional "hors normes", qu'elle décidera d'affecter à ses besoins selon sa spécificité, ses axes de développement et la stratégie établie par la concertation du milieu.

Il existe un haut-lieu de concertation déjà connu: ce sont les sommets économiques. Nous avons besoin que cette démarche perdure car elle permet la mobilisation du milieu, processus démocratique s'il en est un, puisqu'il doit suggérer l'implication d'une municipalité autonome vers la MRC puis vers la concertation générale. C'est là qu'on peut vraiment parler d'expression du milieu et c'est à cette condition qu'une région se mobilise, se concerte, s'unifie et se projette.

Il faut donc miser sur la stabilité du mécanisme des "Sommets". Il faudrait que le rythme et les échéances soient connus et acceptés de manière à conserver l'ardeur et la mobilisation des forces vives du milieu.

De plus, la région 04 souhaite expressément la mise en place d'une commission itinérante du développement régional afin de permettre un ajustement constant et continu entre le pouvoir central et les régions pour favoriser un rapprochement et une action concertée entre le gouvernement et les régions. Cette commission pourrait permettre une plus grande connaissance et visibilité du travail qui se réalise en région.

Finalement du côté financier, nous avons toujours besoin de l'implication des gouvernements même si nous souhaitons avec vous l'implication et l'adaptation des institutions financières, du privé et du milieu. Si le gouvernement prépare son désengagement, il faudrait cependant convenir qu'il y a une limite au désengagement. Il y a un support minimal à fournir en termes de structures, de ressources financières et humaines et la modulation a ici bien meilleur goût. Il faut aussi que les efforts engagés le soient sur une longue période, car le développement spontané est une utopie et là comme ailleurs, patience et longueur de temps, sont une règle d'or. S'il faut des miracles, il faut leur donner le temps de se produire.

Monsieur le ministre, ce colloque a avivé notre engagement envers la région et nous sommes heureux de ce que nous avons partagé ici. Demain, nous attendons des ajustements pour le développement intégral de chaque région selon ses propres ressources et nous avons hâte d'agir en partenaire. La région se souhaite donc, de prendre avec vous, le risque de la région.

## **ESTRIE**

### **M. Michel Bousquet**

Ce que je vais dire résulte du mini-colloque qu'on a tenu à Sherbrooke la semaine dernière, mais il en résulte surtout de notre expérience des dernières années. On est donc parti du document de la problématique du colloque, on s'est fait un cadre et puis on a vu qu'avant de parler de financement, il fallait parler de prérequis: il y en a quatre dont nous avons parlé au cours des derniers jours.

Le premier prérequis est cette conception que l'on se fait du développement du Québec. C'est toute la problématique de la métropole versus celle des régions. C'est évident que l'on croit à une métropole

très forte dans la mesure où ces régions comme vous le dites si bien monsieur le ministre, vont supporter Montréal. Malheureusement, les Montréalais ne le savent pas. Par exemple, si l'entreprise Shermag qui est de Sherbrooke et de l'Estrie devient grosse, elle va avoir besoin de Montréal et va aller y établir son siège social. Et c'est comme ça que Montréal grossit, mais cela a pris naissance en Estrie. Le deuxième prérequis dit qu'il faut des structures administratives qui ont une conception qui tienne compte du développement de l'ensemble du Québec. A ce moment-là, cela signifie un redéploiement administratif des structures. Ce n'est pas tellement au niveau québécois que cela s'applique, quoi que l'on puisse dire que tel ministère, telle société d'État n'a pas assez de bureaux régionaux etc..., mais c'est la sensibilité que n'a pas l'appareil fédéral. Il était un peu scandaleux d'entendre, ce matin, le représentant du M.E.I.R., nous parler des Maritimes, de l'Atlantique pendant une quinzaine de minutes et dire en terminant: "voici un certain nombre de programmes et nous avons aussi un programme des zones désignées". S'il avait eu une sensibilité régionale, il aurait su la semaine passée, lorsque l'on a annoncé la mise en place de ce programme, à Coaticook, que c'était l'événement des dix dernières années.

Le troisième prérequis: lorsque les structures sont bien déployées au niveau du milieu, on pense que le milieu devrait se concerter pour identifier ses projets, pour identifier ses "chronos" d'excellence afin de faire la jonction entre ces structures et cette conception. Dans ce sens, c'est tout le processus de concertation qui est en train de se bâtir dans les régions. Cette concertation, et beaucoup de "panelistes" jusqu'à maintenant en ont mentionné le nom, s'appelle concertation, s'appelle synergie. Cependant, on aurait eu intérêt à discuter sur le vrai sens de ce que veulent dire concertation et synergie. Nous, en Estrie, les synonymes sont la "gang" de l'Estrie, sont la "gang" du Québec. Cela veut dire des contacts réguliers, soit dans des réunions

informelles ou formelles, cela veut dire réunir beaucoup plus que les gens du milieu, cela veut dire réunir les politiciens de la région, les fonctionnaires de la région et les régionaux. Ayant vécu une opération "Sommet" et une opération "Biennale", on a appris dans ces opérations à fonctionner en "gang". Par exemple, la lutte que l'on a menée il y a deux ans sur Domtar, s'il n'y avait pas eu d'opération "Sommet" à ce moment-là, il est évident que l'on aurait jamais gagné ce dossier. Tout récemment, au fédéral, on a gagné le dossier de la cartographie et cela vient de la même inspiration. Alors, le phénomène de la "gang" concerne parfois tout ce qui ne se dit pas dans un colloque. Les principaux dossiers rappellent ce qui pouvaient jouer dans les phénomènes de "gang" quand nous étions plus jeunes [...]. Ce qui fait le développement régional est cette relation très proche, pour ne pas dire intime, entre les partenaires, qu'ils soient politiques ou régionaux. Cela veut dire que les phénomènes de "gang" sont très forts et que c'est peut-être cela qu'on appelle la concertation. Quand je disais ce matin aux "panelistes": "Embarquez dans notre "gang", ça veut dire qu'il nous manque des expertises pour faire la "job" sur le terrain.

En conclusion, rappelons qu'on a des projets économiques et des projets sociaux à financer. Si l'entrepreneurship est suffisant, la boîte à outils qui existe: les REA, les S.P.E.Q., les sociétés de développement régional et nommez-les, lorsqu'il y a un bon entrepreneurship, on peut toujours s'accommoder avec cela. Ainsi je réponds à votre question, monsieur le ministre, en disant que le problème est l'identification des projets. Effectivement, il y a manque de projets. Il manque des projets dans le sens qu'il n'y en a pas en région, toute l'expertise pour cerner nos créneaux, pour faire le montage des dossiers. S'il y a quelque chose à financer c'est l'"entrepreneurship" et comme le dit Monsieur Lafrance, de la Fondation de l'entrepreneurship: "Dans le fond, c'est comme l'éducation, au début des années '60 lorsqu'on a voulu éduquer les Québécois, on

s'est donné des structures, on a formé des maîtres, on a mis en place des universités". Le problème de l'entrepreneurship au Québec, est un manque de culture. On dit aux jeunes: "Partez-vous en affaires", on est une génération qui n'est pas entrepreneuriale, les jeunes chez-nous me disent: "Je veux bien, mais par où on commence?" On n'a rien à leur montrer. Mettons en marche des mécanismes qui vont faire en sorte qu'ils vont prendre la commande.

## **MONTREAL**

**M. Jean-Claude Thibodeau**

Dans la préparation de ce colloque, on a invité différents intervenants de la région de Montréal à la table ronde et on avait préalablement posé un certain nombre de questions sur la façon d'aborder cette table ronde: est-ce qu'on devrait discuter du rôle de Montréal comme moteur ou est-ce qu'on devrait plutôt discuter de Montréal comme région et des problèmes que Montréal rencontre comme région? Sur place, les gens ont opté pour discuter des problèmes que Montréal rencontre comme région. C'est de cette discussion, dont je vais vous faire part. De cette table ronde est sorti un certain nombre d'affirmations importantes.

Une première affirmation est à l'effet qu'il n'est pas question que le gouvernement central se retire du développement régional. On accepte l'idée qu'il y ait de nouveaux rôles à définir, qu'il y ait de nouveaux partenariats qui se définissent mais il faut que ces rôles soient spécialisés. On pense que le gouvernement central doit continuer à financer les organismes de développement et les organismes de planification. Le gouvernement central doit continuer à financer les infrastructures dites normales ou dites essentielles pour appuyer le développement. Le gouvernement central doit aussi voir à ce que les paramètres macro-économiques de l'ensemble du Québec soient favorables au développement régional, c'est son rôle principal.

Par ailleurs, on pense que les gouvernements municipaux et les MRC auraient intérêt à s'impliquer davantage dans les questions de développement régional. Il a toujours été laissé à des instances intermédiaires. On pense que les municipalités se sont cantonnées plutôt dans des questions d'infrastructures municipales. On pense qu'elles devraient aller davantage dans des perspectives plus larges de développement économique, de développement régional.

On affirme aussi que le secteur privé devrait avoir un rôle. Lorsqu'on parle du secteur privé, on ne parle pas seulement du secteur financier mais des grandes entreprises du Québec et des grands consortiums qui devraient s'impliquer davantage dans le développement régional. On pense que ces entreprises devraient se sensibiliser davantage à leur rôle social dans leur région. Elles sont là et il y a des exemples qui montrent que cette sensibilisation devrait être plus importante. On pense que ces entreprises devraient s'impliquer davantage quand il survient des problèmes de conversion de leurs propres activités. Il y a des exemples de cela qui existent ailleurs dans d'autres pays. Il y a des exemples également ici au Québec et cela devrait être de plus en plus fréquent. Quand une entreprise décide de fermer ses portes ou de modifier ses orientations, il faut qu'elle s'implique davantage dans ce qui va se passer ensuite dans la région afin de voir comment elle peut se permettre de participer au redressement de la situation.

Enfin, on pense que les entreprises privées devraient participer davantage avec d'autres partenaires du niveau régional à des fonds de développement afin d'y mettre du capital de risque. Qu'une entreprise comme Alcan accepte de mettre un certain montant comme capital de risque pour le développement de la région devrait influencer les autres entreprises partout à travers le Québec. C'est important qu'elles fournissent ce capital et une expertise à des entrepreneurs plus jeunes qui veulent démarrer.

Une seconde affirmation qui fait suite à la première concerne les rôles partagés des différentes instances. Le développement régional doit passer par les forces réelles de chacune des régions, par les potentiels réels de chacune des régions, par les dynamismes régionaux. Lorsqu'on dit cela, on dit que le développement régional devra passer par l'"entrepreneurship", par la PME, non pas nécessairement par la grande entreprise et surtout pas par la grande entreprise qui nous vient de l'extérieur.

C'est donc au niveau de la base qu'il faut identifier les activités, c'est au niveau des PME. Lorsque l'on parle des PME, on doit essayer d'appuyer le développement des PME manufacturières; dans cette logique on constate, et les conférenciers l'ont bien souligné hier aussi, qu'il faut que les PME puissent trouver facilement des tuteurs, des appuis, des gens qui vont les "coacher" dans leur démarrage mais aussi dans leur développement. On pense que les corporations de développement, avec leur personnel dévoué et sensible à ce qui se passe au niveau du sol, sont en mesure de faire de ce "tutorat". Ce sont des éléments importants qui ressortent et lorsque l'on regarde le développement de la façon dont on la regardé hier, il y a des levées de boucliers quand on veut trop comparer le développement de certains quartiers de Montréal au développement des régions périphériques. Lorsqu'on regarde ce point de vue, à certains égards, il y a des éléments importants qui sont valables aussi bien pour le développement des quartiers de Montréal qui sont en difficulté que pour le développement de certaines régions.

## **MONTÉRÉGIE**

**M. Pierre Ragault**

Pour le colloque régional de la Montérégie, on a fonctionné exactement de la même façon que le colloque d'hier et d'aujourd'hui, ici à Rimouski, c'est-à-dire qu'on a fonctionné avec trois ateliers dont les thèmes étaient identiques.

Je vais vous résumer les constats et les recommandations issus de chacun des ateliers. Le premier atelier portait sur les besoins locaux et régionaux en terme de financement. Les grands constats ont été principalement de consolider le processus de concertation permanente à l'intérieur duquel le monde municipal, particulièrement les MRC, assumerait un rôle de leadership.

En terme de besoins, on a souhaité le maintien de l'apport gouvernemental dans le financement des projets de développement. Cependant, cet appui gouvernemental, principalement dans le cas des programmes nationaux, devrait s'adapter aux spécificités locales et régionales et faire preuve de beaucoup plus de souplesse.

On a parlé aussi des autres sources de financement. Nous pensons que le secteur privé pourrait et devrait devenir un nouveau partenaire dans le cadre du financement du développement régional. On a relevé un constat important en soulignant la présence timide des grandes institutions financières dans l'activité de financement des projets de développement. Aussi, on a recommandé la création d'un "fonds régional de développement" et non la création d'un "fonds de développement régional" qui serait géré par un organisme indépendant du milieu.

Le deuxième atelier portait sur le point de vue de l'entreprise privée concernant le développement régional. Les constats étaient, qu'historiquement et de façon générale, les entreprises privées se sont plutôt occupées de "commandites" plutôt que de financement de projets à caractère régionaux. L'État joue aussi un rôle moteur mais il n'est plus assez alerte pour réagir rapidement aux contraintes régionales. Les recommandations qui sont sorties de cet atelier sont à l'effet d'accentuer la notion de partenariat entre l'État et les entreprises privées. Il faut que les régions accentuent leur participation à la mise en place des structures d'accueil des entreprises mais

aussi dans la valorisation de la notion de qualité de vie lors de la recherche de nouveaux investissements. On doit également accentuer le rôle d'ambassadeurs régionaux des entreprises travaillant au niveau international.

Le troisième atelier concernait le point de vue des organismes gouvernementaux. Les constats étaient que l'État passe graduellement d'un État pourvoyeur à un État catalyseur. Aussi que les mécanismes de financement du développement régional demeurent très centralisés. La principale recommandation fut donc que le processus décisionnel des priorités régionales soit assuré en région par des intervenants régionaux, en d'autres mots, que l'on s'inspire de la démarche des sommets socio-économiques pour prioriser le financement des projets de développement.

Nous avons tiré trois grandes conclusions de ces ateliers: premièrement, les participants ont souligné la trop grande centralisation de la prise de décision. Deuxièmement, c'est qu'il faut que les fonds disponibles au développement régional soient dorénavant alloués en s'inspirant des mécanismes de décision des sommets économiques. Troisièmement, ce serait d'impliquer davantage les grandes institutions financières et les MRC dans le développement régional.

## **LANAUDIÈRE**

### **M. Jacques Martin**

Lorsqu'on est le neuvième à parler, on court une chance de répéter ce que les autres ont dit, mais je considère plutôt que c'est un avantage parce qu'on a plus de chance de se faire comprendre.

Le financement du développement régional présuppose l'existence d'une volonté de développement régional. Si je ne veux pas me construire une maison, je n'ai pas d'affaire à me chercher d'hypothèque. Il y a aussi un principe de base, le développement national

passé en grande partie par le développement des régions. Il faut reconnaître ce principe et en faciliter l'expression.

Le développement régional est une des responsabilités du gouvernement du Québec. Celui-ci doit donc s'engager par rapport au développement des régions. Cependant, la décentralisation par l'implication du milieu, demeure une des conditions fondamentales pour la mise en oeuvre de toute politique de développement régional.

Le développement régional se fait par la mise sur pied de projets. Ces projets doivent être suscités. Le développement régional n'est pas le fait d'une génération spontanée. On doit l'encourager par la mise sur pied et le fonctionnement en région de structures adéquates de concertation. Il faut reconnaître de manière significative, le travail effectué par les organismes du milieu: les organismes de concertation régionale incluant les municipalités, les organismes sectoriels, les conseils de développement économique, etc.

Il y a donc à reconnaître l'importance d'un travail conjoint de collaboration entre le gouvernement du Québec et les intervenants du milieu qui sont prêts à jouer le jeu. Une fois les mécanismes mis en place pour susciter les projets et pour être à l'écoute des entrepreneurs, il faut rechercher les sources de financement. Je ne voudrais pas parler ici de financement privé, on va considérer seulement le côté politique du financement, non pas que le financement privé ne soit pas important, mais je pense qu'on doit plutôt s'arrêter sur la considération politique. On reconnaît cependant que certaines institutions financières ont plus l'esprit régional que d'autres.

Le gouvernement doit accroître le budget des programmes explicitement reliés au développement régional, par exemple: les Fonds de développement régional (F.D.R.) pour le financement des projets qui

retrouvent leur rentabilité dans le phénomène d'entraînement qu'ils peuvent représenter, mais qui n'ont pas de rentabilité financière qui justifierait l'intervention des institutions financières. Cependant, ces programmes ne doivent pas servir de rallonge budgétaire à des ministères non explicitement reliés au développement régional, par exemple, le financement de gymnases dans une école primaire. L'administration de ces sommes rendues disponibles, devrait se faire en collaboration directe avec les intervenants du milieu, via les organismes dûment reconnus par l'État. C'est là une modalité d'application de la décentralisation.

Quand la valeur d'un projet est diminué par le seul fait qu'il soit en région, des programmes de subvention se doivent d'être maintenus afin de permettre aux petites et moyennes entreprises d'offrir aux banquiers les garanties qu'elles exigent. Plusieurs décisions de financement se prennent à l'extérieur de la région et les analystes des institutions financières évaluent à la hausse le risque relié à tout projet qui se situe dans une région périphérique.

Les subventions peuvent être directes. Elles peuvent être aussi indirectes, par le biais d'abris fiscaux ou d'avantages financiers. Il faut que les programmes gouvernementaux, autant fédéraux que provinciaux, s'adaptent aux réalités régionales: c'est la modulation. Dans plusieurs secteurs, il faudrait que des mesures compensatoires soient mises de l'avant pour venir en aide aux régions non couvertes par des ententes fédérales/provinciales. Par exemple, le ski alpin est aidé à la condition qu'on encourage le tourisme international, pourtant il y a des centres de ski alpin qui peuvent se développer en région sans toucher au tourisme international.

Il faut que les programmes gouvernementaux aident le secteur privé à progresser, il demeure le moteur du développement régional. Le gouvernement est un partenaire, un complément, ce n'est pas un remplaçant et c'est comme ça qu'il doit être considéré.

En terminant, rappelons que la diminution des disparités régionales doit demeurer un objectif prioritaire pour les gouvernements du Québec et du Canada.

## **OUTAOUAIS**

### **M. Gilles Gagné**

Le fait d'être une région frontalière située près de la capitale fédérale est à la fois un atout majeur et un handicap tout aussi important. Un handicap du fait que l'orientation économique de l'Outaouais a été modifiée fondamentalement à partir des années '60 pour en faire une région à vocation administrative au détriment de ses industries manufacturières.

En installant des édifices fédéraux dans la partie urbaine et en changeant sa vocation naturelle, cela a eu pour effet d'accentuer le morcellement de l'Outaouais et de couper les sous-régions de leur centre au niveau du développement économique. Le principal employeur étant depuis la fonction publique fédérale, vous comprendrez que le potentiel entrepreneurial a été en conséquence sérieusement hypothéqué en drainant une bonne partie de ses ressources humaines et en en chassant d'autres. C'est également un atout majeur parce que nous sommes aux portes d'un marché direct de 600 000 habitants, de l'autre côté de la rivière, auquel vient s'ajouter annuellement trois millions et demi de visiteurs.

De plus, le fait que l'État fédéral soit un acheteur de biens et de services pour plusieurs centaines de millions de dollars, ce qui représente un potentiel formidable pour créer des PME de service. Je dis bien "potentiel" parce que le miracle ne s'est pas encore produit du côté québécois.

Afin que la situation géographique soit véritablement assumée en fonction du développement de

l'Outaouais plutôt qu'à son détriment, il y a des conditions à réaliser: la décentralisation adéquate du pouvoir décisionnel des institutions financières et des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, la concertation prononcée entre tous les partenaires régionaux pour définir un plan réaliste de développement de tout l'Outaouais tout en favorisant l'émergence de nouveaux bassins d'entrepreneurs.

Au niveau du financement du développement régional, il y a effectivement dans l'Outaouais, des problèmes particuliers. Des analystes, issus tant des ministères que des institutions financières, ont trop souvent tendance dans les avis techniques et sectoriels qu'ils émettent concernant les projets de développement de notre région, à limiter les retombées de ces projets au seul marché québécois alors qu'il y a tout le marché ontarien à proximité. Reste cependant à convaincre les décideurs de Montréal et de Québec de cet état de fait. Pour cela, il faut débattre longuement avec les directions sectorielles pour leur faire voir que les retombées d'un projet dépassent le seul cadre régional spécifique.

D'autre part, il peut aussi arriver que l'appareil gouvernemental québécois hésite à investir dans l'Outaouais de crainte qu'une partie des retombées aille du côté ontarien.

Du côté des institutions financières, l'attitude est la même, mais pour des raisons de profit cette fois. Aussi pour pallier à cette situation, divers recours s'offrent à nous, par exemple, l'existence de Fonds locaux d'investissements: par l'entremise de fonds bancaires, des particuliers pourraient investir dans ces fonds et bénéficier, si Québec consent les dégrèvements fiscaux en fonction des risques encourus. Évidemment, ce type de programme s'adresserait prioritairement aux petites entreprises et l'argent amassé dans le cadre d'un fonds local d'investissement serait nécessairement investi dans des projets locaux.

Du côté institutionnel, on a dit souhaiter que les organismes de développement aient à leur disposition du capital de développement et aussi de l'aide afin qu'ils puissent fournir du soutien technique aux entreprises. On juge que leur action est bénéfique à la collectivité, notamment au niveau de la mise sur pied de l'entreprise créatrice d'emplois et, conséquemment, il appartient à la collectivité de dire au gouvernement de les financer.

Quant aux programmes gouvernementaux, on les juge trop lents, trop lourds. On souhaiterait qu'ils tiennent compte de la structure économique des régions. Par exemple, le potentiel économique de la partie urbaine de l'Outaouais se situe beaucoup plus au niveau de la PME de service qu'au niveau du secteur manufacturier. En conséquence, il faudrait dorénavant que le gouvernement accepte d'ajuster progressivement les programmes en fonction de l'évolution des régions et en accord avec les besoins spécifiques de chacune, cela en tenant compte des disparités structurelles: réseaux routiers, système éducationnel, situation géographique, infrastructures, etc. Cela vaut aussi pour les zones, compte tenu que dans une même région, certaines zones peuvent être situées à des étapes différentes de développement.

On voudrait également que les programmes gouvernementaux soient faits sur mesure plutôt que de prendre l'allure de prêt-à-porter. Ces programmes, on les veut souples, adaptables et complémentaires au lieu de suffisants et rigides comme maintenant. On souhaite une harmonisation des politiques Québec-Ontario notamment sur le plan fiscal des taxes et impôts. Le Québec et surtout la région de l'Outaouais, profiteraient grandement de cette harmonisation puisqu'elle constituerait une raison de plus pour les 3,5 millions de touristes qui visitent annuellement la capitale nationale, de traverser de ce côté-ci de la rivière pour consommer.

Au chapitre des orientations économiques de la région, on voudrait, compte tenu de la présence de l'Outaouais au coeur de la capitale nationale, que le Québec concentre son action dans les domaines du tourisme et de la haute technologie. Deux projets retiennent d'ailleurs l'attention à ce dernier chapitre, il s'agit de la télédétection et d'un autre qui est demandé par une région: "l'Agence spatiale canadienne".

Par ailleurs, on insiste pour que Québec définisse, en concertation avec les sous-régions et zones de l'Outaouais, des champs précis de développement, par exemple: la foresterie en haut de Gatineau. Ce faisant, le gouvernement renforcera le dynamisme des sous-régions en ce qu'il répondra davantage à leurs spécificités en matière de développement et de création de nouvelles entreprises.

## **ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

### **M. Rémi Trudel**

Une centaine de personnes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont discuté des questions relatives au financement du développement régional. Les principales questions retenues sont le rôle des acteurs et l'organisation du financement du développement régional.

D'abord deux constats: le premier relève d'une certaine perception du désengagement de l'État dans le développement régional. Vous avez déjà fait quelques réflexions à cet égard, nous allons certainement en entendre d'autres d'ici la fin de ce colloque. Les gens nous disent avoir la perception que l'État s'est retiré de certains champs du développement régional. Pour ce qui reste des programmes, nous avons l'impression, et je ne veux pas élaborer beaucoup sur ce thème, parce qu'on l'a rappelé à de nombreuses occasions ici, qu'il y a une certaine lourdeur. A tort ou à raison, les gens observent cette dimension de la

lourdeur des mécanismes quand il s'agit d'avoir accès à certaines formes d'aide en développement régional.

Suivant ces constats, on demande de repenser à cette perception du désengagement de l'État dans le développement des régions du Québec. Également, continuer à réfléchir sur la redéfinition du modèle et de la forme que prendra la présence de l'État ou du gouvernement dans le financement de la vaste question du développement régional.

Les gens de la région Abitibi-Témiscamingue fournissent ici quelques pistes: l'engagement de l'État c'est d'abord et avant tout au niveau des grandes infrastructures nécessaires pour supporter ces grandes actions ou ces grandes unités qui sont indispensables dans une région: les institutions éducatives, les institutions culturelles, les infrastructures de transport. Si l'État s'occupe bien de ces grandes responsabilités, les gens nous diront: "nous allons pouvoir nous aussi de notre côté, occuper ce que nous pourrions appeler, le restant à faire dans le développement régional, c'est-à-dire, à partir de l'entrepreneuriat ou du sentiment de la capacité de développement des ressources humaines, nous serons capables d'aller chercher le financement et les instruments nécessaires pour compléter ces éléments de développement régional mis en place par l'État".

Vous comprendrez qu'en ce qui concerne les formes d'aide ou les formes que pourrait prendre le financement du développement régional, nous désirons rappeler l'importance du mécanisme fondamental de la fiscalité afin d'aider au développement des régions. Quand une région comme l'Abitibi-Témiscamingue a vu son taux de chômage passer de 25% à 5 ou 7% au cours des dernières années, elle est capable d'identifier que le mécanisme des actions accréditatives à l'exploration minière et au développement, appelons-ça les premières phases de l'exploration, a eu une certaine influence. A partir des expériences passées, les gens de cette région insistent pour que dorénavant, les

nouvelles formes d'engagement de l'État s'appuient d'abord sur les mécanismes fiscaux propres aux forces des diverses régions du Québec. Ces mécanismes fiscaux peuvent constituer des leviers pour supporter l'initiative du secteur privé en particulier et nous retrouverons là, je l'espère, comme le disait Monsieur Massicotte, une piste productive pour définir certaines formes d'un nouveau partenariat dans le développement du financement régional.

En conclusion, nous pensons que le financement par les régionaux et les locaux dans chacune des régions du Québec est possible à partir du capital humain. L'État doit assumer correctement les grandes responsabilités de formation et de support à la présence des ressources physiques ou des ressources humaines nécessaires pour penser et réaliser le financement du développement régional. Aussi, nous pensons qu'il existe un certain nombre de corequis, en particulier l'utilisation des mécanismes de la fiscalité, qui permettraient de dégager des formes, invoquées au cours des dernières minutes, de diversification de l'économie des régions et d'incitation dans l'entreprise privée. Nous pensons que tout cela est possible.

## **COTE-NORD**

**M. Yvon Sirois**

Au rappel des dizaines de millions mis sur la table hier et aujourd'hui, il est approprié de rappeler la boutade d'un célèbre analyste financier qui disait: "Ce que j'avais pris pour une lueur de sentiment humain dans le regard d'un banquier, n'était que le reflet de la lumière dans son oeil de vitre".

Dans la zone de la Côte-Nord, le précolloque se tenait dans la région du fer et là, il y avait beaucoup de manque de lueurs d'espoir. Disons qu'au début de la démarche, les gens étaient sceptiques, mais au fur et à mesure il s'est dégagé des pistes que nous rappellerons ici.

Les gens sont revenus d'abord sur les fameuses questions des spécificités régionales. Comme ministre aux transports, vous avez eu à les vivre en ce qui regarde la Côte-Nord; on n'a donc pas à les rappeler ici ces spécificités régionales, tant maritimes qu'aériennes. A la suite de ces constatations, les gens ont dégagé des créneaux possibles de développement dans quelques axes comme la forêt, le domaine minier en ce qui concerne l'identification des sites d'or et de platine, etc.

Ils en sont venus à une première grande caractéristique qui marque ou qui est susceptible d'influencer le développement de la Côte-Nord. Dans les années '60 et '70, c'était majoritairement l'entreprise privée qui s'impliquait dans le développement économique de la Côte-Nord. Malheureusement, le sentiment de désengagement que le gouvernement véhiculait, à tort ou à raison, coïncidait avec le désengagement des grandes entreprises dans le domaine minier. Je n'ai pas besoin de vous dire que dans le cas de la Côte-Nord cela a créé un impact extrêmement négatif qui rend dorénavant plus difficile la pensée d'horizons neufs.

Comme deuxième constatation: les gens présents à l'atelier concluent que, pour la région de la Côte-Nord, le gouvernement devait exercer un leadership accru, dans l'idée d'axer davantage le développement et de développer des méthodes de financement. Les gens ont ramené sur le tapis la fameuse question, du ministère des Affaires du Grand-Nord, un intervenant a dit: "cela implique trop de ministères, cela va prendre trop de temps pour décider". Alors la solution mise de l'avant pour le Grand-Nord, solution qui pourrait vraisemblablement englober également les régions encore plus nordiques, c'était la mise sur pied d'un organisme de développement économique avec des mandats très spécifiques qui couvrirait l'ensemble de la région et qui aurait recours à l'apport de plusieurs ministères. Évidemment, la formule a été abordée uniquement comme proposition sans être davantage développée.

En plus de ça comme région hors normes, on est tellement loin que malgré notre taux de décroissance, les papiers gouvernementaux rapportent que la Côte-Nord entre les années 1975 à 1985 était en période de croissance démographique, alors qu'on a quand même perdu vingt milles personnes au cours de cette même période. C'est dire comment on est loin. Face à ce problème, les gens présents à l'atelier ont recommandé formellement que la revitalisation de la Côte-Nord soit au moins assumée conjointement avec le gouvernement et les principaux penseurs économiques du gouvernement, afin qu'ils étudient la création et l'application d'une sorte de formule de vaste péréquation régionale. Le gouvernement canadien l'a essayé à l'échelle du Canada et dans ce contexte, il a distingué au départ quatre grands types de régions: la métropole, la capitale, les régions périphériques et les régions carrément excentriques. En reprenant le bon vieux proverbe canadien qui, pour nous autres, ne s'appliquait pas: "Quand il pleut sur le curé, ça dégoutte sur le bedeau". Nous, on s'est pris pour des enfants de chœur et on a jugé qu'on était trop loin pour en bénéficier.

Évidemment, il a été fait mention de la fameuse question de la normalisation que monsieur le ministre a déjà eu à exercer dans une région comme la nôtre. Il faut que la normalisation soit beaucoup moins serrée dans une foule de domaines, je sais que des intervenants ont insisté dans les autres régions pour dire que l'Université était l'élément moteur et parfois central du développement socio-économique dans une région donnée. Nous attirons votre attention sur le fait que nous sommes desservis par deux universités mais de fait, nous ne sommes desservis par aucune: il est difficile de coordonner leur action. Il y a maintenant un regroupement qui va chercher à établir une cohésion et à faire des recommandations dans ce domaine.

En fin de compte, nous retenons que chez-nous il n'y a pas de ce que l'on appelle "des richesses

collectives cumulatives": il n'y a pas une suite de générations qui se sont succédées. Cela rend difficile l'expression de l'esprit entrepreneurial. A ce moment, dans ce domaine, on a peut-être besoin davantage d'une action concertée entre le milieu et le gouvernement pour essayer d'amplifier le mouvement qui s'amorce.

En résumé, et c'est un intervenant de longue date dans le développement économique qui fait ce résumé, on conçoit qu'à l'heure actuelle la région a vécu son apogée économique avec les mines, à l'exception d'un pôle encore particulièrement actif. On intervient à la pièce sur la Côte-Nord, pour corriger une situation qui demande un plan de développement général: en intervenant à la pièce, on ne s'en sortira pas. Alors cela débouche sur la nécessité que le gouvernement donne de grandes balises, vous l'avez déjà annoncé, monsieur le ministre et la Côte-Nord a souscrit de façon très particulière à l'idée de grandes balises de développement régional pour l'ensemble de la province de Québec.

## **NORD-DU-QUÉBEC**

### **Bruno Pilozzi**

Je ne sais que dire après cette présentation, parce que ma région s'étend encore plus au nord que celle dont on vient de parler. On a entendu parler hier des besoins locaux et régionaux et aussi des points de vue de l'entreprise privée. Ce matin, c'était le point de vue des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux sur les mêmes besoins. Comme dans toutes les autres choses, la perception de notre monde qui est autour de nous est basée sur notre propre perspective. Ainsi, nos perspectives sont peut-être bien différentes de celles de la majorité des personnes présentes à ce colloque. Avec tout ce qui s'est présenté, on peut se demander: "comment est-ce possible d'avoir un problème avec toutes les ressources, toutes les sources de financement

disponibles, toute la bonne foi qui est présente ici". On se demande s'il est possible qu'il existe encore un problème? Mais je crois que cela est un exemple de perspective! Il existe vraiment un problème et c'est peut-être un problème énorme, particulièrement dans nos régions.

J'ai entendu l'assurance que l'assistance est prête mais je vais dire que dans les quatorze communautés "Inuit" de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Ungava, ce n'est pas cette réalité. Dans les quatorze communautés, il y a seulement une banque. S'il existe un projet qui est peut-être viable, le financement est le prêt. On doit se demander quand l'entrepreneur doit partir, car il dépense environ 1 000\$ seulement pour aller parler avec un banquier pour avoir un prêt. J'ai entendu des banquiers, l'expression: "On cherche une solution".

Depuis les deux derniers jours, j'ai vu des connaissances, des pouvoirs, mais à mon point de vue, on a besoin plutôt d'imagination et de l'intérêt de travailler ensemble. Nous avons dans la région des solutions. On a besoin de vous, de vos pouvoirs et de vos appuis techniques. Les solutions d'amener un service bancaire dans notre région est peut-être assez simple, mais on a besoin de vous pour le faire. Sans ces services, le développement régional de la région Kativik restera toujours un rêve.

La région est prête à prendre en charge son économie, à prendre sa responsabilité communautaire, économique, mais les gens ont besoin de l'intérêt des gouvernements et des organismes paragouvernementaux.

Il nous ont parlé de la formation. L'importance de la formation ne peut être remise en question. Je crois qu'on doit surtout questionner la façon dont c'est transmis. Parfois, chacun croit être capable de faire mieux: on ne doit pas réinventer des outils, on doit les rendre plus efficaces.

Pour moi, le développement régional, ce n'est pas le développement des grandes entreprises, mais c'est vraiment celui des petites entreprises. On doit commencer par là. Nous avons entendu que 80% des petites entreprises ferme dans les cinq premières années. Lorsque l'on prend en considération les régions du Québec qui sont éloignées, le pourcentage augmente en comparaison à celui des grands centres métropolitains, c'est beaucoup plus élevé que 80%.

Je propose pour diminuer ce pourcentage, d'avoir dans la communauté des services de conseillers. Le risque de fermeture sera toujours présent, mais avec un service de conseillers, on peut le réduire. On a besoin d'avoir de l'appui technique. Le risque fait toujours partie du lancement d'une entreprise. On peut traiter ces deux points, mais quand le besoin est si large et qu'on n'a pas de projets, non pas parce que les besoins n'existent pas dans notre communauté, mais strictement parce qu'il faut encourager un entrepreneur quand il a une idée et non pas arriver un mois plus tard.

La solution qui reste est de travailler ensemble. Les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et les institutions financières ont des pouvoirs, nous dans la région, on connaît très bien le problème. Donc, cette solution semble être une demande réaliste de notre part. De votre part, il faut nous dire clairement comment vos programmes peuvent être appliqués et si nos demandes n'entrent pas dans les critères, il faut nous dire quand et comment vous appliquerez les changements pour répondre à nos besoins.

La solution c'est simple, on doit s'entendre l'un et l'autre.

## AUTRES INTERVENTIONS

### INTERVENTION

**M. Pierre Ménard**

Vice-président

Association québécoise des organismes de concertation et de développement

A titre de représentant de l'organisme provincial qui regroupe la quasi totalité des intervenants qui m'ont précédé, permettez-moi d'identifier certains grands éléments qui ressortent de la majorité des séminaires des colloques régionaux. Je pourrais concentrer mon intervention et vous parler de la concertation, j'aurais trop peur de ressembler à certains "panelistes" qui ont vanté leur produit pendant toute leur intervention.

J'aimerais plutôt dégager des grands thèmes qui sont sortis de ces colloques et sur lesquels on pourrait continuer la discussion par la suite, au delà de la géographie. Comme vous avez pu vous en apercevoir, il y a des exemples particuliers et des situations géographiques bien particulières. Les grands thèmes, les grandes préoccupations demeurent toutefois les mêmes. On a divisé ces questions, ces thèmes, en quatre catégories; bien sûr, il y aurait pu y avoir différentes sortes, différentes variantes, différentes classifications, chaque classification a ses qualités et ses défauts.

La première catégorie, c'est toute la question de la théorie des pôles de croissance dans une dynamique interrégionale mais aussi dans une dynamique intrarégionale. Si je prends la région de l'Outaouais que je connais mieux que d'autres, il n'y a pas un Outaouais, il y a plusieurs Outaouais. Les gens de Québec vont dire la même chose, les gens de l'autre région vont dire aussi la même chose. Bien sûr, il y a une dynamique interrégionale mais également une dynamique intrarégionale qui tiendrait compte particulièrement de l'utilisation des ressources

naturelles et aussi de leur renouvellement. Le corollaire de ce premier thème est la question de la décentralisation, pas nécessairement la décentralisation dans son sens politique comme on a longuement discuté les années passées, mais vraiment dans son sens administratif. D'une part, au niveau gouvernemental et au niveau d'une prise de décision en région, mais d'autre part aussi au niveau des institutions bancaires, de leur ouverture aux risques. Vous avez parlé de partage des risques, moi j'aimerais aussi qu'on parle de risques calculés. Pour en arriver à ces risques calculés, on doit acquérir une certaine sensibilité. Cette sensibilité s'acquiert difficilement sur la rue Saint-Jacques quand ça se passe sur la rue Principale, à Shawinigan.

Il y a la question de la modulation des programmes, vous en avez déjà parlé, vous avez déjà fait une ouverture sur cette question. Vous avez posé la question en début d'atelier et je pense que les différentes régions vous ont répondu clairement. Mais encore là, une modulation régionale bien sûr, mais une modulation zonale aussi, je reviens à la notion que les régions ne sont pas homogènes, que les régions ont des sous-régions qui ont, elles aussi, des particularités et des disparités. Donc, si on atteint une modulation, et si on va vers les régions pour moduler les programmes, la région doit elle aussi être capable de moduler ses interventions en faveur de ses zones. Nous aurons besoin aussi de toute cette souplesse dans le contexte du libre-échange. On nous dit qu'on va devoir s'adapter à de nouvelles réalités et encore là, les régions du Québec ne seront pas toutes affectées de la même façon, d'où l'importance de la modulation.

Finalement, nous en arrivons à la question de l'intervention de l'État, cette question se pose à deux niveaux: on a bien compris quand vous avez dit qu'il n'était pas question que le gouvernement se désengage au niveau communautaire, que le gouvernement se désengage non plus au niveau des grandes infrastructures. On verra, monsieur le ministre, quoiqu'en

dise Jean Lapointe, qui financera l'autoroute 50, quand on sait déjà comment cela peut être difficile de la financer? Je pense qu'il est important de comprendre que les régions ne sont pas toutes rendues au même niveau dans le développement des grandes infrastructures. Il ne faut pas changer ces orientations en cours de route. Il ne faut plus dire "on n'investit plus dans le béton, on investit dans d'autres choses", si l'ensemble de ces grandes infrastructures n'est pas complété. Sur ce point, effectivement, il y avait eu des inquiétudes régionales par rapport au désengagement de l'État.

Une intervention de l'État, au niveau de la fiscalité est aussi un élément revenu chez plusieurs des intervenants de cet après-midi. Aussi, vous l'avez mentionné en boutade en début d'atelier, par rapport aux financiers, il semble qu'il y ait seulement de bons projets qui manquent, je pense qu'il manque plutôt une bonification des bons projets. Si les projets étaient si bons que ça, qu'est-ce qu'on ferait ici cet après-midi? Il manque ce petit quelque chose supplémentaire, ce quelque chose n'est pas nécessairement le mécanisme de subvention, c'est souvent le mécanisme de fiscalité qui peut arriver à le procurer.

Dans les suites de ce colloque, nous rappelons l'engagement que nous avons pris de bientôt soumettre une réflexion générale sur la question du développement régional. La question du financement en est un volet, le colloque que nous avons connu depuis deux jours va nous inspirer sur ce rapport. C'est vraiment une politique d'ensemble qui est nécessaire et c'est sur ce point que portera la réflexion que nous allons vous fournir.

## **COMMENTAIRES**

**M. Marc-Yvan Côté**

Je pense, Monsieur Ménard, que vous avez bien réussi à traduire les principaux éléments ressortis à

travers les discussions des différents ateliers du colloque et également celles tenues au niveau des régions.

Quatre thèmes reviennent avec une grande persistance, une grande force et je vais, sur eux, poser des questions. Lorsqu'on parle de désengagement de l'État et en même temps d'infrastructures, il n'a pas été question de désengagement de l'État au niveau des infrastructures. On a davantage dit que l'État questionnait son rôle dans des dépenses récurrentes par rapport aux immobilisations. La perception du désengagement de l'État est davantage dans les fonctions récurrentes ou ne fait-on appel à l'État que dans des fonctions d'immobilisation? Ce que nous cherchons toujours, ce sont des partenaires qui vont prendre des risques. Lorsque j'ai dit qu'il n'est pas question de se retirer du communautaire, c'est par rapport au développement régional. Quant à la vocation "développement de PME au niveau des régions", il faut rappeler que très souvent en circulant dans les régions à travers le Québec et en y tenant des sommets, les gens nous parlent surtout d'outils de développement économique. Tout le monde parle du développement économique en fonction des capacités du tourisme dans chacun des milieux, en fonction du potentiel minier, de la forêt, des ressources de la mer et dans ce sens, les immobilisations sont un support et il n'est pas question que le gouvernement se désengage sur le plan de l'enveloppe qui leur est allouée, il souhaite même, être capable de mettre davantage dans le développement de ces infrastructures. On cherche d'autres partenaires dans nos risques. Ce que j'ai dit en ouverture hier, c'est qu'il est étonnant de constater qu'on n'a pas le même comportement en terme de risque vis-à-vis l'interne (le Québec) qu'avec le Tiers-monde (sans éliminer l'obligation que nous avons comme société riche d'intervenir dans le Tiers-monde). Lorsqu'on parle de taux à rendement de 10, 20 et 30% dans le Tiers-monde, c'est notre responsabilité d'aider les gens qui en ont besoin, mais il y a aussi au Québec des gens

qui attendent un support sur le plan financier. Tant qu'à moi, je crois qu'il reste des problèmes très importants de développement économique au niveau des régions. Dans la mesure où on aura solutionné en partie le support au développement d'entreprises, que ce soit dans le prédémarrage ou dans le démarrage, il y aura moins de demandes au niveau du "communautaire" parce que les communautés locales seront davantage capables d'en faire un bon bout. Il y a une constante à l'effet qu'il faut trouver le moyen de moduler les programmes gouvernementaux aux réalités des régions et aussi des sous-régions. Cela nous apparaît extrêmement important, si on a fait des schémas au niveau des MRC, c'est parce qu'il y avait des entités géographiques qui voulaient dire quelque chose. Si cela veut dire quelque chose sur le plan des schémas d'aménagement, cela peut vouloir dire, éventuellement, quelque chose aussi sur le plan de la modulation des programmes.

Quant au fonds non pas de développement régional, et j'ai aimé l'inversion, mais au fonds "régional" de développement, je pense que c'est une demande qui a fait à peu près l'unanimité au niveau de toutes les régions.

Un véhicule a été mentionné, il s'agit des sommets économiques: ils sont de bons véhicules capables de canaliser les forces au niveau de chacune des régions et de faire en sorte que le gouvernement puisse répondre aux besoins exprimés par le milieu.

Mais cela me laisse encore une question que je vous pose et j'aimerais entendre votre réponse. J'ai l'impression que dans le financement du développement régional on est encore en prédémarrage. Puisqu'il n'y a pas beaucoup d'argent dans la cagnotte, je n'ai pas encore entendu personne venir dire très clairement, excepté l'ouverture du monde municipal, qu'on était prêt à faire un bout. Il y a des intentions aussi. J'ai compris que ce que l'on souhaite<sup>s</sup> avoir aujourd'hui, c'est jusqu'où le gouvernement peut aller vis-à-vis les institutions financières quant à leur impli-

cation dans le développement de projets structurants sur le plan économique pour chacune des régions. Elle est là, la question. Je n'ai pas vu encore beaucoup de solutions, bien sûr il y en a, il y a les abris fiscaux qui font appel à l'assiette fiscale du gouvernement, abris modulés selon certaines régions et qui ont eu un succès retentissant au niveau de l'Abitibi. D'autres moyens font appel aussi à l'État. On a parlé de la Caisse de dépôt, on a parlé d'institutions financières, mais jusqu'où? C'est la question qui vous est posée, on a un bout de temps pour échanger: "Jusqu'où le gouvernement peut-il aller dans le financement du développement régional et jusqu'où le gouvernement peut-il aller auprès des institutions financières privées et des organismes paragouvernementaux? C'est maintenant à vous d'échanger, je pense que nous avons une bonne demi-heure dans la mesure où vous le souhaitez, pour créer cette étincelle qui est nécessaire afin de combler une partie de vos besoins ou, dois-je comprendre que tout le monde a eu réponse à ses interrogations et que tout le monde est maintenant satisfait du financement du développement régional?

## **INTERVENTION**

### **M. Michel Bousquet**

Trois éléments en réponse à votre question. Le premier élément est celui-ci: il y a des sociétés d'État qui avaient dans le passé des mandats au niveau du développement régional et, avec le temps, on a mis cela en sourdine. Particulièrement, j'en connais une, la Société de développement des coopératives, dont l'un de ses principaux mandats est le développement régional. Ce matin, le représentant du ministère de l'Industrie et du Commerce (M.I.C.) en a peu parlé. Cela aurait pu être un bon examen de sensibilisation régionale.

Le deuxième élément est celui-ci: on parle au niveau d'une région d'identifier les priorités mais au niveau du Québec, la fameuse "gang" de l'Estrie, il va

falloir la faire aussi à ce niveau là. Il va falloir en venir au niveau du Québec à parler de priorités. Il est impensable que Montréal se défende toute seule face au restant du Canada sur la question spatiale, il est aussi impensable que la région, ici, se débâte à peu près toute seule pour la papeterie de Matane. J'avais essayé lors de réunions, au niveau de l'ensemble du Québec, de lancer le débat lorsqu'on se battait pour Domtar, lorsqu'on se battait pour la cartographie. Les Laurentides l'ont fait à un moment donné, lorsqu'ils ont soulevé la question Mirabel versus Dorval. Il me semble que ce sont des débats importants et la plupart de ces débats se font face au fédéral. Alors pour répondre à la question il y a des consensus à tirer du milieu au Québec et je pense que le gouvernement du Québec, dans ces dossiers, doit se prononcer. Il y a un beau dossier où on a rencontré toutes les parties c'est le dossier qui a rapport au textile, il est inimaginable de constater comment le gouvernement du Québec est insensible à cela. C'est 100 000 emplois, il y a des villes et des villages qui dépendent de cela. Chez-nous par exemple à Magog, 40% des emplois sont au niveau du textile. Alors on se dit que cela est du financement par rapport au gouvernement fédéral.

## **COMMENTAIRES**

### **M. Marc-Yvan Côté**

A propos de votre "gang", vous ne craignez pas à un certain moment donné, avec tout le monde qui est sur le terrain, qu'il y en ait qui s'occupe de la même chose? Est-ce que ce n'est pas un peu le risque? L'idée de la "gang" c'est très intéressant, cela démontre une solidarité au niveau d'une région, mais est-ce qu'il n'y a pas à certaines occasions trop d'intervenants sur le territoire régional qui peuvent revendiquer la même chose? Est-ce qu'il n'y a pas trop d'argent dans les structures?

## **INTERVENTION**

**M. Michel Bousquet**

C'est évident. Quand je parle de "gang", c'est un mécanisme informel. Je vais vous donner l'exemple de notre dernière Biennale. On a fait une opération particulière: c'était une idée qui est venue de notre "instinct de dynamisme d'entrepreneurship". On a préparé la Biennale avec l'ensemble de nos fonctionnaires régionaux, l'ensemble de notre députation et l'ensemble des promoteurs. On a passé trois jours ensemble et évidemment, au cours du premier avant-midi, tout le monde avait son chapeau de député, les fonctionnaires étaient dans les rôles de leurs programmes et les promoteurs étaient très nerveux. Dans l'après-midi, cela a tombé. Au cours de la deuxième journée, on étudiait déjà des dossiers et c'était alors l'Estrie qui était en jeu. Lors de la troisième journée, ce n'était pas monsieur le député, ce n'était pas le directeur de..., ce n'était pas un promoteur de..., ce n'était pas le président de la S.D.E., c'étaient les Estriens qui, de façon correcte, attendaient le gouvernement du Québec dans son rôle de partenaire dans la Biennale. Au contraire, quand je parle de "gang" c'est l'abolition du formel, de la structure; si on se serre les coudes et non le contraire, et qu'il y a quelqu'un qui veut faire deux fois la même chose, on va l'aligner ailleurs, parce qu'il y a tellement de choses à faire sur le terrain.

## **INTERVENTION**

**M. Réjean Beaudoin**

Il y a une chose qui est réjouissante, c'est que l'on constate le fort désir d'une action de partenariat entre le gouvernement du Québec et le milieu. Vous savez que depuis une décennie, le ministère du Tourisme a été un bon exemple dans ses rapports avec le milieu en mettant sur pied des Associations touristiques régionales qui ont vraiment bien collaboré avec le ministère concerné et certainement avec d'autres

ministères.

En réponse à votre question s'il peut y avoir une démarcation entre l'implication financière du gouvernement et celle du secteur privé: cela n'est peut-être pas facile à cerner mais je vais vous exprimer mon opinion à partir de ce que j'ai vécu dans le domaine du tourisme. Ce que j'ai vécu est un projet d'envergure qui s'appelle la Station touristique internationale Magog-Orford, projet qui avait été vendu par l'A.T.R. de l'Estrie vers la fin des années '70. L'argumentation que nous avons vis-à-vis les gouvernements du Québec et d'Ottawa était que l'implication gouvernementale devait se limiter à investir dans des infrastructures pour atteindre le point de l'incitation du secteur privé. Il est sûr que cette philosophie s'est développée au moment où on sentait que le secteur privé souhaitait que des gestes d'investissements initiaux des gouvernements pourraient exister. Alors si on met ça sur la scène régionale, je crois que le représentant de l'Abitibi l'a très bien exprimé, le gouvernement a un grand rôle à jouer dans le domaine des infrastructures jusqu'au point où le secteur privé aura assez d'élan pour jouer également son rôle.

## COMMENTAIRES

### **M. Marc-Yvan Côté**

Cela m'amène à poser une question. On a vu au moins sept représentants de région venir parler d'un fonds régional de développement décentralisé où l'administration et la gestion de ce fonds relèveraient de l'instance régionale. Expliquez-moi comment ça fonctionne? J'aimerais savoir si cela est une belle idée qui est partagée par bien du monde. Qui administre ça? Qui est le responsable de ça? A qui va l'imputabilité? Ou vous demandez de l'argent au gouvernement. A ce que je vois, ce fonds régional de développement serait en bonne partie financé en presque totalité par l'État. Est-ce que ça ne va pas

à l'encontre d'une volonté de partager les risques, que vous acceptez également comme solution? Ça se partagerait comment, ce fonds de développement régional? Quarante pour cent (40%) par le gouvernement du Québec, 20% par la région, le reste par les institutions? Qui va l'administrer? Cela va être orienté sur quoi? Sur la "salle communautaire"? Dans des fonds de prédémarrage, de démarrage d'entreprises?

## **INTERVENTION**

### **M. Gaston Vallée**

Nous avons deux solutions. Voici. Il y a une mesure qui existe à l'heure actuelle, à savoir la taxe "ascenseur", la remise pour compenser les régions périphériques. Nous, on a bien apprécié cette mesure, on continue à l'apprécier encore, mais dans le cas d'un fonds collectif de développement, nous vous disons ceci à titre de suggestion et on a même deux suggestions à vous faire: au lieu de redonner à chacun des consommateurs une somme minime, nous aurions pu la donner collectivement selon un mécanisme décidé conjointement par les régionaux et le gouvernement, mécanisme qui déciderait aussi des interventions à prioriser. Il faudrait cependant s'assurer que ce fonds s'ajoute aux argents que le gouvernement aurait quand même injecté dans la région. On considère que ce sont des sommes très importantes qui pourraient constituer la base de ce fonds régional.

## **COMMENTAIRE**

### **M. Marc-Yvan Côté**

C'est une idée qui est intéressante. Dans votre esprit à vous et dans l'esprit de ceux qui l'ont supporté, est-ce que ce fonds servirait en priorité à des projets de développement économique, d'implantation de P.M.E., ou si ça pourrait servir, par exemple à supporter le Centre de recherche en foresterie dont on a parlé à la Biennale, ou si ça pourrait faire

appel à des budgets récurrents, à l'engagement d'un spécialiste dans le domaine de la finance qui viendrait conseiller les entrepreneurs régionaux ou les gens qui ont des projets?

### **INTERVENTION**

**M. Gaston Vallée**

Dans notre idée, il s'agirait d'abord d'aller vers le développement économique, de servir d'agent de développement économique.

### **COMMENTAIRE**

**M. Marc-Yvan Côté**

Véritablement pour l'implantation de la P.M.E. en situation de prédémarrage et de démarrage?

### **INTERVENTION**

**M. Gaston Vallée**

Nous aurions d'autres suggestions à vous faire. C'est au niveau des PECEQ que l'on croit déceler certains changements éventuels. A ce sujet, on pourrait instaurer un type de remboursement de l'aide accordée aux entreprises qui serait retournée dans la région pour des nouveaux projets de développement ou d'infrastructures. C'est une suggestion.

### **COMMENTAIRE**

**M. Marc-Yvan Côté**

Ce n'est pas mauvais, effectivement, vous avez senti le bon vent. Oui, ça prend des réajustements je pense à PECEQ. Le seul problème que cela pose à l'homme politique est que des décisions sont prises au niveau des régions alors que c'est l'homme politique qui va défendre des crédits, qui va chercher des

argents mais qui n'a aucun droit de regard sur les décisions prises au niveau des régions. A ce moment, il va falloir que quelqu'un soit responsable de quelque chose. Le ministre ne peut pas lui-même répondre des engagements pris au niveau des régions, décisions qui ne seraient même pas portées à sa connaissance. Il y a des réajustements nécessaires mais l'idée fondamentale que vous avancez est que ça puisse devenir presque un fonds renouvelable. PECEQ, finalement est une idée très intéressante mais je suis convaincu que ce n'est pas nécessairement partagé par l'ensemble de ceux qui ont analysé nos programmes au niveau des ministères sectoriels. Cela demeure un des outils les plus modernes d'intervention sur le plan régional avec le Fonds de développement régional et c'est davantage vers ces expériences et vers ces programmes qu'il faut axer nos interventions.

## **INTERVENTION**

**M. Gaston Vallée**

Maintenant pour attacher une crédibilité et aussi une responsabilité en tant que maire et dans mon cas, comme préfet de MRC, je pense qu'on peut dire à raison que le pouvoir municipal est celui qui est le plus près de la population. Même à certaines occasions, je pense qu'on est plus proche des contribuables et des plaignants que bien d'autres intervenants des gouvernements responsables. Je pense qu'à ce moment-là, on vous apporte une caution valable en terme de responsabilité vis-à-vis la population.

## **COMMENTAIRE**

**M. Marc-Yvan Côté**

Vous tentez de nous expliquer par là que le risque dont je vous parlais, c'est vous qui l'avez?

## **INTERVENTION**

### **M. Gaston Vallée**

Je pense qu'on est très près des plaignants éventuels.

## **INTERVENTION**

### **M. Rémi Trudel**

Quelques indications sur vos questions et sur la constitution des fonds régionaux de diversification ou peu importe le mot que l'on pourrait utiliser pour décrire ces fonds.

D'abord à la question qui va payer? Il y a toujours notre poche! Il y a là une grosse question: il faut bien que quelqu'un fournisse à la caisse si on veut déboursier! Il vaudrait la peine, et je le donne simplement à titre d'illustration car je ne pense pas qu'on puisse dans une demi-heure ou trois quart d'heure trouver la solution entière, de regarder l'efficacité pour les régions, d'un mécanisme comme celui des crédits d'impôt à l'investissement. Combien cela a-t-il créé de nouveaux emplois dans les collectivités locales et régionales au cours des dernières années? Peut-être en arriverait-on au constat que cela a permis de maintenir un certain nombre d'emplois et que c'est la petite et la moyenne entreprises nouvelles qui ont créé les véritables nouveaux emplois. Si on réenlignait, au plan de la fiscalité, certains mécanismes fiscaux du type "crédits d'impôt à l'investissement", peut-être pourrions nous constituer ces fonds de diversification et de développement des régions?

Aux questions: qui va contrôler ça et qui va attribuer ça? Il y a eu suffisamment de mécanismes de concertation mis en place et essayés au Québec, pour dire que notre problème d'arbitrage en région n'est pas si grave que ça. Lorsqu'il y a une disponibilité et qu'on demande de faire un certain nombre

d'arbitrages et de fixer des règles pour réaliser ces arbitrages, les régions sont généralement capables de bien le faire.

A la question: qui va être responsable? Si ces fonds sont surtout orientés vers la création d'emplois et le développement de projets d'entreprises, de projets de développement, il faut bien examiner cela, il y a là une autre avenue. C'est le secteur privé qui devient responsable d'eux, en quelque sorte, quand on prend les mécanismes fiscaux, les actions accrédiatives. L'État contribue à faire en sorte que le projet puisse fonctionner. A chaque fois qu'un privé met une piastre, l'État met trente-trois sous, grosso modo. C'est le secteur privé qui en a la responsabilité au niveau de l'administration suivant en cela les critères d'économie. Je comprends que politiquement, votre question est différente. Qui a la responsabilité de rendre compte de ces fonds? Ça aussi, je pense que les régions n'ont jamais refusé de rendre compte selon différentes règles sur lesquelles on peut s'entendre, de l'utilisation de ces fonds.

Je terminerais en disant: ce n'est pas uniquement ces éléments qui nous apportent toutes les solutions, il faudrait regarder ailleurs aussi, on n'est pas les premiers à réfléchir sur cette question. Ce serait intéressant d'aller voir, par exemple, parce c'est près de nous, dans le Nord de l'Ontario, Sudbury qui a vécu un phénomène de fonds de diversification de l'économie locale. Plus loin que ça, sur un plan plus grand, les expériences suédoises de gestion décentralisée des impôts ou les argents que les citoyens remettent à l'État. Comment l'État gère-t-il l'ensemble de ces fonds? Je pense que cette série de colloques doit nous permettre d'aller plus loin et de regarder ailleurs, de ne rien inventer, de ne pas essayer de trouver une formule tellement neuve qui n'a pas encore été pensée dans le monde. Il faut aussi aller ailleurs, examiner des pistes qui pourraient devenir essentielles au niveau de la création d'emplois dans les régions du Québec.

## **COMMENTAIRE**

### **M. Marc-Yvan Côté**

Une observation et une question que je veux vous poser. L'observation est la suivante: je trouve que bien des institutions financières et des organismes paragouvernementaux s'en tirent bien. Si le citoyen paie des taxes et que le gouvernement a la responsabilité de cette redistribution, ce sont quand même les individus qui font des dépôts dans les caisses, dans les banques, dans les fiducies, ils ont aussi un pouvoir à ce niveau-là. J'aimerais savoir si vous pensez que le gouvernement pourrait être justifié d'intervenir sans briser l'autonomie de chacun, avec suffisamment de pression pour faire en sorte que ces institutions puissent investir dans du développement régional, réserver une part de leurs avoirs pour du risque, un peu plus de risque que ce que l'on connaît maintenant. Est-ce que cela est possible?

## **INTERVENTION**

### **M. Rémi Trudel**

Cela a déjà existé à ma connaissance au Québec, à une certaine époque, un plan qui faisait en sorte de garantir un niveau de risque lorsqu'une entreprise voulait se recapitaliser. On demandait alors à des institutions qui possédaient une certaine quantité de capital d'y aller au-delà des critères "normaux" de risque compte tenu de ce qui leur était confié. L'État, comme instrument collectif, garantissait ce risque supplémentaire. Évidemment, lorsque quelqu'un garantit un risque, il risque et cela va de soi. Oui, je pense que l'État est justifié d'intervenir au niveau du support à la croissance de l'emploi pour permettre aux populations de vivre dans des milieux sains et d'être capables d'évoluer dans des milieux où il y a un minimum de services. Il y a quelqu'un qui a parlé d'équité, en début d'après-midi. Un nombre équitable, une quantité équitable de services est indispensable pour que les citoyens participent eux

aussi, et particulièrement en région, au développement, non seulement de la région, mais aussi du Québec. Lorsque c'est bon pour une région, on le sait tous, c'est bon pour tout le Québec.

## **INTERVENTION**

### **Une intervenante**

J'aimerais vous apporter un exemple de la région de Montréal. Actuellement, nous sommes à constituer un fonds régional d'investissement en capital de risque, de haut risque, parce qu'on parle d'entreprises en démarrage. Le gouvernement a contribué en partie à la mise sur pied de ce fonds, et d'autres partenaires investissent actuellement à parts égales. Lorsqu'on dit: par qui le risque doit-il être porté? Je pense qu'il doit être porté par un ensemble de partenaires et il me semble que ce doit être comme ça qu'on doit partager le risque. Aller chercher l'entreprise privée et d'autres, sûrement la SDI aussi, on va aller les voir après avoir entendu ce qu'ils ont dit ce matin. C'est un partage de risque, le risque est moins élevé lorsqu'il y a cinq partenaires au lieu d'un.

## **COMMENTAIRE**

### **M. Marc-Yvan Côté**

Qui sont vos partenaires dans vos opérations?

## **INTERVENTION**

### **Une intervenante**

Les ententes ne sont pas toutes convenues, mais c'est la ville de Montréal, le Fonds de solidarité de la FTQ et le gouvernement du Québec.

**COMMENTAIRE****M. Marc-Yvan Côté**

Et les Caisses populaires ou l'Hydro-Québec, éventuellement?

**INTERVENTION****Une intervenante**

Certainement.

**COMMENTAIRE****M. Marc-Yvan Côté**

C'est un exemple. Même au niveau de Montréal, il y a des possibilités mais il y a des zones à aider aussi.



## **SYNTHÈSE ET CONCLUSION**

**M. Marc-Yvan Côté**

En tout premier lieu, je veux vous dire qu'il n'est pas question de désengagement de l'État dans le développement régional. Au contraire, l'annonce de la volonté du gouvernement du Québec d'adopter une politique de développement régional en 1988, témoigne de sa volonté d'engagement dans les immobilisations, dans ce qui est structurant davantage que dans ce qui est récurrent. Je pense que ce que nous avons entendu depuis deux jours, c'est l'appel au support de l'État et au support des instances privées de manière à aider des projets qui, effectivement, seraient structurants pour le développement économique de chacune des régions.

Le deuxième élément concerne la modulation des programmes, il est très important et l'État devra tirer un certain nombre de conclusions à ce niveau. Compte tenu des besoins de chacune des régions du Québec qui sont forts différents, compte tenu du rattrapage de certaines régions du Québec par rapport aux autres, la modulation des programmes devient une demande presque unanime, un vœu unanime de toutes les régions du Québec et cela, malgré le fait que déjà, au niveau gouvernemental, certains programmes ont commencé leur modulation.

Le troisième constat est la satisfaction du mécanisme "Sommet économique". Selon les commentaires, c'est un exercice très valable qui amène la concertation, qui débouche sur une planification et sur une certaine priorité dans le choix des axes de développement qui elles-mêmes se traduisent par des projets concrets. Partis des zones, partis d'une municipalité, supportés par une M.R.C., ces projets venant du milieu trouvent une réponse auprès du gouvernement. Ce ne sont non pas des projets imposés, voulus par le gouvernement et envoyés à la base. Cela m'apparaît comme un élément extrêmement important dans ce qui s'est discuté ici.

Un autre constat se rapporte au Fonds régional de développement qui pour le gouvernement signifie: fonds de développement régional. L'inversion a toutes ses nuances. Les régions souhaitent évidemment avoir un fonds régional de développement, c'est une question qui sera débattue au cours des prochains mois et qui recevra très certainement des réponses.

Nous avons eu un certain nombre de propositions venant de la salle, inspirées de ce qui s'est passé dans les régions et qui ont été à la base même du redressement économique de plusieurs régions. Les crédits, les crédits d'impôt, les actions accréditives ont eu des effets très bénéfiques et les résultats sont là pour en témoigner. Il s'agit donc de moyens, d'un certain nombre de moyens qui font toujours appel à l'État quant à sa capacité d'intervention concernant le règlement de certains problèmes.

Un autre constat est qu'il y a certainement beaucoup de chemin à faire avec les instances privées et les ressources financières qui proviennent autant du privé ou du paragouvernemental. A ce niveau, il est fort heureux que j'aie eu ce midi, l'opportunité de dialoguer avec Monsieur Campeau de la Caisse de dépôt et je suis extrêmement heureux qu'il ait accepté que l'on puisse, avec le ministre des Finances, poursuivre ce dialogue du financement et de voir jusqu'où nous pouvons, et cela sans affecter l'autonomie de la Caisse de dépôt et les grands principes qui la guident, intervenir ou faire intervenir la Caisse dans le développement régional. Vingt-cinq milliards de dollars des épargnants québécois est un bassin tout à fait exceptionnel et nous n'en n'espérons pas autant. Mais il y a de l'ouverture, j'en suis extrêmement heureux et je pense que c'est l'aboutissement de ce colloque qui fait en sorte que l'on ait davantage connaissance et conscience de ce qui se passe en région et de leurs besoins. Monsieur Campeau me l'a confirmé ce midi, il a appris beaucoup lors de ce colloque sur les besoins de chacune des régions du Québec et il est ouvert à la discussion pour tenter

de trouver des solutions.

Il y a aussi d'autres obligations dont une meilleure collaboration fédérale/provinciale quant au développement régional: le retour à une entente fédérale/provinciale de développement régional pour l'ensemble du Québec en tenant compte des besoins particuliers des régions les plus affectées par le rattrapage nécessaire. Une entente de développement fédérale/provinciale pourrait facilement faire place à des volets qui tiendraient compte des besoins spécifiques de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et d'autres régions du Québec. Aussi, dans la mesure où nous unissons nos efforts, cette concertation tant souhaitée au milieu local, au milieu des M.R.C. et des régions, doit finalement transparaître au niveau de la volonté et de l'action des gouvernements supérieurs. Cela m'apparaît un constat très important. On pourrait en tenir d'autres constats au cours de ces deux jours, c'est ce que nous souhaitons pour l'avenir puisqu'il y a aura un avenir.

Ce colloque sur le financement du développement régional est une première. C'est une première, un succès de participation et bien sûr, beaucoup d'espoir dans un mécanisme qui pourrait faire en sorte que les partenaires de ce développement puissent être à la table et éventuellement, disposer d'un mécanisme qui puisse nous permettrait de les commettre encore davantage, de les coller encore davantage en terme de décisions à la réalité vécue dans chacune des régions du Québec.

Il faudra, bien sûr, tenir compte davantage non pas des grands ensembles parce qu'il faut aussi en tenir compte mais tenir compte des régions, des blocs de régions ressources qui peuvent s'additionner. Si on va dans ce sens, il faut aussi aller dans le sens d'une bonne connaissance de ce que sont les M.R.C. et de leurs potentiels. Donc, si la modulation doit éventuellement intervenir au niveau des programmes,

dans la mesure où le gouvernement en deviendrait convaincu, il faudrait tenir compte non pas uniquement d'éléments de régions mais aussi d'éléments de sous-régions. Si l'État a cru bon d'implanter des MRC sur le plan géographique, c'est qu'il y avait suffisamment d'affinités sur plusieurs plans pour tenir compte d'un schéma d'aménagement, pour tenir compte d'une volonté commune de développement. L'État devra également répondre à ce niveau par le biais de ses politiques de financement.

Donc l'avenir nous réserve encore beaucoup de travail. Je l'ai dit et je le répète la volonté du gouvernement du Québec est de faire adopter pour 1988, pour la première fois, une politique de développement régional pour le Québec. C'est l'objectif pour 1988 et le colloque s'inscrit parfaitement dans cette volonté de le faire. L'année '88 devrait donc être une année extrêmement précieuse qui sera fortement inspirée comme politique de ce que nous avons vécu depuis quelques années par les sommets régionaux, par certaines bribes de contrats de développement et au-delà de ça, par toute l'expérience et l'expertise acquises dans nos rapports privilégiés avec nos régions.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas remercier de manière tout à fait particulière, Monsieur Massicotte de l'U.Q.A.R. qui est un défenseur des intérêts des régions depuis déjà fort longtemps, qui est une sommité dans ce domaine qui s'est complètement donné à la tâche de l'organisation du colloque sur le financement. Je l'en remercie et souhaite qu'au niveau de l'Université on puisse produire davantage de "Massicotte" pour que ces gens puissent intégrer des structures gouvernementales pour proposer une meilleure compréhension du développement régional aux ministères sectoriels et à tout l'appareil. Il y a le pouvoir politique mais il y a aussi le pouvoir "fonctionnaire". Ce sont deux pouvoirs et dans ce sens, je pense que nous avons beaucoup de chemin à faire à la fois au niveau du pouvoir politique et au niveau du

pouvoir politique et au niveau du pouvoir "fonctionnaire".

Je remercie monsieur Guy Reeves de l'Université du Québec, les organismes de concertation, nos partenaires privilégiés de toutes les régions du Québec ainsi que l'A.Q.O.R.C.D. qui a apporté une contribution tout à fait exceptionnelle. Je remercie les gens de l'O.P.D.Q. qui ont travaillé dans l'ombre, mais qui ont fait un travail tout à fait exceptionnel à ce niveau: le secrétaire de l'O.P.D.Q., monsieur Claude P. Côté, monsieur Laurent Boucher et son président, monsieur Jacques Gagnon, qui est un "p'tit gars" du Bic, qui a donc une bonne connaissance de la problématique des régions et qui incarne au niveau de l'O.P.D.Q., la volonté d'une certaine modulation de programmes avec le F.D.R. et le P.E.C.E.Q., afin de faire en sorte que ces programmes soient capables de répondre avec plus de souplesse aux demandes des régions.

Finalement, je remercie Monsieur Patry qui nous a offert une collaboration tout à fait exceptionnelle au niveau des commissaires industriels de l'ensemble du Québec. Il faut comprendre, qu'au lendemain de ce colloque, il y aura une série de travaux à faire pour bien décanter chacune des interventions, chacune des idées énoncées ici. Au moment où la politique de développement régional sera connue de même que son financement, vous reconnaîtrez très certainement plusieurs des éléments qui ont été soulevés ici aujourd'hui.

Entretemps, dans la mesure où une bonne idée n'aurait pas été exprimée, vous pouvez toujours écrire au ministre responsable du Développement régional: il reçoit encore du courrier puisque la poste est répartie. Bon retour dans chacune de vos régions, merci de votre collaboration et dites-vous que d'ici les six ou les neuf prochains mois, vous serez mis à contribution au niveau d'une définition d'une politique de développement régional.



## REMERCIEMENTS

### M. Guy Massicotte

Il me reste à vous remercier, participants et participantes, de nous avoir accompagnés pendant ces deux jours pour cette démarche de réflexion sur le financement du développement régional.

Je voudrais remercier nos invités spéciaux, en tout premier lieu, le ministre monsieur Marc-Yvan Côté, qui nous a fait l'honneur de présider ce colloque et d'être présent à différents moments importants dont la présidence de cette plénière.

Je voudrais remercier l'O.P.D.Q. particulièrement pour l'opportunité qu'il a fourni à l'Université du Québec à Rimouski et au Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec de relever le défi d'organiser ce colloque qui correspond à notre mission, qui est un bon exemple de partenariat "université-gouvernement" et qui rentre dans la ligne de l'Université qui est de susciter des débats, de faire circuler des idées, de faire prendre conscience à des intervenants des enjeux majeurs du développement régional ce qui est également le centre même des préoccupations de notre groupe de recherche.

Je remercie donc mes deux collègues, monsieur Claude P. Côté de l'O.P.D.Q. et monsieur Guy Reeves de l'Université du Québec, je pense qu'on a fait un trio pendant les derniers mois afin d'organiser ce colloque et là encore une fois, c'est un bon exemple de partenariat.

Je voudrais également remercier le personnel technique qui a joué un rôle très important, le personnel de soutien et notamment deux personnes, madame Marièle Cantin, qui était responsable de la coordination technique, et toute son équipe, de même que madame Linda Jones qui était responsable des relations avec les différents services de l'Université: terrains et bâtiments et audio-visuel qui ont

notamment apporté une contribution au support technique du colloque.

Il me reste donc à souhaiter avec le ministre, qu'il y ait des suites et de toute façon, nous comme "Université" et comme "Groupe de recherche", nous serons présents dans la suite des événements. Il est bien dans notre intention de continuer à être extrêmement actifs dans toute cette problématique du développement régional.

## CAHIERS DU GRIDEQ

- Cahier no 1 : Bibliographie: les inégalités de développement régional, au Québec et au Canada. Par Pierre Bruneau et Jean Larrivée, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1977, 154 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 2 : Les entreprises de mass média de l'Est du Québec et leur personnel (enquête auprès des patrons). Par Benoît Lévesque, Jean Larrivée, Claude Morin, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1978, 147 p. Prix: 5,00\$
- Cahier no 3 : La câblodistribution dans l'Est du Québec (Les entreprises). Par Hugues Dionne et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1978, 201 p. ÉPUISÉ
- Cahier no 4 : L'animation sociale au Québec: bibliographie. Par Serge Lapointe et al. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1978, 91 p. ÉPUISÉ
- Cahier no 5 : Sociographie du personnel spécialisé des mass média de l'Est du Québec. Par Benoît Lévesque et Jean Larrivée. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1979, 212 p. Prix: 5,00\$
- Cahier no 6 : Le modèle centre-périphérie appliqué à l'Est du Québec. Par Alain Gagnon. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1979, 156 p. ÉPUISÉ
- Cahier no 7 : L'idéologie du BAEQ et les relocalisés de l'Est du Québec. Par Pauline Côté. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1981, 193 p. Prix: 7,00\$

- Cahier no 8 : Le conseil régional de développement de l'Est du Québec. Par Johanne Jutras. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1981, 144 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 9 : Industrie manufacturière et développement inégal des régions du Québec. Résultats préliminaires et problématique d'une recherche. Par Serge Côté, Benoît Lévesque, Juan-Luis Klein et d'autres collaborateurs. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1982, 124 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 10: Les interrelations entre les industries des pâtes et papiers et du sciage et le développement économique de l'Est du Québec 1950 à 1980. Par Jean Saintonge. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1982, 167 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 11: Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural. Par Hugues Dionne et autres. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1983, 348 p. Prix: 12,00\$
- Cahier no 12: La Coopérative agricole du Bas St-Laurent: un agent de développement. Par Alain Côté Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1983, 120 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 13: Le Témiscouata en toute justice. Par Pierre Bérubé. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1983, 117 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 14: Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec. Sous la direction de Bruno Jean et Danielle Lafontaine. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1984, 358 p. ÉPUISÉ

- Cahier no 15: Consommation des mass médias, régions et classes sociales. Par Bruno Jean, Danielle Lafontaine et Benoît Lévesque. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 375 p. Prix: 12,00\$
- Cahier no 16: Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930-1940). Techniques traditionnelles et culture matérielle. Par Louise Proulx. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 105 p. Prix: 8,00\$
- Cahier no 17: La papeterie de la Vallée de la Mata-pédia: du projet à la lutte. Par Jean Bonneville. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 245 p. Prix: 10,00\$
- Cahier no 18: Organisations populaires et transformation sociale. Le R.O.C.C.R. et six de ses organismes-membres. Par Marie Blanchard. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1986, 359 p. Prix: 10,00\$
- Cahier no 19 La régionalisation de Radio-Québec: un prétexte. Par Laura Chouinard et Michel Pomerleau. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1987, 205 p. Prix: 10,00\$

**ACTES ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE EN  
DÉVELOPPEMENT REGIONAL**

- No 1 : La ruralité en question. Par Bruno Jean et al. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 75 p. Prix: 4,00\$
- No 2 : Psychanalyse et changement social: réflexions épistémologiques sur la question du développement. Sous la direction de Danielle Lafontaine, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986. 386 p. Prix: 15,00\$
- No 3 : Vers de nouveaux territoires intermédiaires? Par Hugues Dionne et al. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986. 230 p. Prix: 8,00\$
- No 4 : Agriculture collective et développement régional. Le JAL et les Maraîchers de la Mitis. Par Martin Harrisson. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1987. 260 p. Prix: 10,00\$

## DOCUMENTS GÉNÉRAUX

- Document no 8 : L'analyse automatique du discours de Michel Pêcheux: application de cette méthode dans une analyse de quatre arrêtés en conseil sur la relocalisation dans l'Est du Québec. Par Pauline Côté. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, mars 1981, 76 p. Prix: 3,00\$
- Document no 9 : L'impact des lois 90 (zonage agricole) et 125 (aménagement-urbanisme) dans l'Est du Québec. Actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Rimouski, UQAR - GRIDEQ, juin 1981, 135 p. Prix: 6,00\$
- Document no 10: La question du découpage territorial et l'utilisation des statistiques. Par Jean Larrivée. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, janvier 1982, 31 p. Prix: 3,00\$
- Document no 11: Les structures productives d'une région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980). Collectif. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, juin 1984, 713 p. Prix: 22,00\$

## HORS SÉRIE

Répertoire des centres de documentation et des organismes s'intéressant à l'aménagement et au développement régional ou à des sujets connexes. Par Jean Larrivée, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, août 1980, 31 pages. Prix: 3,00\$

La recherche en développement régional à l'Université du Québec. Répertoire 1980-83. Sous la direction de Danielle Lafontaine. Rimouski, 1984, 475 p. Prix: 5,00\$

Le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. 1986. 64 pages. Prix: 4,00\$

Du local à l'État: les territorialités du développement. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986, 141 p. Par Hugues Dionne et al. Prix: 12,00\$

Actes du colloque. "Le financement du développement régional". GRIDEQ, Rimouski, 1988, 274 pages. Prix: 10,00\$

Ces publications sont disponibles à l'adresse suivante:

Secrétariat du GRIDEQ  
Université du Québec à Rimouski  
300 allée des Ursulines  
Rimouski, (Québec)  
G5L 3A1

Téléphone: (418) 724-1440  
(418) 724-1441